



RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2003-2004



Ministère
des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs

Québec 

Rapport annuel de gestion
2003-2004

Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

La publication est disponible dans Internet à l'adresse suivante :

<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca>

Le document est édité par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-43168-5
ISSN 1703-4604
ISSN en ligne 1703-4612
2004-1003

© Gouvernement du Québec

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même si elles sont partielles, sont interdites sans l'autorisation du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

NOTE AUX LECTEURS

Le 29 avril 2003, le gouvernement annonçait la création du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et confiait au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs la responsabilité de la région de la Capitale-Nationale. En juin 2003, le Bureau de la Capitale-Nationale était intégré à la structure du Ministère.

En conformité avec les dispositions de la **Loi sur l'administration publique** (L.R.Q., c. A-6.01), stipulant que chaque organisation a le mandat de produire, au terme de l'année financière, un rapport annuel de gestion, la reddition de comptes décrite dans le présent rapport couvre la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. Elle concerne le Ministère uniquement et exclut la Société de la faune et des parcs du Québec qui demeure, pour 2003-2004, responsable du dépôt de son rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Il fait état des résultats obtenus au cours de l'exercice financier 2003-2004.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs,

Sam Hamad
Québec, le 19 octobre 2004

Monsieur Sam Hamad
Ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs,
5700, 4^e Avenue Ouest
Charlesbourg, Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous soumetts le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Le contenu de ce rapport couvre l'ensemble des secteurs d'activité du Ministère et présente une synthèse des résultats obtenus par Forêt Québec, Géologie Québec et le Bureau de la Capitale-Nationale.

Les auteurs du présent rapport annuel se sont inspirés de l'orientation donnée par la **Loi sur l'administration publique**, selon laquelle le rapport annuel de gestion doit constituer un véritable instrument de reddition de comptes. À ce titre, il fait état des résultats obtenus en 2003-2004 au regard des orientations et des objectifs retenus dans le *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère, et expose le contexte dans lequel s'inscrivent ces résultats.

Par ailleurs, le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* contient une déclaration portant sur la fiabilité des données et sur les moyens mis en place pour minimiser les risques d'erreurs. La validation du caractère plausible des données et de la cohérence des renseignements présentés a été effectuée par la Direction de la vérification interne. Le rapport afférent du vérificateur interne apparaît dans les pages qui suivent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre,

Michel Boivin
Charlesbourg, le 19 octobre 2004

Table des matières

Déclaration du sous-ministre	XIII
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne	XV
Les faits saillants	XVII
Avant-propos	1
<hr/>	
Partie 1 — Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs	
<hr/>	
LA MISSION	3
LES MANDATS	3
LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE	4
<i>La haute direction</i>	5
<hr/>	
Partie 2 — Le contexte du Ministère	
<hr/>	
LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE	7
<i>Les faits marquants de 2003</i>	7
<i>De nombreux emplois liés aux différentes industries des ressources naturelles</i>	8
<i>Un ralentissement dans les exportations</i>	8
<i>L'évolution des prix des ressources naturelles</i>	9
<i>Les investissements</i>	9
LE CONTEXTE DE GESTION DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES	10
<i>L'utilisation du territoire public</i>	10
<i>L'accès à la connaissance du territoire et des ressources</i>	10
<i>La pérennité du territoire et des ressources</i>	10
LE CONTEXTE TECHNOLOGIQUE	11
LE CONTEXTE INTERNE DU MINISTÈRE	12
<hr/>	
Partie 3 — Les outils de la gestion axée sur les résultats	
<hr/>	
LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS	13
<i>Les modes de diffusion de la Déclaration de services aux citoyens</i>	13
LE PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004	14
<i>La synthèse des orientations et des objectifs stratégiques du Plan stratégique 2001-2004</i>	15
<i>L'évaluation de programme</i>	16
LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2003-2004	17

Partie 4 — Les résultats du Ministère

PRÉAMBULE	19
SOMMAIRE DES RÉSULTATS	20
PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	23
ORIENTATION 1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES	23
<i>Objectif 1 Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources.</i>	23
<i>Objectif 2 Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources.</i>	25
ORIENTATION 2 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES	29
<i>Objectif 3 Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec.</i>	29
<i>Objectif 4 Contribuer à l'augmentation des investissements privés</i>	32
<i>Objectif 5 Appuyer l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles</i>	35
ORIENTATION 3 FACILITER L'UTILISATION POLYVALENTE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES DANS L'INTÉRÊT DE LA COLLECTIVITÉ QUÉBÉCOISE	40
<i>Objectif 6 Favoriser la diversité des usages sur le territoire public</i>	40
Orientation 4 Contribuer au respect de l'environnement	43
<i>Objectif 7 Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources</i>	43
<i>Objectif 8 Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques</i>	46
ORIENTATION 5 OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ AUX CITOYENS	48
<i>Objectif 9 Améliorer les services à la clientèle.</i>	48
<i>Objectif 10 Assurer le maintien de l'expertise du Ministère</i>	52
ABRÉGÉ DES RÉSULTATS TRIENNAUX	55
RÉSULTATS DU BUREAU DE LA CAPITALE-NATIONALE	59

Partie 5 — Les ressources du Ministère

LES RESSOURCES HUMAINES	63
LES RESSOURCES FINANCIÈRES	64
<i>Les résultats globaux</i>	64
<i>Les revenus</i>	65
<i>Les dépenses</i>	66
<i>Les investissements</i>	68
<i>L'utilisation des fonds accordés à Innovation-Papier.</i>	69
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	70

Partie 6 — L'application des politiques gouvernementales

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI	71
L'EMBAUCHE DES JEUNES.	72
L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	72
LA GESTION DES PLAINTES	72
L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	72
ANNEXE 1	
Recommandations du Vérificateur général du Québec.	75
ANNEXE 2	
Résultats de Forêt Québec	79
ANNEXE 3	
Résultats de Géologie Québec	89

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions et nombre de projets par programme, pour le secteur forestier	33
Tableau 2	Répartition de l'effectif autorisé en 2003-2004	63
Tableau 3	Revenus du Ministère	64
Tableau 4	Dépenses du Ministère	65
Tableau 5	Revenus du Ministère, par domaine d'activité	65
Tableau 6	Dépenses du Ministère, par domaine d'activité	66
Tableau 7	Répartition des ressources financières disponibles.	67
Tableau 8	Investissements du Ministère, pour l'année financière 2003-2004	69
Tableau 9	États financiers d'Innovation-Papier, pour les années financières s'échelonnant de 1999 à 2004	70

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles, pour l'année financière 2003-2004	24
Graphique 2	Pourcentage des données de connaissance numérisées, pour l'année financière 2003-2004	26
Graphique 3	Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière, pour l'année financière 2003-2004	28
Graphique 4	Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois, pour l'année financière 2003-2004	30
Graphique 5	Valeur des investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions, pour l'année financière 2003-2004	32
Graphique 6	Valeur des projets de recherche-développement visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises auxquels le Ministère est associé	36
Graphique 7	Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord, tarif en vigueur le 1 ^{er} mai 2003	39
Graphique 8	Nombre de droits consentis par le Ministère sur le territoire public, pour l'année financière 2003-2004	41
Graphique 9	Taux de conformité à la réglementation du Ministère, pour l'année financière 2003-2004	44
Graphique 10	Pourcentage des interventions vérifiées, pour l'année financière 2003-2004	45
Graphique 11	Taux de réalisation des engagements du Ministère se rapportant au <i>Plan d'action québécois sur les changements climatiques</i> , pour l'année financière 2003-2004	47
Graphique 12	Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services, pour l'année financière 2003-2004	49
Graphique 13	Taux de respect des délais de service, pour l'année financière 2003-2004 (en lien avec les objectifs de délai inscrits dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i>)	50
Graphique 14	Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, pour l'année financière 2003-2004	53
Graphique 15	Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, par orientation stratégique, pour l'année financière 2003-2004	53
Graphique 16	Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail, pour l'année financière 2003-2004	54
Graphique 17	Répartition des sources de financement du Ministère, pour l'année financière 2003-2004	67

DÉCLARATION DU SOUS-MINISTRE

Les résultats annuels et triennaux ainsi que les renseignements publiés dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données qui y sont présentées.

Au cours de l'exercice financier, des mesures ont été prises pour garantir qu'au moyen de systèmes de contrôle interne et de systèmes d'information, les objectifs fixés soient atteints. À cet égard, le Ministère dispose d'une planification stratégique triennale dans laquelle sont présentés les orientations, les objectifs, de même que les indicateurs qui permettent d'évaluer dans quelle mesure ces buts ont été atteints. Le Comité de direction du Ministère exerce le suivi de cette planification stratégique.

Il importe de noter que la présentation des résultats du Bureau de la Capitale-Nationale fait état du degré d'atteinte des cibles fixées par celui-ci dans son plan annuel de gestion des dépenses pour l'exercice financier 2003-2004.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi ses travaux afin d'assurer la gestion des risques opérationnels. Ces travaux visent à repérer et à évaluer les risques, à apprécier les mesures de contrôle associées aux risques et à appliquer le plan d'action qui s'y rattache.

De ce fait, le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* présente les objectifs et les résultats atteints au cours de la dernière année financière, trace le bilan des activités pour l'ensemble du Ministère et montre des données conformes et fiables. Les membres du Comité de direction du Ministère ont approuvé ce rapport annuel de gestion.

Enfin, la haute direction du Ministère et moi-même profitons de l'occasion pour remercier sincèrement l'ensemble du personnel dont la contribution, l'engagement et les efforts déployés ont permis d'atteindre les résultats souhaités.

Le sous-ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs

Michel Boivin
Charlesbourg, le 19 octobre 2004

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la fiabilité des données publiées dans le rapport incombe à la haute direction du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons accompli.

Notre examen du *Rapport annuel de gestion 2003-2004* a été fait conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en révision de calculs, en application de procédés analytiques et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne,

Renée Brassard, CGA
Charlesbourg, le 19 octobre 2004

LES FAITS SAILLANTS

La présente section expose les principaux événements qui ont marqué l'année 2003-2004 dans le domaine des ressources naturelles. Elle décrit également les résultats significatifs liés à chacune des orientations stratégiques ministérielles.

Orientation 1 – Favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources

- Lancement du quatrième programme décennal d'inventaire forestier.
- Fin du déploiement de la Réforme de la publicité foncière par l'informatisation du 73^e et dernier bureau de la publicité des droits, le tout dans le respect des échéanciers et des budgets prévus. Il s'agit de l'achèvement de l'un des plus grands projets de numérisation massive de documents en Amérique du Nord, et une première au Québec en matière de signature électronique de documents de nature juridique.
- Annonce par le Ministère, le 16 mars 2004, de la réalisation d'un inventaire complet et précis du potentiel éolien exploitable du Québec permettant la diversification du portefeuille énergétique et la consolidation d'une stratégie de développement éolien au Québec.
- Engagement du Ministère, à titre de co-organisateur et de co-hôte, lors du XII^e Congrès forestier mondial qui a eu lieu du 21 au 28 septembre 2003. L'événement a connu un franc succès et il a permis au Ministère de faire connaître ses modes de gestion des ressources forestières et, ainsi, de s'illustrer sur la scène internationale.
- Adaptation de l'offre des produits et services d'information géographique de référence aux orientations gouvernementales ainsi qu'aux besoins des ministères et organismes, entreprises et citoyens.
- Réalisation de deux levés géoscientifiques dans le Grand Nord, poursuite d'études ciblant le cuivre et l'or dans les régions de Chibougamau et de Matagami et exécution d'un levé de sédiments de lacs dans la région de Manicouagan. Les résultats de ce dernier projet, réalisé en partenariat avec la municipalité régionale de comté (MRC), les centres locaux de développement (CLD) et quatre sociétés, ont suscité la prise de 949 nouveaux claims.

Orientation 2 – Contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources

- Hausse des dépenses d'exploration minière (150 millions de dollars) pour une troisième année consécutive, représentant une croissance de 58 % par rapport à l'année 2000.

- Classement du Québec, par l'Institut Fraser, en quatrième position dans le monde et en première position au Canada pour l'attrait qu'il offre aux investisseurs en matière d'exploration minière.
- Contestation, devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'imposition des droits compensatoires et antidumping sur le bois d'œuvre résineux. Jusqu'ici, les groupes spéciaux de l'OMC et de l'ALENA ont donné raison à la partie canadienne sur la grande majorité des points en litige.
- Adoption, en décembre 2003, de changements significatifs à la **Loi sur les forêts** (L.R.Q., c. F-4.1) permettant, notamment, au ministre :
 - de conclure des ententes de délégation de gestion avec, entre autres, les conseils régionaux des élus (CRÉ);
 - de reporter d'un an la date du dépôt et de l'entrée en vigueur des plans d'aménagement forestier basés sur la nouvelle délimitation des unités d'aménagement;
 - d'apporter des modifications visant à améliorer la vérification et le contrôle des activités d'aménagement forestier.
- Collaboration du Ministère à l'analyse d'un projet, mis de l'avant par Gaz Métro et ses partenaires, visant la construction d'un terminal méthanier sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Ce projet constitue un investissement stratégique en fournissant au Québec une source d'approvisionnement diversifiée et concurrentielle en gaz naturel.

Orientation 3 – Faciliter une utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise

- Mise sur pied, avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du *Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière*. Ce concept de gestion intégrée forêt et bleuets vise la cohabitation des producteurs de matière ligneuse et des producteurs de bleuets sur 5 000 hectares de terres sous aménagement forestier.
- Élaboration d'une nouvelle approche d'affectation du territoire public, de cinq plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP), section récréotourisme, d'un PRDTP, section industrielle, volet éolien, et signature de quatre conventions de gestion territoriale avec des MRC en ce qui a trait à la gestion de terres publiques intramunicipales (TPI).
- Poursuite des pourparlers entre les représentants du Ministère et leurs homologues de Ressources naturelles Canada sur la question de la mise en valeur conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent et dépôt du rapport du comité d'experts mandatés pour déterminer les enjeux environnementaux associés aux levés sismiques, analyse de l'état des connaissances scientifiques et proposition de pistes de solutions en ce sens.

- Hausse importante, comparativement à la cible triennale fixée pour 2001-2004, du nombre de titres miniers qui s'explique par les prix favorables des métaux sur le marché international et par les bons résultats d'exploration, notamment ceux qui ont fait suite à la ruée vers le diamant.

Orientation 4 – Contribuer au respect de l'environnement

- Classement de 37 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), dont 25 forêts anciennes, 10 forêts rares et 2 forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables, portant à 63 le nombre total d'aires protégées classées depuis 2002-2003.
- Tenue, au cours de l'automne 2003, de consultations publiques sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources (OPMV) notamment en ce qui a trait à la conservation des sols, de l'eau et de la biodiversité du milieu forestier.
- Élaboration d'une nouvelle approche d'affectation du territoire public favorisant la conciliation des objectifs de développement socio-économiques et environnementaux.
- Poursuite, en 2003-2004, des activités de veille, de recherche et de développement portant sur l'éthanol et le biodiesel. L'intérêt mondial envers l'éthanol, conjugué à l'essor du marché canadien, amène le Québec à occuper une place stratégique pour accroître son autonomie et sa sécurité, notamment en diminuant sa dépendance à l'égard du pétrole brut importé. À cet égard, le Ministère a organisé, à Québec, en novembre 2003, le premier Sommet mondial sur l'éthanol carburant.

Orientation 5 – Offrir des services de qualité aux citoyens

- Contribution à la volonté gouvernementale en matière de rajeunissement de la fonction publique par l'embauche de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail.
- Atteinte des objectifs de services exprimés par la *Déclaration de services aux citoyens*.
- Réalisation de la plupart des projets de prestation électronique inscrits dans la *Planification stratégique 2001-2004* du Ministère.

AVANT-PROPOS

Le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs vient clore le cycle de planification ministérielle triennale s'échelonnant de 2001 à 2004. Il s'appuie sur les orientations et les objectifs stratégiques que le Ministère a retenus dans son *Plan stratégique 2001-2004* et sur les cibles qu'il a déterminées pour l'exercice financier 2003-2004. Le rapport a été préparé avec l'information généralement disponible au 31 mars 2004.

Cette année, le Ministère innove dans la présentation du rapport. Il propose donc aux parlementaires et aux citoyens un rapport allégé offrant une information plus significative et mieux adaptée. En conséquence, le présent document comprend six parties et trois annexes.

La première partie présente le Ministère, sa mission, ses principaux mandats et elle donne une vue d'ensemble de sa structure administrative. Comme complément à cette partie, il est suggéré de consulter le site Internet du Ministère pour en savoir davantage sur les diverses responsabilités confiées au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ainsi que sur les lois et règlements qu'il administre.

La deuxième partie du rapport dépeint l'environnement dans lequel a évolué le Ministère au cours de la dernière année. Elle fait état des éléments conjoncturels qui ont influé sur le contexte économique, le contexte de gestion du territoire et des ressources, le contexte technologique et le contexte interne du Ministère.

Les outils de la gestion axée sur les résultats font l'objet de la troisième partie. La *Déclaration de services aux citoyens*, le *Plan stratégique 2001-2004* ainsi que le *Plan annuel de gestion des dépenses 2003-2004* y sont brièvement rappelés.

La quatrième partie est consacrée à la présentation des résultats obtenus pour chacun des objectifs contenus dans le *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère. L'exposé de ces résultats couvre les cinq orientations ministérielles décrites ci-dessous :

- favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources;
- contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources;
- faciliter l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise;
- contribuer au respect de l'environnement;
- offrir des services de qualité aux citoyens.

Dans les figures et tableaux, les résultats des exercices 2001-2002 et 2002-2003 sont rappelés à des fins comparatives. Pour obtenir des renseignements complets sur ces données, les lecteurs sont invités à consulter les rapports annuels de gestion antérieurs.

Se retrouve aussi, sous cette rubrique, un abrégé des résultats triennaux atteints pour la période couvrant les années s'échelonnant de 2001 à 2004. Une présentation des résultats du Bureau de la Capitale-Nationale y est faite également.

L'utilisation des ressources au Ministère, pour l'exercice financier 2003-2004, fait l'objet de la cinquième partie du rapport. Les ressources humaines, les ressources financières, de même que les ressources informationnelles utilisées pour accomplir la mission ministérielle et atteindre les objectifs stratégiques, y sont décrites. La sixième partie du rapport rend compte, en dernier lieu, des interventions que le Ministère a faites au regard de certaines exigences qui découlent du cadre législatif gouvernemental.

Enfin, l'annexe 1 décrit les actions que le Ministère a entreprises à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec. Quant aux annexes 2 et 3, elles présentent les résultats obtenus par Forêt Québec et Géologie Québec, les deux unités autonomes de services du Ministère, relativement aux cibles qu'elles s'étaient fixées dans leur plan d'action pour l'exercice financier 2003-2004.

Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

La mission

Le Ministère est responsable de la gestion du territoire et des ressources naturelles. Sa mission consiste à favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable au bénéfice de la population.

Les mandats

Les mandats confiés au Ministère lui permettent de jouer un rôle de premier plan dans la connaissance, la gestion et la mise en valeur du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques.

Le Ministère met au point ou adapte les outils nécessaires pour mieux connaître le Québec sur le plan géographique. Il est responsable de la coordination des activités inscrites dans le *Plan géomatique du gouvernement du Québec*. Il assure également la production, l'intégration et la diffusion de l'information géodésique et cartographique, et de celle qui porte sur l'observation du territoire. De plus, le Ministère doit veiller au respect de l'intégrité territoriale du Québec. À titre de gestionnaire du territoire public, il lui incombe d'assurer l'harmonisation des différents usages et la mise en valeur optimale de ce territoire. En outre, le Ministère est responsable de la gestion et de l'octroi des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.

En ce qui concerne l'information foncière, le Ministère est responsable du cadastre québécois et de la réforme de celui-ci. Cette réforme permettra, notamment, d'obtenir une image informatisée représentant fidèlement chacune des propriétés privées du territoire québécois. Le Ministère assume également la gestion administrative du Registre foncier, lequel a été informatisé afin de permettre à la clientèle d'y accéder au moyen d'Internet.

Enfin, à titre d'arpenteur général du Québec, il incombe au Ministère d'établir la délimitation et la démarcation entre la propriété privée et publique ainsi que les frontières et les limites territoriales. Le Ministère assume également l'enregistrement des droits accordés par l'État en ce qui concerne le domaine public, lequel fait présentement l'objet d'une modernisation, dans la foulée des réformes foncières en cours.

Par ailleurs, le Ministère gère tout ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts publiques et favorise le développement de l'industrie des produits forestiers ainsi que la mise en valeur des forêts privées. De plus, il élabore et met en œuvre des programmes de recherche et de développement pour acquérir des connaissances dans les domaines liés à la saine gestion des forêts et à la transformation des produits forestiers, de même que pour les consolider et les diffuser. La con-

crétisation des inventaires forestiers, la production de semences et de plants de reboisement, la protection des ressources forestières contre le feu, les maladies et les insectes comptent aussi parmi les responsabilités du Ministère à l'égard de la forêt québécoise.

Dans le secteur minier, le Ministère recueille, traite et diffuse l'information géoscientifique, en plus d'accorder et de gérer les droits de propriété et d'utilisation de la ressource minérale, y compris la gestion de l'environnement minier. Il facilite aussi l'exploration et l'exploitation minières, tout en apportant son soutien à des travaux de recherche minéralogique et métallurgique dans les laboratoires du Consortium de recherche minérale (COREM). Créé en 1999, ce consortium est le fruit d'un partenariat entre le Ministère et l'industrie minière.

Par rapport aux ressources énergétiques, le Ministère gère l'utilisation des ressources hydrauliques du domaine public et l'octroi des droits d'exploration ou d'exploitation gazière et pétrolière. Il lui incombe aussi d'élaborer et de coordonner la politique gouvernementale en matière d'énergie, d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques québécois et de favoriser l'exploration pétrolière et gazière. Il assume également la sécurité du public et le respect de l'environnement relativement aux activités liées à l'utilisation des équipements pétroliers à risque élevé.

La structure administrative

Le Ministère intervient dans cinq domaines d'activité : le territoire, les forêts, les mines, l'information foncière et l'énergie. Pour mener à bien ses mandats sectoriels, il dispose d'une structure administrative qui reflète ses domaines d'intervention (voir l'organigramme placé à la fin du rapport).

Le Ministère compte aussi des unités à mandats horizontaux qui relèvent directement du sous-ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs : la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat, le Bureau des projets spéciaux, la Direction générale des services à la gestion, la Direction de la vérification interne, la Direction de la coordination, la Direction de la planification stratégique et la Direction des communications. Enfin, le Ministère compte deux unités autonomes de services, soit Forêt Québec et Géologie Québec.

Le Ministère a une structure fortement régionalisée. Ses nombreux points de service lui permettent d'être présent dans toutes les régions du Québec. Cette structure favorise l'accroissement de l'accessibilité des citoyens et de la clientèle du Ministère aux produits et services qu'il offre.

Ainsi, le Secteur du territoire dessert le Québec par l'intermédiaire de 28 points de service, placés sous la responsabilité de ses 8 directions régionales de la gestion du territoire public : Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie–Centre-du-Québec, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord. Tout en assurant la qualité des services à la clientèle, ces directions régionales jouent, notamment, un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des politiques et des programmes nécessaires à la gestion et au développement du territoire public, tout en tenant compte des particularités régionales.

Avec ses 73 points de service appelés Bureau de la publicité des droits, le Secteur de l'information foncière assure également une présence importante dans

les différentes régions administratives. Le rôle des bureaux consiste, notamment, à rendre publics les droits qui affectent les immeubles situés au Québec.

Pour sa part, Forêt Québec compte dix directions régionales : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches, Estrie, Mauricie–Centre-du-Québec, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Pour répondre aux besoins de la clientèle et de la population en matière de foresterie, ces directions comptent 48 bureaux régionaux et locaux.

Enfin, le Secteur des mines compte six bureaux régionaux situés à Montréal, Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Sept-Îles, Chibougamau et Sainte-Anne-des-Monts ainsi que deux points de service situés respectivement à Gatineau et à Sherbrooke.

La haute direction À la fin de l'exercice 2003-2004, la haute direction du Ministère se composait de :

Michel Boivin, sous-ministre

Michel Bordeleau, sous-ministre associé à Forêt Québec

Mario Bouchard, sous-ministre associé à l'Énergie et aux Changements climatiques

Jean-Louis Caty, sous-ministre associé aux Mines

Michel Lambert, sous-ministre associé au Bureau de la Capitale-Nationale

Marc Ledoux, sous-ministre associé aux Forêts

Louise Ouellet, sous-ministre associée au Territoire

Cécile Saint-Pierre, sous-ministre associée à l'Information foncière

Denis Garon, directeur général des services à la gestion

Le contexte du Ministère

La présente section introduit les tendances lourdes, les changements déterminants et les principaux phénomènes observés dans l'environnement externe et interne du Ministère, qui ont eu une influence favorable ou défavorable sur l'atteinte des cibles annuelles et avec lesquels le Ministère a dû composer afin de réajuster ses stratégies d'intervention.

Le contexte économique

Le Québec se caractérise par l'immensité de son territoire, ainsi que par l'abondance et la diversité des ressources naturelles qui s'y trouvent. Encore en 2003, la mise en valeur des ressources énergétiques, minérales, et forestières a contribué, de façon significative, au développement économique du Québec. L'importance de ce secteur de l'économie québécoise a représenté :

- 4,6 % des emplois, avec près de 170 000 emplois directs;
- 11,3 % du produit intérieur brut, ce qui correspond à une valeur ajoutée de 24,6 milliards de dollars;
- 34 % des exportations de marchandises du Québec, pour une valeur de 21,8 milliards de dollars;
- 15 % des dépenses en immobilisations avec 6,3 milliards de dollars en investissements.

Le phénomène de diversification de l'utilisation du territoire public s'est poursuivi en 2003. Ainsi, on note une présence accrue d'activités liées à la villégiature privée et commerciale, au récréotourisme et à la mise en valeur de ressources non traditionnelles, tels les petits fruits et l'industrie éolienne.

Les faits marquants de 2003 En 2003, à la suite du raffermissement de l'économie mondiale, la demande pour les matières premières s'est fortement accrue. L'essor rapide des pays à marché émergent et la forte reprise de l'économie des États-Unis ont conduit au renchérissement des produits de base.

Il faut également citer l'amélioration des conditions de crédit, favorisées par des taux d'intérêt inférieurs à ce qui avait été observé depuis des décennies. Au Québec, en 2003, les mises en chantier ont dépassé les 50 000 unités; une première depuis 1988. Outre l'effervescence de la construction résidentielle, au Québec comme ailleurs en Amérique du Nord, l'accroissement des investissements privés explique une part de la hausse de la demande en matières premières.

Le dollar américain a fléchi par rapport à de nombreuses devises, dont le dollar canadien. Cette hausse du taux de change canadien a eu un effet négatif sur la balance commerciale du Québec, qui a connu un repli de ses exportations et une

hausse de ses importations. Cette répercussion s'est aussi fait sentir dans le secteur des ressources naturelles qui a également dû faire face aux conséquences du litige canado-américain sur le bois d'œuvre.

En 2003, le PIB du secteur des ressources naturelles a enregistré une croissance de 0,6 %, ce qui est tout de même inférieur au taux de croissance de l'ensemble de l'économie québécoise, qui a atteint 1,7 %.

Enfin, il importe de noter que l'année 2003 a été marquée par la révision à la hausse de la prévision de la demande d'électricité faite par Hydro-Québec, qui s'explique, notamment, par la vigueur de l'économie, par les besoins en énergie des nouvelles unités de construction résidentielle et par la hausse du prix relatif des autres sources d'énergie, dont le pétrole. Le plan stratégique d'Hydro-Québec (2004-2009) relance le développement énergétique avec des objectifs d'investissements de l'ordre de 19 milliards de dollars pour les cinq prochaines années et des investissements de 3,5 milliards de dollars par année prévus pour la période s'échelonnant de 2009 à 2020. En ce qui concerne Hydro-Québec, les appels d'offres en cours (1 000 MW d'énergie éolienne et 100 MW d'énergie produite à partir de la biomasse) ainsi que l'appel d'offres dont le lancement est prévu bientôt (800 MW de cogénération) favoriseront la diversification accrue du portefeuille énergétique du Québec.

De nombreux emplois liés aux différentes industries des ressources naturelles

En 2003, la mise en valeur des ressources forestières, énergétiques et minérales a contribué à soutenir 168 500 emplois directs auxquels il convient d'ajouter environ 100 000 emplois indirects. D'autres activités liées à la mise en valeur du territoire public, comme le récréotourisme, le plein air et la villégiature, ont contribué à soutenir des emplois au Québec. Toutefois, aucune statistique officielle ne permet de témoigner de ce secteur d'activité.

Par rapport à 2002, le nombre d'emplois associés au secteur des ressources naturelles a enregistré une diminution de 2,2 %, ce qui représente une perte de 3 700 emplois. À lui seul, le secteur minier compte 2 400 emplois de moins qu'en 2002. Le non-renouvellement des réserves québécoises, occasionné principalement par les faibles dépenses d'exploration au cours des années précédentes, ainsi que l'appréciation du taux de change par rapport à la devise américaine ont contribué à la diminution du nombre d'emplois dans ce secteur.

Pour sa part, le secteur forestier a connu une diminution de 1 403 emplois en 2003. L'industrie de l'exploitation forestière a ainsi enregistré un repli de 787 emplois. En bonne partie, ce repli est attribuable à l'imposition par les Américains de droits représentant 27 % de la valeur des importations de bois d'œuvre résineux canadien. De plus, en raison de la baisse de la demande nord-américaine pour les papiers et cartons, l'industrie des pâtes et papiers a subi une perte de 722 emplois.

Par ailleurs, en 2003, le niveau d'emploi s'est maintenu dans le secteur de l'énergie. Ainsi, les pertes d'emplois enregistrées dans les activités de distribution de produits pétroliers ont été compensées par des hausses équivalentes dans les activités de raffinage du pétrole, de distribution du gaz naturel et de production, transport et distribution d'énergie électrique.

Un ralentissement dans les exportations

La valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine est passée à 76,2 ¢ en décembre 2003, alors qu'elle était de 64,9 ¢ au mois de janvier précédent. Cette hausse du taux de change a eu un impact significatif sur les exportations québécoises de matières premières qui sont fortement tributaires de la demande américaine.

Ainsi, les exportations des industries du secteur des ressources naturelles s'élevaient à 21,8 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 6,2 % par rapport à l'année précédente. De leur côté, les importations atteignaient 15,5 milliards de dollars, ce qui correspond à une hausse de 10,2 %.

Les principales marchandises affectées par cette baisse des exportations sont les pâtes et papiers (-731 millions de dollars), les produits de première transformation des métaux (-368 millions de dollars) et les produits en bois (-265 millions de dollars). Il importe de noter qu'en 2003, les exportations de l'ensemble des industries québécoises ont reculé de 4,3 milliards de dollars.

L'évolution des prix des ressources naturelles

À la suite de la baisse de 6,1 % enregistrée en 2002, l'indice des prix des ressources naturelles (IPRN) est demeuré sensiblement le même en 2003.

Stimulé par une hausse appréciable de la demande mondiale principalement en provenance de la Chine, le prix des métaux s'est raffermi en 2003. Ainsi, le prix de l'or a connu une hausse pour une deuxième année consécutive, son prix atteignant près des 420 \$US/once à la fin de l'année 2003. Pour ce qui est du nickel, son prix a crû de façon importante en passant de 3,642 \$US/lb, en janvier 2003, à 6,427 \$US/lb, en décembre 2003.

Le prix de référence du baril de pétrole est passé d'une moyenne de 24,93 \$US, en 2002, à 28,87 \$US, en 2003, en raison, principalement, de la forte croissance de la demande mondiale et du contexte géopolitique international.

En 2003, le prix du papier journal a poursuivi son redressement, passant d'une moyenne annuelle de 466 \$US la tonne métrique, en 2002, à 503 \$US la tonne métrique, en 2003. Toutefois, le prix du papier journal s'est établi à un niveau inférieur à celui observé depuis le milieu des années 1990.

Les investissements

Les dépenses d'exploration minière

L'année 2003 a été marquée par une augmentation de 34,9 % des dépenses québécoises d'exploration minière qui ont atteint 150 millions de dollars. Les dépenses d'exploration minière ont augmenté pour une troisième année consécutive. La hausse du prix de l'or et des autres métaux a stimulé les dépenses d'exploration. L'intensification des travaux d'exploration a d'ailleurs permis d'obtenir de très bons résultats d'exploration sur des sites miniers et en dehors de ces sites. Étant donné ces éléments, les dépenses d'exploration devraient croître encore davantage dans l'avenir et, vraisemblablement, elles devraient se répercuter par un accroissement à long terme des dépenses d'immobilisations dans le secteur minier.

Les dépenses d'immobilisations

En 2003, les dépenses d'immobilisations dans le secteur des ressources naturelles étaient en forte augmentation. Par rapport à 2002, elles ont augmenté de 35,7 %.

La hausse des investissements dans l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité a permis d'injecter 3,1 milliards de dollars dans l'économie, soit 898 millions de dollars de plus que ce qui avait été versé l'année précédente. Du côté de la première transformation des métaux, un montant total de 817 millions de dollars a été investi au Québec en 2003, une hausse de 384 millions de dollars par rapport à la situation de l'année précédente. Enfin, les dépenses en immobilisations du secteur des pâtes et papiers sont passées à 1,1 milliard de dollars en 2003, alors qu'elles étaient de 657 millions de dollars en 2002. Cela représente une hausse de 66,9 %.

Le contexte de gestion du territoire et des ressources

L'utilisation du territoire public En raison de son potentiel fort diversifié, le territoire public est prisé pour les nombreuses activités qu'y peuvent s'y pratiquer, autant pour celles qui sont de nature économique que pour celles qui sont de nature récréative. Depuis quelques années, la présence de droits d'usage sur la quasi-totalité du territoire public est observée. En 2003-2004, cette tendance s'est fait sentir par de nouvelles demandes liées à l'utilisation du territoire public. Parmi ces demandes, notons l'implantation d'éoliennes en Gaspésie, la culture du bleuet dans les espaces réservés à l'aménagement forestier ou, encore, la multiplication des projets de grande envergure dans le domaine récréotouristique.

La sollicitation pour l'utilisation accrue et diversifiée du territoire public ainsi que la volonté ministérielle d'en assurer la mise en valeur dans un contexte de développement durable ont conduit le Ministère à faire maintes consultations publiques auprès de l'ensemble des partenaires, intervenants sectoriels, populations régionales et communautés autochtones, afin de permettre, dans la perspective de l'adoption de ses politiques et programmes, l'intégration et la conciliation des différentes visions de mise en valeur du territoire et des ressources.

Dans une optique de gestion transparente et participative, des choix ont dû être faits quant au rythme à adopter pour mettre de l'avant certains projets. En ce sens, la tenue de consultations visant l'harmonisation des intérêts d'ordre économique, social et environnemental, objectif majeur auquel concourt, par ailleurs, la nouvelle approche d'affectation du territoire public ainsi que la *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier* ratifiée par le gouvernement, s'est répercutée sur l'échéancier de mise en œuvre de ces projets à caractère multiusage.

L'accès à la connaissance du territoire et des ressources Une solide infrastructure de connaissance est nécessaire à la mise en valeur et à la gestion du territoire et des ressources. Pour ce faire, le Ministère acquiert et consolide une quantité importante d'information et de connaissances géographiques, foncières, forestières, minières et énergétiques portant sur tout le territoire québécois. En outre, il offre de nombreux produits et services qui visent la diffusion de cette information et de ces connaissances.

Au cours de la dernière année, les différentes décisions et politiques adoptées concernant, notamment, la sécurité civile, le développement du Nord québécois, les projets hydroélectriques, les travaux d'exploration ou encore les initiatives de mise en valeur des ressources aux frontières du Québec, ont contribué à la hausse des besoins en matière d'information géographique de référence adaptée, fiable et à jour sur le territoire. Il importe de noter que des besoins de ce type ont aussi été exprimés chez les partenaires en aménagement du territoire, les clients et les promoteurs des secteurs privé et public pour qui l'accès à cette connaissance représente un intrant indispensable au soutien ainsi qu'à la gestion de leurs projets.

La pérennité du territoire et des ressources La mise en valeur du territoire public et des ressources, dans un esprit de maintien de la biodiversité et de protection des écosystèmes, constitue un enjeu de taille. En plus de participer aux efforts, sur le plan international, visant à lutter contre les conséquences néfastes des changements climatiques et à investir dans la restauration des sites miniers, le Québec s'est engagé résolument sur la voie de l'aménagement durable des forêts, notamment par la préservation de la biodiversité biologique. D'ailleurs, la participation du Ministère à la création d'un réseau d'aires protégées contribue substantiellement à l'atteinte de ces engagements.

Le défi ultime demeure d'assurer la pérennité du territoire et des ressources, tout en renforçant leur apport au développement économique du Québec et de ses régions.

Le contexte technologique

Le gouvernement du Québec favorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications comme un levier favorisant la modernisation de l'État et l'amélioration de la qualité des services aux citoyens. La volonté gouvernementale de placer, au rang de priorité, le déploiement d'un gouvernement en ligne a conduit le Ministère à poursuivre ses efforts, amorcés depuis quelques années, vers le développement de la prestation électronique de produits et services, tout en encourageant, dans un souci de cohérence face à la clientèle, les initiatives permettant une cohabitation des modes, traditionnels et électroniques, de livraison de services.

La recherche constante de gains d'efficacité a poussé le Ministère à améliorer son offre de service en rendant accessible, en ligne, une large gamme de produits et services. Au Secteur du territoire, ce phénomène s'est traduit par le développement d'un service de paiement en ligne pour la location d'une terre du domaine de l'État. Une croissance du mode de prestation électronique sera d'ailleurs à prévoir puisque le suivi et l'administration de divers autres types de produits devront être réalisés. Par exemple, afin de répondre aux besoins toujours croissants des ministères et organismes, partenaires, groupes de clientèle et citoyens, il y a tout lieu de croire que de nouvelles infrastructures d'accès à l'information géographique en ligne verront le jour.

De plus, la dernière année a été caractérisée par la collaboration du Ministère à plusieurs projets à caractère technologique qui ont eu un effet positif sur la compétitivité des entreprises du secteur des produits forestiers. Bon nombre d'entre elles en sont à développer de nouvelles technologies destinées aux industries des produits du bois et des pâtes et papiers. À titre d'exemple, le Centre d'excellence sur les copeaux, situé à Trois-Rivières, résultat de la collaboration du Ministère avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et les industriels, travaille à mettre au point des capteurs pour qualifier de façon continue les copeaux de bois et, ainsi, améliorer les procédés de fabrication.

Aussi, en vue de numériser l'information foncière et de la rendre accessible à un public élargi, le Ministère a poursuivi les réformes du cadastre québécois et de la publicité foncière.

En conséquence, le recours toujours plus grand aux nouvelles technologies a nécessité l'affectation de ressources liées à la réalisation de projets supportés par l'informatique. Le Ministère a dû consacrer au développement de nouvelles applications soutenant la prestation électronique de services, non seulement des ressources humaines et financières, mais aussi des ressources affectées à l'entretien, au développement et à la viabilité de ces systèmes, maintenant et pour les années à venir.

Le contexte technologique en constante évolution dans lequel a évolué le Ministère, de même que l'appui gouvernemental qui a été octroyé en matière de développement au cours du dernier exercice, ont exercé une influence favorable

sur l'atteinte des objectifs ministériels établis en matière de prestation de services, et ce, malgré les resserrements financiers qui ont retardé l'échéancier prévu pour certains projets technologiques.

Le contexte interne du Ministère

Sur le plan de sa capacité organisationnelle, le Ministère a dû relever les défis qui se sont présentés à lui en cours d'année, à l'intérieur d'un contexte rendant difficile, parfois, l'atteinte des cibles fixées.

En juin 2003, l'annonce du lancement de l'exercice de modernisation de l'État a amené le Ministère à recentrer sa mission, à revoir son panier de produits et de services, à mesurer l'efficacité de ses processus et à proposer des mesures structurantes à court, moyen et long terme permettant la maximisation de ses activités. Cette révision en profondeur des structures et programmes a nécessité de nombreux travaux d'analyse dont les gains se feront sentir bien au-delà de la prochaine année financière.

Simultanément, le cadre budgétaire du Ministère a forcé le réexamen des priorités d'action, l'allocation, à la baisse, des ressources, l'établissement de nouveaux objectifs financiers et le ralentissement ou l'abandon, à l'occasion, de projets contribuant à l'atteinte de certains objectifs stratégiques du Ministère.

Par ailleurs, dans une recherche de consensus social et afin de rétablir le climat de confiance existant entre la population et le Ministère en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier, la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État (commission Coulombe) a été mise sur pied. Ses travaux ont débuté le 3 février 2004. Cette commission a pour mandat de dresser l'état de la situation en ce qui concerne la gestion des forêts publiques du Québec et de recommander des améliorations qui permettront de bonifier le régime forestier actuel, dans une perspective de développement durable. Le Ministère s'est engagé à donner suite aux recommandations de la commission par l'élaboration d'un plan d'action visant la mise en œuvre de ces dernières. La commission doit remettre son rapport en décembre 2004.

Les outils de la gestion axée sur les résultats

La Déclaration de services aux citoyens

La *Déclaration de services aux citoyens* traduit la préoccupation première du Ministère selon laquelle le citoyen demeure au cœur des préoccupations de l'ensemble du personnel du Ministère.

Le Ministère et son personnel s'engagent à fournir des services de qualité dans un délai raisonnable. Le personnel adhère aux principes suivants :

- accessibilité et diligence;
- courtoisie et respect;
- confidentialité et sécurité;
- simplicité et fiabilité;
- efficacité et compétence.

Cet engagement ministériel fait l'objet d'un plan d'amélioration des services qui vise à mieux satisfaire les attentes des citoyens. Ce plan s'inscrit directement dans le *Plan d'action gouvernemental d'amélioration des services aux citoyens* et il comporte des éléments d'amélioration des services selon une approche de résultats attendus. En plus des orientations gouvernementales en matière de qualité des services, le plan d'amélioration ministériel est basé sur l'analyse des besoins et des plaintes, ainsi que sur le degré de satisfaction des citoyens. Il est révisé, annuellement, sur la base des progrès accomplis et des difficultés observées.

Le respect des délais pour donner les services et la satisfaction de la population en ce qui concerne la qualité de ces services font l'objet d'un suivi; ils sont même mesurés. Ces résultats sont exposés dans l'orientation 5 de la section du présent rapport intitulée *Les résultats du Ministère*.

Les modes de diffusion de la Déclaration de services aux citoyens

La *Déclaration de services aux citoyens* a d'abord été présentée à tous les employés avant de la rendre disponible à la clientèle dans le site Internet ainsi que dans les points de service du Ministère. La *Déclaration de services aux citoyens* est également présentée et expliquée à tous les nouveaux employés à l'occasion des sessions d'accueil organisées spécifiquement pour faciliter leur intégration.

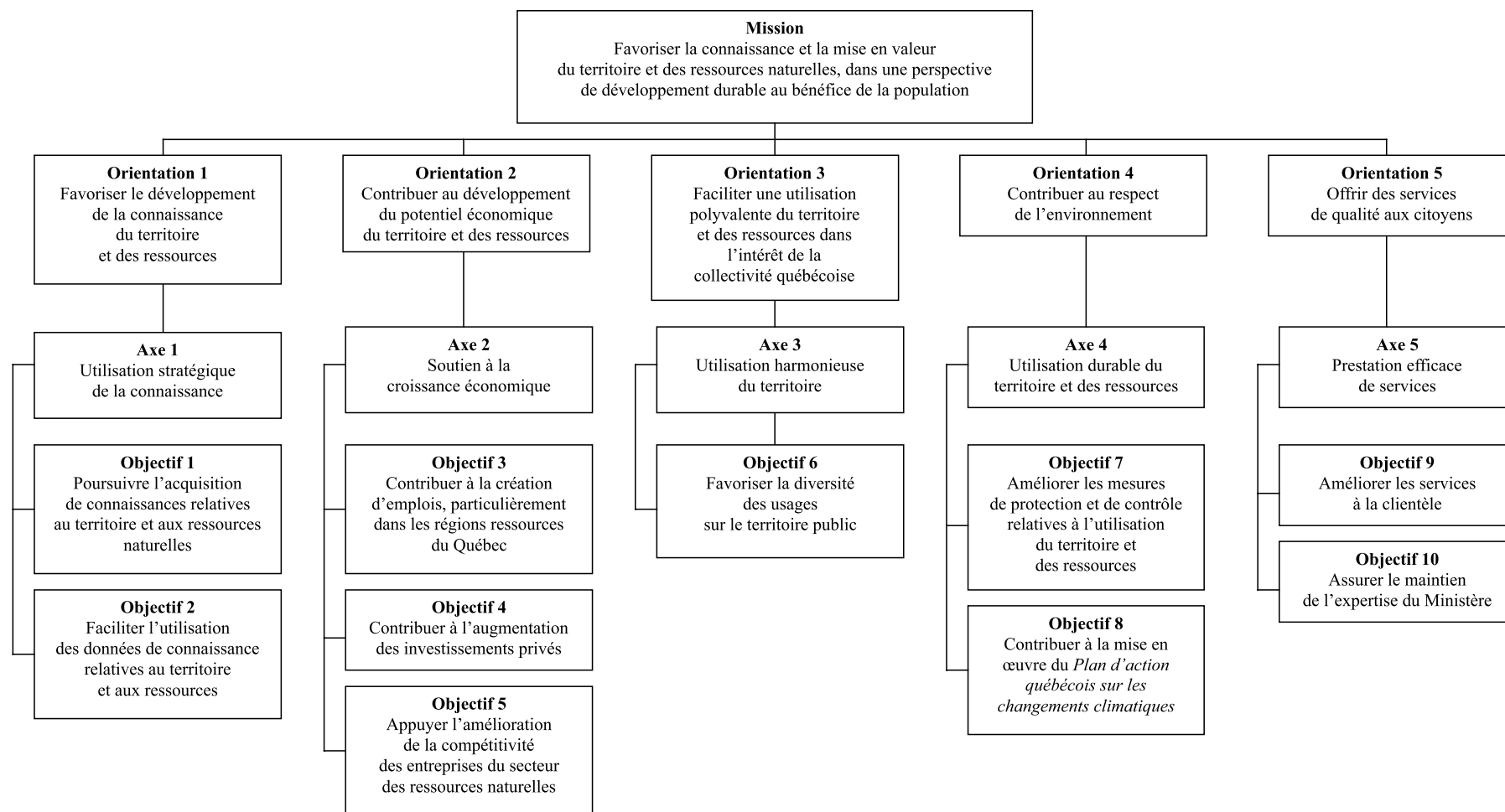
Le Plan stratégique 2001-2004

Le *Plan stratégique 2001-2004* présente les principaux éléments du plan de travail du Ministère pour les exercices financiers 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004. Ce plan triennal expose les cinq grandes orientations que le Ministère se donne; il est accompagné des axes d'intervention qui précisent l'angle sous lequel le Ministère entend aborder ces orientations.

Pour les mettre en œuvre, le Ministère s'est fixé dix objectifs. Pour chacun d'entre eux, des indicateurs mesureront les résultats atteints. La mise en œuvre du plan stratégique repose sur l'accomplissement des activités inscrites dans le plan d'action de chacune des directions du Ministère.

Le schéma qui suit présente la synthèse des orientations et des objectifs stratégiques du *Plan stratégique 2001-2004*. Trois de ces orientations s'articulent autour des grandes composantes du développement durable: les dimensions économique, sociétale et environnementale. Les deux autres orientations constituent, respectivement, la base et la finalité des actions du Ministère: accroître la connaissance du territoire et des ressources naturelles, et offrir des services de qualité aux citoyens.

La synthèse des orientations et des objectifs stratégiques du Plan stratégique 2001-2004



L'évaluation de programme En 2003-2004, le Ministère a poursuivi les activités évaluatives inscrites dans son *Plan d'évaluation de programme 2001-2004*. Selon ce qui avait été prévu, trois rapports finaux, dont l'évaluation a été amorcée en 2002-2003, ont été déposés. Il s'agit du :

- *Programme d'assistance à l'exploration minière du Québec*. Volet A : assistance financière aux prospecteurs autonomes et Volet C : assistance financière aux fonds régionaux d'exploration;
- *Programme Forêt-Faire* (projets liés à la transformation primaire et secondaire des billons de feuillus durs ou la seconde transformation des produits du bois résineux);
- *Programme d'assistance financière aux propriétaires de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998 et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain*.

Le *Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie (PADTE)* a fait l'objet d'une analyse évaluative par le Secteur de l'énergie et des changements climatiques, ce qui a conduit au dépôt du document *Bilan 1991-2001 : retombées, impact, fonctionnement*.

Un plan d'évaluation a été élaboré pour le *Programme d'extension du réseau de distribution du gaz naturel*. Toutefois, ce programme ne sera pas évalué puisqu'il a pris fin en 2003-2004.

De plus, des modalités (grille de résultats attendus) ont été élaborées pour encadrer la reddition de comptes des conventions de gestion territoriale signées avec le milieu régional à l'intérieur du *Programme de délégation de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales (TPI)*.

En ce qui a trait à l'évaluation du *Programme d'aide financière à la mise en valeur des forêts privées*, le Secteur des forêts a amorcé, avec ses partenaires, certains travaux qui seront terminés au cours de 2004-2005. Ces travaux ont rapport au fonctionnement des agences de mise en valeur des forêts privées ainsi qu'à l'amélioration des plans de protection et de mise en valeur.

Les travaux d'évaluation de certains traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits ont été entrepris. Cela aura permis de cibler, comme traitement prioritaire à évaluer, l'éclaircie précommerciale dans le groupe d'essences sapin, épinettes, pin gris et mélèzes.

Quant au site Internet du Ministère, il a fait l'objet d'une importante évolution. Des outils de collecte de données pertinents ont été mis en place dans le but de pouvoir faire une évaluation du site plus tard.

Enfin, un plan d'évaluation et un plan d'enquête ont été élaborés pour l'évaluation du *Programme de la réforme du cadastre québécois*.

Les travaux d'évaluation relatifs à ces trois derniers projets se poursuivront au cours de 2004-2005.

Le Plan annuel de gestion des dépenses 2003-2004

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004, le *Plan annuel de gestion des dépenses 2003-2004* présente les choix retenus dans l'allocation des ressources du Ministère. Ces choix budgétaires reflètent le souci du Ministère de contribuer activement au développement économique, de participer à l'essor du territoire et des ressources naturelles, d'en faciliter une utilisation polyvalente et durable, de favoriser le développement de la connaissance et, enfin, d'offrir des services de qualité aux citoyens.

À partir du *Plan stratégique 2001-2004*, les orientations et les objectifs retenus y sont décrits tout en précisant les indicateurs de résultats et les cibles pour l'année financière 2003-2004. Les actions déterminantes pour atteindre les objectifs sont mentionnées afin d'expliquer comment seront utilisées les ressources disponibles. Le plan annuel de gestion des dépenses explique également l'évolution du budget des dépenses par programme et les variations significatives.

De façon exceptionnelle, un Budget des dépenses 2003-2004 ainsi que les plans de gestion des dépenses s'y rapportant ont été déposés à l'Assemblée nationale le 11 mars 2003. Cette dernière ayant été dissoute le lendemain, les crédits relatifs à ce budget n'ont donc pas été votés. Une seconde version du Budget des dépenses 2003-2004 a été déposée à la suite de l'élection du 14 avril 2003. À cette occasion, les ministères et organismes ont soumis à l'Assemblée nationale un plan budgétaire abrégé. Le croisement des choix budgétaires et des orientations stratégiques avait déjà été présenté dans la première édition.

Ainsi, pour obtenir plus de précisions sur les engagements financiers du Ministère, le lecteur est invité à se reporter au *Budget de dépenses 2003-2004, Volume III, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, 2^e édition*.

Les résultats du Ministère

Préambule

La présente partie porte sur les résultats obtenus par le Ministère, au cours de l'exercice financier 2003-2004, en ce qui concerne l'atteinte des objectifs stratégiques du *Plan stratégique 2001-2004*. Les résultats décrits sont mesurés à l'aide d'indicateurs et ils sont comparés avec la cible annuelle 2003-2004. Par ailleurs, le degré d'avancement au regard de la cible triennale 2001-2004 est inscrit dans les graphiques qui présentent ces résultats. Les commentaires liés aux résultats expliquent principalement l'atteinte, ou non, des cibles.

À la présentation détaillée des résultats annuels s'ajoute un abrégé des résultats triennaux. Un tableau synthèse expose l'ensemble des cibles à atteindre au cours de la période triennale 2001-2004; il fournit l'essentiel des explications quant au degré d'atteinte de ces cibles.

Les résultats obtenus par le Bureau de la Capitale-Nationale, relativement aux cibles fixées dans son plan annuel de gestion des dépenses pour l'exercice financier 2003-2004, sont présentés à la fin de cette quatrième partie.

Sommaire des résultats

	Cible Triennale	Cible 2003-2004	Situation de départ	Résultat 2001-2002	Résultat 2002-2003	Résultat 2003-2004
1–Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles						
<i>Programme d'inventaire forestier</i>	Avoir terminé le 3 ^e programme et commencé le 4 ^e	Avoir entrepris le 4 ^e programme d'inventaire forestier	68%	82%	98%	4 ^e programme d'inventaire forestier débuté ¹
Reconnaissance géologique	95%	95%	86%	89,7%	92,5%	94,5%
Information géographique de référence	+15%	+5%	Non disponible	+17%	+7,1%	+2%
Réforme du cadastre québécois	49%	49%	18%	28,2%	37%	42%
2–Pourcentage des données de connaissance numérisées						
<i>Système d'information écoforestière</i>	100%	100%	1%	65%	100%	100%
<i>Fonds documentaire minier</i>	45%	45%	25%	29%	37,4%	44,7%
Information géoscientifique sur l'exploitation pétrolière et gazière	80%	80%	15%	19%	43,9%	59%
<i>Système de gestion des données cadastrales</i>	49%	49%	18%	28,2%	37%	42%
Publicité foncière	100%	100%	0%	7,5%	68,7%	100%
3–Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière						
Forêt Québec	85%	85%	78%	90%	86%	82%
4–Pourcentage de développement du <i>Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure</i> (EDIT)						
Information foncière	90%	90%	0%	0%	7,5%	41%
5–Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois						
Forêts	14 600	3 920	0	2 067	1 274	946
Mines	1 400	300	0	430	0	1 770
Énergie	2 000	Fin du programme	0	838	901	0
Total ministériel	18 000	4 220	0	3 335	2 175	2 716
6–Nombre d'emplois dans les ressources naturelles sur le territoire québécois^{2,3}						
Total	179 000	179 000	177 488	173 685	172 213	168 488
7–Valeur des investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions						
Forêts	3,715 G\$	1,2 G\$	0	628,6 M\$	152,1 M\$	354 M\$
Mines	3,0 G\$	1,0 G\$	0	818,5 M\$	552,9 M\$	500,6 M\$
Énergie	0,145 G\$	Fin du programme	0	34,2 M\$	16,0 M\$	0 M\$
Total ministériel	5,7 G\$ ⁴	2,2 G\$	0	1 481,3 M\$	721 M\$	854,6 M\$
8–Part québécoise des dépenses d'immobilisations canadiennes réalisées dans les secteurs minier et forestier³						
Mines	38%	38%	37,7%	28,6%	22,1%	23,2%
Forêts	35%	35%	38,9%	32,2%	36,1%	38,7%
9–Part québécoise des dépenses canadiennes d'exploration minière³						
Mines	22%	22%	21,8%	20,1%	19,4%	23,4%
10–Valeur des projets de recherche-développement visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises auxquels le Ministère est associé						
Forêts	20,0 M\$	Fin du programme	0	18,9 M\$	Fin du programme	Fin du programme
Mines	30,0 M\$	10 M\$	0	9,2 M\$	9,6 M\$	9 M\$
Énergie	23,4 M\$	7,8 M\$	0	6,8 M\$	5 M\$	0 M\$
Total ministériel	73,0 M\$ ⁵	17,8 M\$	0	34,9 M\$	14,6 M\$	9 M\$
11–Part québécoise des exportations canadiennes dans le domaine des ressources naturelles³						
Forêts: produits du bois	22,4%	22,4% ⁶	21,9%	21,8%	21,7%	21,8%
Forêts: pâtes et papiers	31,2%	31,2% ⁶	29,9%	31,6%	31,6%	31,3%
Mines	15,6%	15,6% ⁶	22,1%	13,6%	14%	13%
12–Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord						
Moyennes entreprises	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile
Grandes entreprises	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile

	Cible Triennale	Cible 2003-2004	Situation de départ	Résultat 2001-2002	Résultat 2002-2003	Résultat 2003-2004
13–Nombre de droits consentis par le Ministère sur le territoire public						
Forêts et Forêt Québec	2 280	2 280	2 203	2 173	2 156	2 166
Mines	92 000	92 000	91 194	130 824	162 216	137 502
Énergie	206	206	201	257	292	321
Territoire	43 800	43 800	42 589	42 783	43 064	43 686
14–Nombre de régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté						
Territoire	12	12	0	Étapes du projet pilote franchies à 60 %	Projet pilote réalisé	Fin de l'élaboration de la nouvelle approche d'affectation pour le territoire public et achèvement des consultations
15–Taux de conformité à la réglementation du Ministère						
Forêt Québec ⁷	87 %	87 %	81 %	83 %	85 %	86 %
Énergie	80 %	80 %	70 %	89 %	98 %	98 %
16–Pourcentage des interventions vérifiées						
Forêt Québec ⁸	100 %	100 %	0 %	77 %	100 %	100 %
Mines	80 %	80 %	57 %	35,4 %	72 %	85,7 %
Énergie	90 %	90 %	80 %	89 %	93 %	93 %
17–Taux de réalisation des engagements du Ministère se rapportant au Plan d'action québécois sur les changements climatiques						
Forêts	100 %	100 %	0	Résultat non quantifiable	20 %	60 %
Énergie : ÉcoGESTe	100 %	100 %	0	100 %	100 %	100 %
Énergie : PADTE	100 %	100 %	0	95 %	100 %	100 %
18–Pourcentage des services accessibles dans Internet						
Total ministériel	Avoir rendu accessibles, dans Internet, 100% ⁹ des services dont le mode de diffusion s'y prête	Avoir rendu accessibles, dans Internet, 100% ⁹ des services dont le mode de diffusion s'y prête	Non disponible	A.E.M. ¹⁰ élaborée, mesure opérationnelle	79 %	83 %
19–Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services						
Très satisfaits et satisfaits	Avoir accru le taux de satisfaction	Maintenir le taux de satisfaction à plus de 85 %	Non disponible	89 %	93 %	93,6 %
20–Taux de respect des délais de service (en lien avec les objectifs de délai inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens)						
Réponse au téléphone (moins de trente secondes)	85 %	Maintenir un taux de respect des délais de service à 85 %	Non disponible	92,8 %	94,3 %	95,4 %
Attente au comptoir (moins de dix minutes)	85 %	Idem	Non disponible	99,9 %	99,9 %	99,9 %
Réponse à une plainte écrite (moins de cinq jours)	85 %	Idem	Non disponible	100 %	100 %	100 %
Délai de réponse à une lettre (moins de dix jours)	85 %	Idem	Non disponible	Non disponible	98,8 %	97,6 %
21–Pourcentage des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du Ministère						
Points de service	100 %	100 %	Non disponible	Mise en place d'un système d'information dans l'intranet ministériel et sensibilisation du personnel de première ligne	100 % des points de service ont accès au S.I. ¹¹	100 % des points de service ont accès au S.I. ¹¹

	Cible Triennale	Cible 2003-2004	Situation de départ	Résultat 2001-2002	Résultat 2002-2003	Résultat 2003-2004
22–Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel						
Masse salariale	2,5 %	2,5 %	1,86 %	2,5 %	2,53 %	1,94 %
23–Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail						
Total ministériel	50 %	50 %	53 %	85 %	87,6 %	68,3 %

1. Les résultats au sujet de l'état d'avancement du 4^e programme d'inventaire forestier ne seront disponibles qu'en 2005-2006 considérant les différentes étapes du processus d'acquisition d'information préalables et nécessaires à la réalisation de l'inventaire forestier.
2. À la suite de l'ajout des indicateurs de la première transformation des métaux et de la transformation des produits minéraux non métalliques en 2001-2002, la définition de l'indicateur publiée dans le *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère a été révisée. Ainsi, la cible est passée de 152 800 à 185 000. Par ailleurs, il importe de noter que la cible de 185 000 emplois a été déterminée à partir des données sur l'emploi obtenues en 1999. Cependant, en raison d'une révision faite par Statistique Canada, la cible pour 2003-2004 est maintenant de 179 000.
3. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées à celles de l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.
4. La cible triennale demeure identique à celle du *Plan stratégique 2001-2004*. Cependant, le total ministériel est de 6,86 G\$ puisque les cibles sectorielles ont été revues à la hausse.
5. La cible retenue dans le *Plan stratégique 2001-2004* est un arrondissement des cibles sectorielles.
6. À la suite de modifications importantes apportées aux méthodes de classification utilisées par Statistique Canada, les cibles sectorielles retenues dans le *Plan stratégique 2001-2004* ont été revues à la hausse en 2001-2002 (voir *Rapport annuel de gestion 2001-2002*, page 36). Les cibles ont été ajustées en conséquence les années suivantes.
7. Cet indicateur fait référence au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI).
8. Cet indicateur fait référence aux rencontres avec les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).
9. La cible retenue dans le *Plan stratégique 2001-2004* a été établie à la suite de la définition de l'architecture d'entreprise ministérielle (A.E.M.) sur la prestation électronique de services. L'A.E.M. prévoit la mise en ligne de 53 services au 31 mars 2005. La cible du *Plan stratégique 2001-2004* est donc de rendre accessibles, dans Internet, 47 des 53 services prévus à l'A.E.M.
10. A.E.M. : Architecture d'entreprise ministérielle.
11. S.I. : Système d'information du *Répertoire des programmes et services du gouvernement du Québec*.

Présentation détaillée

Orientation 1 Favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources.

Objectif 1 Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources.

Indicateur 1 *Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles*

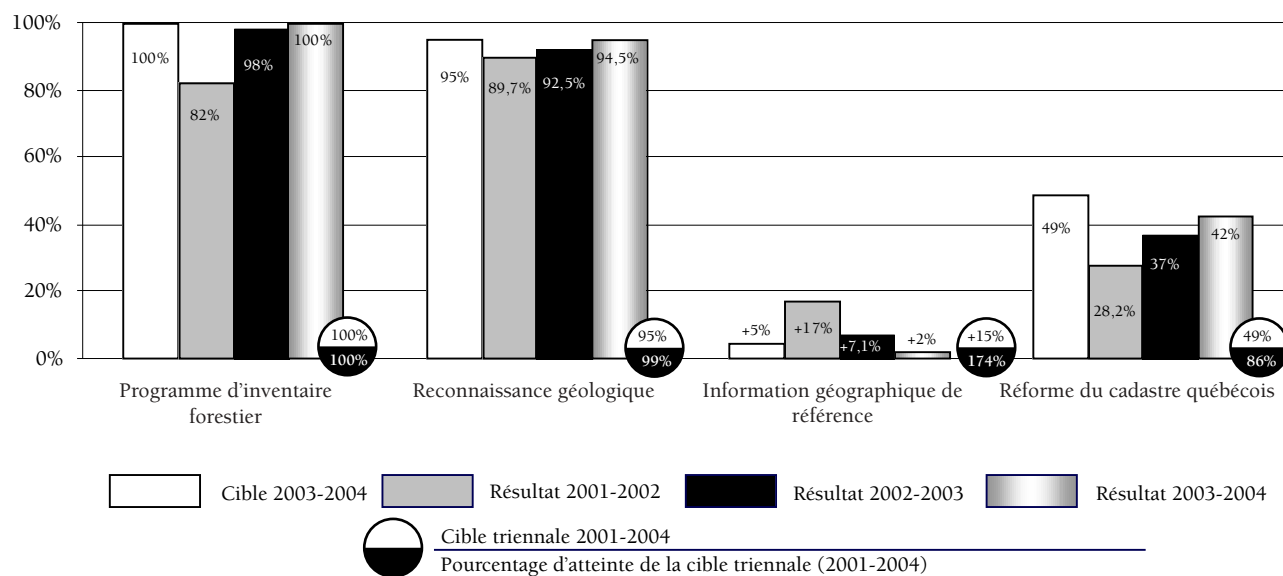
L'indicateur 1 renvoie :

- pour le secteur forestier, à la superficie du territoire qui a été inventoriée, par rapport à l'ensemble du territoire à inventorier;
- pour le secteur minier, à la superficie terrestre du Québec qui a fait l'objet d'une reconnaissance géologique à l'échelle de 1/250 000;
- pour le secteur territorial, à l'indicateur de connaissance géographique (ICG), lequel varie en fonction de la qualité, de la quantité, de l'actualité et de la convivialité des données cartographiques, géodésiques et d'imagerie;
- pour le secteur foncier, au nombre de lots rénovés dans le cadre du *Programme de réforme du cadastre québécois*.

Cibles 2003-2004	Résultats 2003-2004
Avoir débuté le quatrième programme d'inventaire forestier.	Quatrième programme d'inventaire forestier débuté
Avoir complété à 95% la reconnaissance géologique du territoire québécois (1/250 000).	94,5%
Avoir accru de 5% l'information géographique de référence ¹ .	+ 2%
Avoir rénové 49% des lots dans le cadre du <i>Programme de réforme du cadastre québécois</i> .	42%

1. Les résultats présentés portent sur une seule année financière. L'information géographique de référence a été accrue de 17% en 2001-2002 et de 7,1% en 2002-2003.

Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles, pour l'année financière 2003-2004



Commentaires

Programme d'inventaire forestier

- Le Ministère a produit 530 placettes échantillons temporaires sur la Basse-Côte-Nord afin de compléter les 2 % manquants pour le troisième programme d'inventaire forestier (voir *Rapport annuel de gestion 2002-2003*, page 21) et a entrepris le quatrième programme d'inventaire forestier.
- Les étapes préliminaires suivantes ont été franchies :
 - prise de photographies aériennes sur 43 000 des 591 549 km² de territoire à couvrir pendant le quatrième programme d'inventaire forestier;
 - réalisation de cartographie sur 31 000 des 591 549 km² de territoire à cartographier;
 - réalisation de 3 869 placettes échantillons permanentes sur les 12 026 à produire pendant le quatrième programme.
 - mise à l'essai de la réalisation de placettes échantillons temporaires selon les normes du quatrième programme.
- Il importe de noter qu'en raison des différentes étapes du processus d'acquisition de l'information, lesquelles sont préalables et nécessaires à la réalisation de l'inventaire forestier, les résultats relatifs à l'état d'avancement du quatrième programme d'inventaire forestier ne seront disponibles qu'en 2005-2006.

Reconnaissance géologique du territoire québécois

- Au cours de l'été 2003, le Ministère a dressé deux levés géologiques à l'échelle de 1/250 000 dans les secteurs du village de Puvirnituq et du lac Minto, à l'est de la baie d'Hudson. Ces deux levés ont été faits en vertu du *Programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques du Grand-Nord*. Les travaux ont mis en évidence de nouveaux secteurs intéressants en ce qui a trait à l'exploration des métaux usuels et précieux dans le Grand-Nord québécois.

- Ces levés, qui ont couvert 29 800 km², ont permis de porter la couverture de reconnaissance géologique à 94,5 % du territoire terrestre québécois, soit 1 414 050 km² sur les 1 496 400 km² à couvrir pour le 31 mars 2004.
 - Le Ministère avait prévu dresser trois levés géologiques dans le Grand-Nord, en 2003-2004. Toutefois, le contexte budgétaire a fait en sorte de reporter la réalisation d'un levé, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible visant à ce que 95 % du territoire québécois soit cartographié.
- Information géographique de référence*
- Le Ministère a enrichi de 2 % la connaissance géographique du territoire par le développement et la mise au point de différents produits d'information géodésique et cartographique.
 - En raison du contexte budgétaire, la cible de 5 % n'a pas été atteinte.
 - Le Ministère maintient et entretient, pour la gestion du territoire et des ressources, de même que pour le développement local et régional, une cartographie topographique de référence à l'échelle de 1/20 000 sur près de 42 % du territoire québécois, une cartographie générale et administrative sur l'ensemble du Québec ainsi qu'un réseau géodésique comprenant plus de 85 830 repères.
 - Par ailleurs, le Ministère a fourni divers services spécialisés, dont la réalisation de 27 736 photographies aériennes pour différents ministères et organismes, la production, pour le ministère de la Sécurité publique, de la cartographie à l'échelle de 1/2 000 de six localités nordiques du Nunavik et, pour le ministère des Transports, des données de référence pour la gestion des glissements de terrain.
- Programme de réforme du cadastre québécois*
- Les travaux exécutés ont permis d'officialiser 187 559 lots, soit 79 % du nombre de lots que l'on prévoyait rénover en 2003-2004. Cette situation porte à 42 % le nombre total de lots rénovés par rapport à ce qui avait été prévu, soit 49 %.
 - L'écart observé s'explique principalement par le contexte d'effervescence du secteur immobilier observé depuis quelques années qui accapare largement la capacité de production des firmes d'arpenteurs-géomètres. Cette situation a pour effet de ralentir le rythme de réalisation de la rénovation cadastrale ce qui fait en sorte que le nombre de lots rénovés est inférieur à ce qui avait été prévu.
 - En 2003-2004, quelques plans de rénovation n'ont pu être déposés par les firmes, qui accusaient des retards dans leurs travaux.

Objectif 2 Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources.

Indicateur 2 *Pourcentage des données de connaissance numérisées*

L'indicateur 2 se reporte :

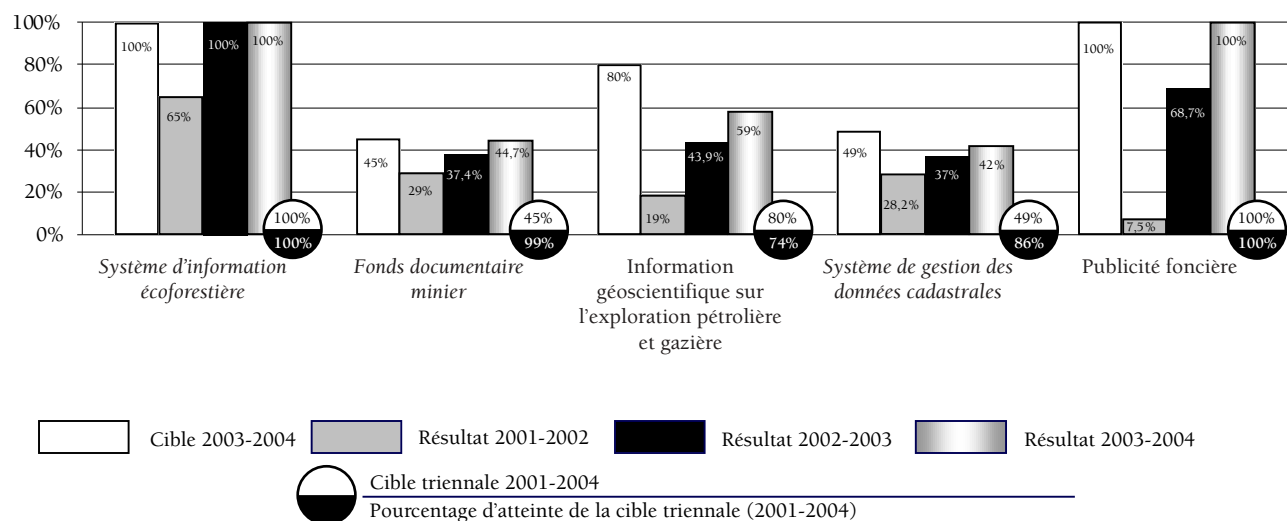
- pour le secteur forestier, aux feuillets cartographiques produits aux fins de gestion forestière;
- pour le secteur minier, aux cartes et aux levés d'exploration minière provenant des travaux du Ministère et des entreprises minières;

- pour le secteur énergétique, à l'information géoscientifique tirée des travaux que les entreprises d'exploration ont accomplis ainsi qu'aux renseignements détenus et produits par le Ministère;
- pour le secteur foncier, d'une part, au nombre de lots numérisés dans le cadre du *Programme de réforme du cadastre québécois* et, d'autre part, aux index des immeubles et aux contrats inscrits dans le Registre foncier.

Cibles 2003-2004	Résultats 2003-2004
Avoir numérisé 100 % des feuillets cartographiques dans le <i>Système d'information écoforestière</i> .	100 %
Avoir numérisé 45 % du <i>Fonds documentaire minier</i> .	44,7 %
Avoir numérisé 80 % des informations géoscientifiques sur l'exploration pétrolière et gazière.	59 %
Avoir numérisé 49 % des lots dans le Système de gestion des données cadastrales.	42 %
Avoir numérisé à 100 % les Index des immeubles et les contrats des 30 dernières années pour l'ensemble du territoire privé.	100 %

GRAPHIQUE 2

Pourcentage des données de connaissance numérisées, pour l'année financière 2003-2004



Commentaires

- Système d'information écoforestière*
- La numérisation des 2 548 feuillets cartographiques du *Système d'information écoforestière* (SIEF) s'est achevée au cours de l'année 2002-2003 (voir *Rapport annuel de gestion 2002-2003*, page 23).
- Fonds documentaire minier*
- Au cours de l'exercice 2003-2004, le nombre de documents géoscientifiques qui ont été numérisés s'élève à 5 739, ce qui porte à 44,7 % le *Fonds documentaire minier* numérisé au 31 mars 2004.

Information géoscientifique sur l'exploration pétrolière et gazière

- Le contexte budgétaire a empêché l'atteinte de la cible annuelle de 45 % du *Fonds documentaire minier* numérisé.
- Au cours du dernier exercice, le fond documentaire du *Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier* s'est enrichi de 270 nouveaux documents. Le fond documentaire comprend maintenant 1 967 documents, soit une augmentation de 35 % comparativement au nombre de documents à numériser qui avait été prévu initialement en 2001 (1 452 documents).
- En 2003-2004, 448 documents ont été numérisés, ce qui a permis de porter à 1157 le total des documents numérisés; cela représente 58,8 % du volume actuel et 79,7 % du volume initial. La cible fixée en 2001, excluant l'ajout des nouveaux documents, s'élevait à 80 %.
- Quant à elle, la nouvelle interface « Profils sismiques » a nécessité la numérisation *ad hoc* de 224 documents. Il est utile de noter que ces documents ne sont pas comptabilisés à l'intérieur du fond documentaire de type bibliographique.
- La cible annuelle de 400 documents prévue dans l'entente avec le centre de numérisation a donc été atteinte. En effet, 672 documents ont été numérisés au cours de l'année 2003-2004.

Système de gestion des données cadastrales

- Les travaux exécutés au cours de l'exercice 2003-2004 ont permis de numériser 187 559 lots, pour un total de 42 % par rapport à la cible de 49 %.
- L'écart est attribuable à une surestimation, en 2001-2002, du nombre de lots à numériser, compte tenu de la capacité de production limitée des firmes d'arpenteurs-géomètres dans un contexte immobilier en effervescence. De plus, certaines firmes n'ont pas déposé à temps leur plan rénové dans la dernière année.
- Les travaux de numérisation ont permis d'accroître le nombre de lots accessibles par voie électronique. Ils sont passés de 1 314 936 à 1 528 872, soit une augmentation de 16 %.
- Rappelons que les citoyens peuvent consulter dans le site Internet, par l'intermédiaire de *Infolot*, la version numérique du cadastre du Québec.

Publicité foncière

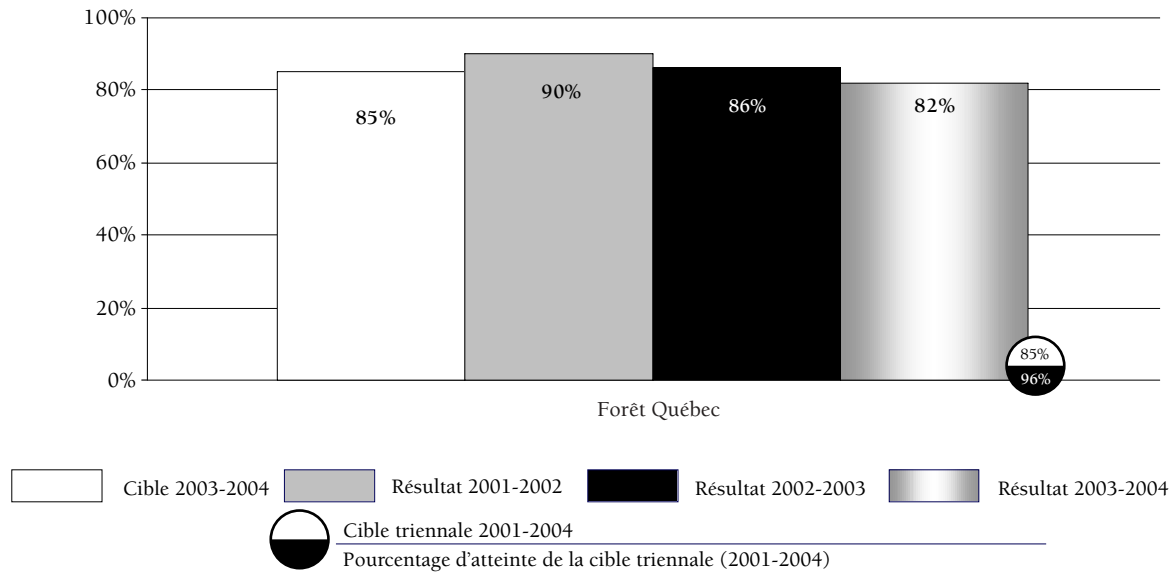
- La cible annuelle a été atteinte puisque 100 % des Index des immeubles et des contrats ont été numérisés.
- La numérisation s'est terminée le 30 novembre 2003, et ce, selon les budgets et les échéances prévus.

Indicateur 3 *Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière*

L'indicateur 3 a trait aux activités de recherche qui ont été planifiées et accomplies en vue d'acquérir, d'accroître et de diffuser les connaissances nécessaires à la saine gestion des forêts.

Cible 2003-2004	Résultat 2003-2004
Avoir réalisé 85 % des activités de recherche, telles que planifiées.	82 %

Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière, pour l'année financière 2003-2004



- Commentaires**
- En 2003-2004, le Ministère a atteint ses objectifs dans 75 projets de recherche et les a atteints partiellement dans 16 autres.
 - Le nombre des activités de diffusion scientifique et de transfert de connaissances qui ont été menées à terme sur les 192 activités planifiées en début d'année s'élève à 158.
 - Le taux global d'accomplissement des activités planifiées a donc été de 82 %.
 - Le rendement de la présente année s'explique, notamment, par une hausse des demandes de la clientèle. Ainsi, les activités de transfert de connaissances non planifiées augmentent d'année en année. D'ailleurs, 104 activités de diffusion et de transfert ont été accomplies sans avoir été prévues dans la planification initiale. Au total, le Ministère a mené à terme 337 activités de recherche, alors que 283 avaient été planifiées.

Indicateur 4 *Pourcentage de développement du Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure (EDIT)*

L'indicateur 4 correspond au taux de concrétisation du système informatique qui supportera le nouveau Registre du domaine de l'État.

Cibles 2003-2004	Résultats		
	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Avoir terminé à 90% le développement du Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure.	41%	7,5%	0%
2001-2004	Degré d'atteinte de la cible triennale		
Même description de cible qu'en 2003-2004.	46%		

- Commentaires**
- Les travaux de développement du système informatique qui supportera le Registre du domaine de l'État n'ont pas progressé au rythme prévu en 2001, car le projet n'a débuté qu'au cours de l'automne 2002.
 - Actuellement, le système est développé à 41 %, soit le niveau correspondant à l'évolution prévue et planifiée depuis 2002.
 - Ce système, qui s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les terres publiques, permettra à tous ceux qui interviennent sur le territoire public, notamment les ministères et organismes émetteurs de droits fonciers, d'accéder à une information foncière officielle, complète et à jour.

Orientation 2 Contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources.

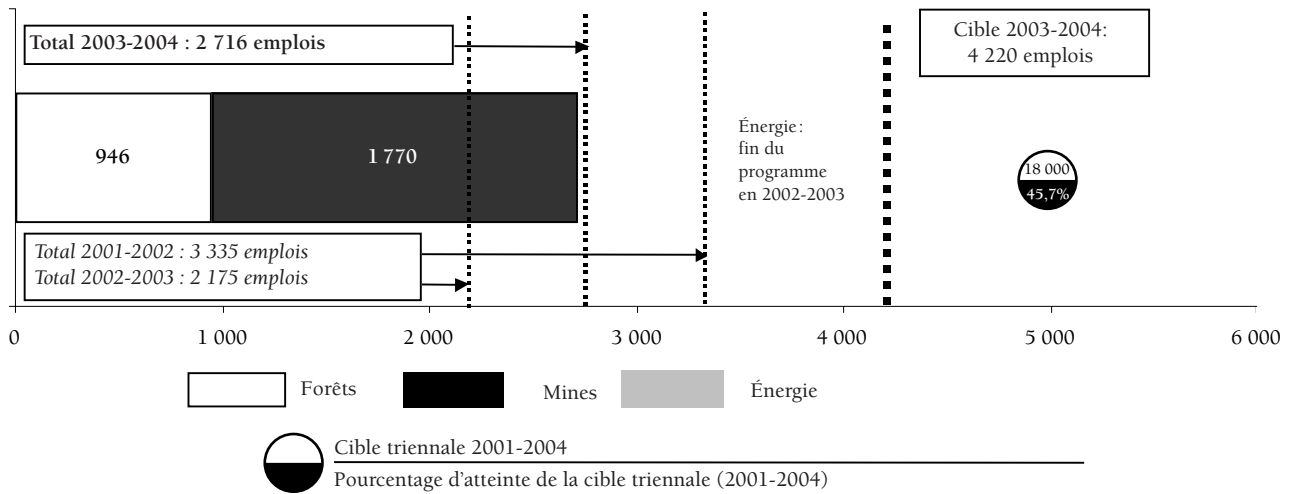
Objectif 3 Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec.

Indicateur 5 *Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois*

L'indicateur 5 se rapporte aux emplois directs créés ou maintenus dans le secteur forestier, le secteur minier et le secteur énergétique, et qui ont nécessité l'intervention du Ministère (à l'exclusion des emplois liés à la construction). Il s'agit d'emplois que le Ministère a contribué à créer ou à maintenir.

Cible 2003-2004	Résultats		
	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Avoir créé ou maintenu, par les interventions du Ministère, 4 220 emplois (Forêts: 3 920, Mines: 300, Énergie: Fin du programme).	2 716 emplois (Forêts: 946, Mines: 1 770, Énergie: 0)	2 175 emplois (Forêts: 1 274, Mines: 0, Énergie: 901)	3 335 emplois (Forêts: 2 067, Mines: 430, Énergie: 838)

Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois, pour l'année financière 2003-2004



- Commentaires**
- Le nombre d'emplois créés ou maintenus en 2003-2004 s'élève à 2 716.
 - La cible annuelle ministérielle fixée à 4 220 emplois n'a pas été atteinte compte tenu de la conjoncture économique défavorable et de l'achèvement de certains programmes.
- Secteur forestier**
- Dans l'industrie des produits forestiers, le nombre d'emplois nets créés ou maintenus, ou qui le seront à court terme, est estimé à partir de l'analyse de projets. Il est utile de noter que cet indicateur n'inclut pas les emplois créés par les programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier et de création d'emplois en forêt.
 - En 2003-2004, le nombre des emplois créés ou maintenus s'élève à 946 alors que le nombre prévu était de 3 920.
 - L'écart entre la cible et les résultats peut être expliqué, notamment, par une situation économique nord-américaine difficile et par la fin du *Programme Forêt-Faire* en mars 2003.
- Secteur minier**
- La cible fixée à 300 emplois pour 2003-2004 a été dépassée.
 - Le Ministère, le ministère des Finances et le Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ont collaboré étroitement afin d'élaborer et de négocier, avec la Compagnie minière Québec Cartier, une aide financière, approuvée par le gouvernement, de 196 millions de dollars (dont 176 millions de dollars en prêt sans intérêt et 20 millions de dollars en capital-actions d'Investissement Québec). Cette aide a contribué au maintien de 1 770 emplois dans le secteur minier.
- Secteur énergétique**
- En 2003-2004, aucun emploi n'a été créé puisque le Ministère a mis fin au *Programme d'extension du réseau gazier* au cours de 2002-2003.

Indicateur 6 Nombre d'emplois dans les ressources naturelles sur le territoire québécois

L'indicateur 6 se rattache au nombre moyen de salariés, au cours d'une année donnée, dans les industries liées à l'exploitation et aux services forestiers, aux produits du bois, aux pâtes et papiers, au forage au diamant, à l'exploitation minière, à la première transformation des métaux, à la transformation des produits minéraux non métalliques ainsi qu'aux industries de l'énergie.

Cibles 2003-2004	Résultats	
	2003 ²	antérieurs ²
Comptabiliser 179 000 emplois dans les ressources naturelles ¹ .	168 488 E	2002 : 172 213 DR 2001 : 173 685 DR 2000 : 177 923 DR 1999 : 177 488 E = estimé DR = données révisées
2001-2004	Degré d'atteinte de la cible triennale	
Même description de cible qu'en 2003-2004.	94%	

1. À la suite de l'ajout des indicateurs de la première transformation des métaux et de la transformation des produits minéraux non métalliques en 2001-2002, la définition de l'indicateur publiée dans le *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère a été révisée. Ainsi, la cible est passée de 152 800 à 185 000. Par ailleurs, il importe de noter que la cible de 185 000 emplois a été déterminée à partir des données sur l'emploi obtenues en 1999. Cependant, en raison d'une révision faite par Statistique Canada, la cible pour 2003-2004 est maintenant de 179 000.
2. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées à celles de l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.

Commentaires • En 2003, le nombre d'emplois dans les ressources naturelles a diminué pour une troisième année consécutive. Le secteur des ressources naturelles compte 3 725 emplois de moins qu'en 2002.

Secteur énergétique • En ce qui a trait à ce secteur pour l'année 2003, la cible de 39 000 emplois a été dépassée avec 41 051 emplois. Il ne s'agit pas d'un grand changement par rapport à 2002.

Secteur forestier • En 2003, ce secteur compte 78 773 emplois. Pour une troisième année consécutive, il s'éloigne de la cible fixée à 91 000.

- L'industrie de l'exploitation forestière a enregistré un repli de 787 emplois. En bonne partie, ce repli est attribuable à l'imposition des droits compensateurs et à l'imposition de mesures antidumping sur les exportations de bois d'œuvre canadien représentant 27 % *ad valorem*.
- Pour sa part, l'industrie des pâtes et papiers a enregistré une perte de 722 emplois en raison, principalement, de la baisse de la demande pour les papiers et cartons dans un contexte de surcapacité de production.

Secteur minier • Le secteur minier présente, en 2003, un bilan de 48 664 emplois, ce qui approche de la cible de 49 000 emplois.

- Toutefois, l'emploi y a régressé (-2 418 emplois) étant donné, notamment, le manque de découverte de gisements rentables, les difficultés du secteur du chrysotile et l'appréciation du dollar.

Objectif 4 Contribuer à l'augmentation des investissements privés.

Indicateur 7 Valeur des investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions

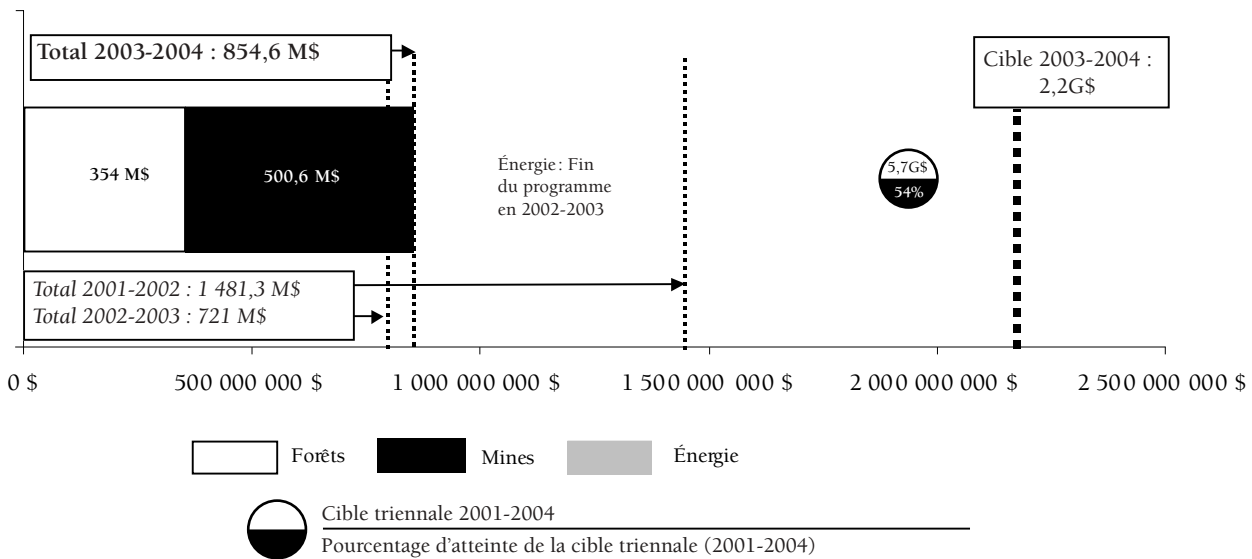
L'indicateur 7 correspond à la valeur des investissements en immobilisations à propos des projets qui ont été réalisés dans le secteur forestier, le secteur minier et le secteur énergétique, et qui ont nécessité l'intervention du Ministère.

Cible 2003-2004	Résultats		
	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Avoir contribué à générer 2,2 milliards de dollars en investissements par les interventions du Ministère dans les ressources naturelles (Forêts: 1,23 G\$, Mines: 1 G\$, Énergie: fin du programme).	854,6 M\$ (Forêts: 354 M\$, Mines: 500,6 M\$ P, Énergie: 0 \$)	721 M\$ (Forêts: 152,1 M\$, Mines: 552,9 M\$ DR ² , Énergie: 16 M\$)	1 481,3 M\$ (Forêts: 628,6 M\$, Mines: 818,5 M\$ DR ¹ , Énergie: 34,2 M\$)
			P = provisoire, DR = données révisées

1. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* était de 819,3 M\$ et représentait une donnée révisée. Cette donnée a été révisée de nouveau et elle est maintenant de 818,5 M\$.
2. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* était de 540,7 M\$ et représentait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 552,9 M\$.

GRAPHIQUE 5

Valeur des investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions, pour l'année financière 2003-2004



- Commentaires**
- En 2003-2004, le Ministère a contribué à générer 854,6 millions de dollars par ses interventions dans les ressources naturelles.
 - Compte tenu de la conjoncture économique défavorable et de la fin de certains programmes, la cible ministérielle fixée à 2,2 milliards de dollars n'a pas été atteinte.

- Secteur forestier*
- Dans le secteur forestier, la valeur des investissements est estimée à partir de l'analyse des projets.
 - En 2003-2004, il y a eu des investissements pour une valeur de 354 millions de dollars, alors que la cible était de 1 230 millions de dollars.
 - L'écart entre la cible et le résultat peut être expliqué par les mêmes facteurs qui ont affecté le nombre d'emplois nets créés ou maintenus dans le secteur forestier (voir l'indicateur 5).

Le tableau 1 présente les résultats des investissements ainsi que le nombre de projets autorisés par programme. La croissance des investissements totaux entre le résultat de 2002-2003, soit 152,1 millions de dollars, et celui de 2003-2004, soit 354 millions de dollars, s'explique par une hausse des investissements attribuables au *Programme Faire*.

Par contre, une baisse est observée en ce qui concerne le nombre de projets autorisés entre 2002-2003 et 2003-2004. Les incertitudes économiques que les industriels forestiers ont vécues et la fin du *Programme Forêt-Faire* expliquent cette décroissance.

TABLEAU 1

Investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions et nombre de projets par programme, pour le secteur forestier

Programmes		Investissements (I) (M\$) et nombre de projets (P)			
		2001-2002	2002-2003	2003-2004	Cible 2003-2004
Maîtrise technologique	I	18,9	—	—	— ¹
	P	13			
Faire ²	I	598,5	146,3	354	1 230
	P	5	4	4	12
Forêt-Faire ³	I	11,2	5,8	—	—
	P	2	1		
TOTAL	I	628,6	152,1	354	1 230
	P	20	5	4	12

1. En ce qui concerne le *Programme de maîtrise technologique*, la cible a été calculée pour une seule année, soit l'année 2001-2002, en établissant la fin du programme au 31 mars 2002.
2. Y compris INNO-PAP.
3. Le *Programme Forêt-Faire* s'est terminé en mars 2003.

- Secteur minier*
- En 2003-2004, les investissements dans le domaine minier ont baissé de 52,3 millions de dollars, par rapport à 2002-2003, pour s'établir à 500,6 millions de dollars (données provisoires).
 - Cette baisse traduit la tendance qui a cours depuis trois ans et qui s'explique par un manque de projets dans le domaine minier.

- Secteur énergétique*
- En 2003-2004, le Secteur énergétique n'a généré aucun investissement puisque le Ministère a mis fin au *Programme d'extension du réseau gazier* au cours de l'exercice 2002-2003.

Indicateur 8 *Part québécoise des dépenses d'immobilisations canadiennes réalisées dans les secteurs minier et forestier*

L'indicateur 8 montre la contribution relative des entreprises québécoises sur le chapitre des immobilisations effectuées dans le secteur de l'extraction minière et dans l'industrie des produits forestiers, par rapport à l'ensemble canadien.

Cibles 2003-2004	Résultats		
	2003 ¹	2002 ¹	2001 ¹
Avoir maintenu au Québec 38% des dépenses d'immobilisations canadiennes dans le secteur minier.	23,2% P	22,1% DR ²	28,6%
Avoir maintenu au Québec 35% des dépenses d'immobilisations canadiennes dans l'industrie des produits forestiers.	38,7% P	36,1% DR ³	32,2% DR ⁴
			P = provisoire, DR = données révisées
2001-2004	Degré d'atteinte de la cible triennale		
Même description de cible qu'en 2003-2004 pour le secteur minier.		61%	
Même description de cible qu'en 2003-2004 pour l'industrie des produits forestiers.		111%	

- Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées à celles de l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement. Ce sont des données en temps réel avant la vérification finale faite par Statistique Canada auprès des entreprises. Les résultats définitifs de 2003 seront disponibles en mars 2005.
- La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* était de 23,1% et représentait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 22,1%.
- La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* était de 36,6% et représentait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 36,1%.
- La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* était de 32,1% et représentait une donnée révisée. La donnée a été de nouveau révisée; elle est maintenant de 32,2%.

Commentaires

- Secteur minier*
- La part québécoise des immobilisations canadiennes dans le secteur minier s'établit à 23,2% en 2003; elle est en deçà de la cible de 38%.
 - Ce résultat est dû au fait que les réserves minières québécoises n'ont pas été renouvelées, en raison, principalement, des faibles dépenses d'exploration au cours des dernières années.
- Secteur de l'industrie des produits forestiers*
- La part québécoise des immobilisations canadiennes dans l'industrie des produits forestiers s'établit à 38,7% en 2003, ce qui est supérieur à la cible de 35%.
 - En 2003, la part du Québec a crû de 2,6 points de pourcentage comparativement à 2002.
 - Ce gain du Québec dans l'industrie des produits forestiers s'explique, en majeure partie, par une croissance de 66,9% des dépenses d'immobilisations dans le secteur des pâtes et papiers au Québec, alors que l'ensemble du Canada enregistrait une augmentation de 36,1% au cours de la même période.

Indicateur 9 Part québécoise des dépenses canadiennes d'exploration minière

L'indicateur 9 précise la proportion des dépenses liées aux activités d'exploration minière exercées au Québec par rapport à l'ensemble canadien.

Cibles 2003-2004	Résultats		
	2003 ¹	2002 ¹	2001 ¹
Avoir maintenu au Québec 22 % des dépenses canadiennes d'exploration minière réalisées au Québec.	23,4 % P	19,4 % DR ²	20,1 %
P = provisoire, DR = données révisées			
2001-2004	Degré d'atteinte de la cible triennale		
Même description de cible qu'en 2003-2004.	106 %		

1. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées à celles de l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.
2. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* était de 21,4 % et représentait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 19,4 %.

- Commentaires**
- En 2003, la part québécoise des dépenses canadiennes d'exploration minière atteint 23,4 %. Ainsi, pour la première fois depuis l'année 2000, elle dépassait la cible.
 - En ce qui concerne cet indicateur, le gain observé trouve son origine dans l'accroissement de 34,9 % des dépenses d'exploration minière réalisées au Québec en comparaison avec celui de 11,8 % pour la moyenne canadienne.
 - La hausse du cours des métaux et les bons résultats des travaux d'exploration, notamment pour le nickel et le diamant, ont stimulé les dépenses d'exploration au Québec.

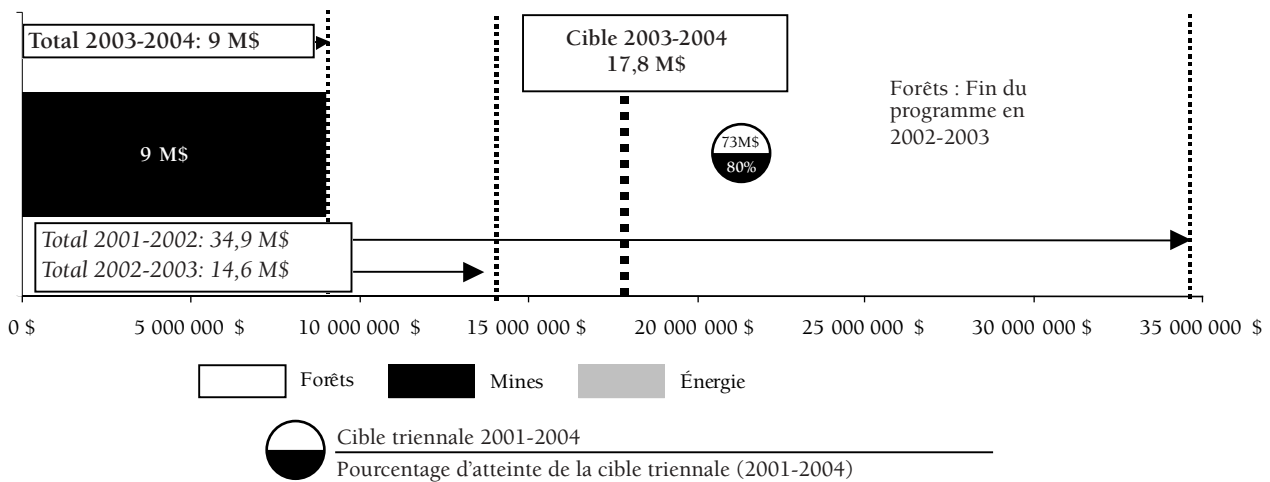
Objectif 5 Appuyer l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles.

Indicateur 10 Valeur des projets de recherche-développement, visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises, auxquels le Ministère est associé

L'indicateur 10 a trait à la valeur des projets de recherche et développement auxquels le Ministère est associé par l'entremise de ses programmes d'aide financière.

Cible 2003-2004	Résultats		
	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Avoir été associé à des projets de recherche-développement qui représentent une valeur de 17,8 M\$ (Forêts: fin du programme, Mines: 10 M\$, Énergie: 7,8 M\$).	9 M\$ (Forêts: fin du programme, Mines: 9 M\$, Énergie: 0 \$)	14,6 M\$ (Forêts: fin du programme, Mines: 9,6 M\$, Énergie: 5 M\$)	34,9 M\$ (Forêts: 18,9 M\$, Mines: 9,2 M\$, Énergie: 6,8 M\$)

Valeur des projets de recherche-développement visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises auxquels le Ministère est associé



- Commentaires**
- En 2003-2004, le Ministère a été associé à des projets de recherche dont la valeur représente 9 millions de dollars.
 - Compte tenu de la conjoncture économique défavorable et de la fin de certains programmes, la cible ministérielle fixée à 17,8 millions de dollars n'a pas été atteinte.
- Secteur forestier**
- Aucun résultat n'est obtenu pour 2003-2004 puisque le *Programme de maîtrise technologique* s'est terminé en mars 2002.
- Secteur minier**
- En 2003-2004, les résultats au sujet de la valeur des projets de recherche-développement, qui visent l'amélioration de la compétitivité des entreprises et auxquels le Ministère est associé, se détaillent comme suit :

– dépenses totales du COREM, en 2003, pour ses travaux de recherche précompétitive et de transfert technologique dans plus d'une vingtaine de projets :	8,0 M\$
– dépenses annuelles moyennes de la Chaire industrielle CRSNG-Polytechnique-UQAT en environnement minier pour divers projets de recherche à l'égard de la gestion des rejets miniers et de la restauration de sites miniers, auxquels le Ministère contribue par le financement :	0,9 M\$
– dépenses totales du projet de recherche et d'innovation technologique de la Société de recherche et de développement en exploitation minière (SOREDEM) auquel le Ministère avait accordé une aide financière les années précédentes :	0,1 M\$
– TOTAL :	9,0 M\$
Contribution totale du Ministère à ces travaux, en 2003 :	3,1 M\$

- La cible de 10 millions de dollars, prévue pour l'année 2003-2004 n'a pas tout à fait été atteinte, notamment parce que les dépenses de recherche pré-compétitive et de « transfert technologique » du COREM vers les entreprises minières ont été moins élevées que ce qui avait été prévu initialement. Cette baisse a été causée principalement par la période difficile qu'a traversée l'industrie minière au cours des dernières années.

Secteur énergétique

- Le résultat obtenu en 2003-2004 s'explique par le resserrement budgétaire du *Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie* (PADTE). Les crédits disponibles lors de cet exercice, une somme de 778 500 \$, ont couvert les paiements des subventions accordées antérieurement.

Indicateur 11 *Part québécoise des exportations canadiennes dans le domaine des ressources naturelles*

L'indicateur 11 porte sur les exportations de produits du bois et de pâtes et papiers, de même que sur les exportations de substances minérales produites par des établissements qui exercent des activités d'extraction et de concentration.

Cibles ¹ 2003-2004	Résultats		
	2003 ²	2002 ²	2001 ²
Avoir maintenu 22,4% d'exportations québécoises dans les exportations canadiennes pour les produits du bois.	21,8%	21,7%	21,8%
Avoir maintenu 31,2% d'exportations québécoises dans les exportations canadiennes pour les les pâtes et papiers.	31,3%	31,6% DR ³	31,6% DR ⁵
Avoir maintenu à 15,6% la part de la valeur des exportations de substances minérales québécoises dans l'ensemble des exportations minérales canadiennes.	13%	14% DR ⁴	13,6%
			DR = données révisées
2001-2004	Degré d'atteinte de la cible triennale		
Même description de cible qu'en 2003-2004 pour les produits du bois.	97%		
Même description de cible qu'en 2003-2004 pour les pâtes et papiers.	100%		
Même description de cible qu'en 2003-2004 pour les substances minérales.	83%		

1. À la suite de modifications importantes apportées aux méthodes de classification utilisées par Statistique Canada, les cibles sectorielles retenues dans le *Plan stratégique 2001-2004* ont été revues à la hausse en 2001-2002 (voir *Rapport annuel de gestion 2001-2002*, page 36). Les cibles ont été ajustées en conséquence les années suivantes.
2. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées à celles de l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.
3. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* était de 31,4% et représentait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 31,6%.
4. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* était de 13,8% et représentait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 14%.
5. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* était de 31,5% et représentait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 31,6%.

Commentaires

Produits du bois

- En 2003, la part québécoise des exportations canadiennes des produits du bois a atteint 21,8%, alors que la cible était de 22,4%.
- Les exportations québécoises dans ce secteur ont accusé une perte de 6,6%, alors que, pour l'ensemble du Canada, la diminution est de 7%.

- Les exportations des industries québécoises du secteur des produits du bois ont été affectées par le conflit du bois d'œuvre et l'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine.
- Pâtes et papiers*
- En 2003, la cible a été atteinte en ce qui a trait aux exportations de pâtes et papiers.
 - Comparativement à la situation qui avait cours dans les deux années précédentes, la part des exportations québécoises dans les exportations canadiennes des pâtes et papiers a diminué quelque peu. En effet, les exportations québécoises dans ce secteur ont accusé une perte de 9,7 % alors que, pour l'ensemble du Canada, la diminution est de 8,9 %.
 - Les exportations de pâtes et papiers ont été affectées par la baisse de la demande pour les papiers et cartons, ainsi que par l'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine.
- Substances minérales*
- En 2003, la part québécoise des exportations canadiennes de substances minérales atteint 13 %, ce qui est en deçà de la cible de 15,6 %.
 - La perte d'un point de pourcentage par rapport à 2002 trouve son origine dans la baisse de 6,4 % des exportations de substances minérales québécoises, alors que ces exportations sont demeurées relativement stables à l'échelle canadienne.

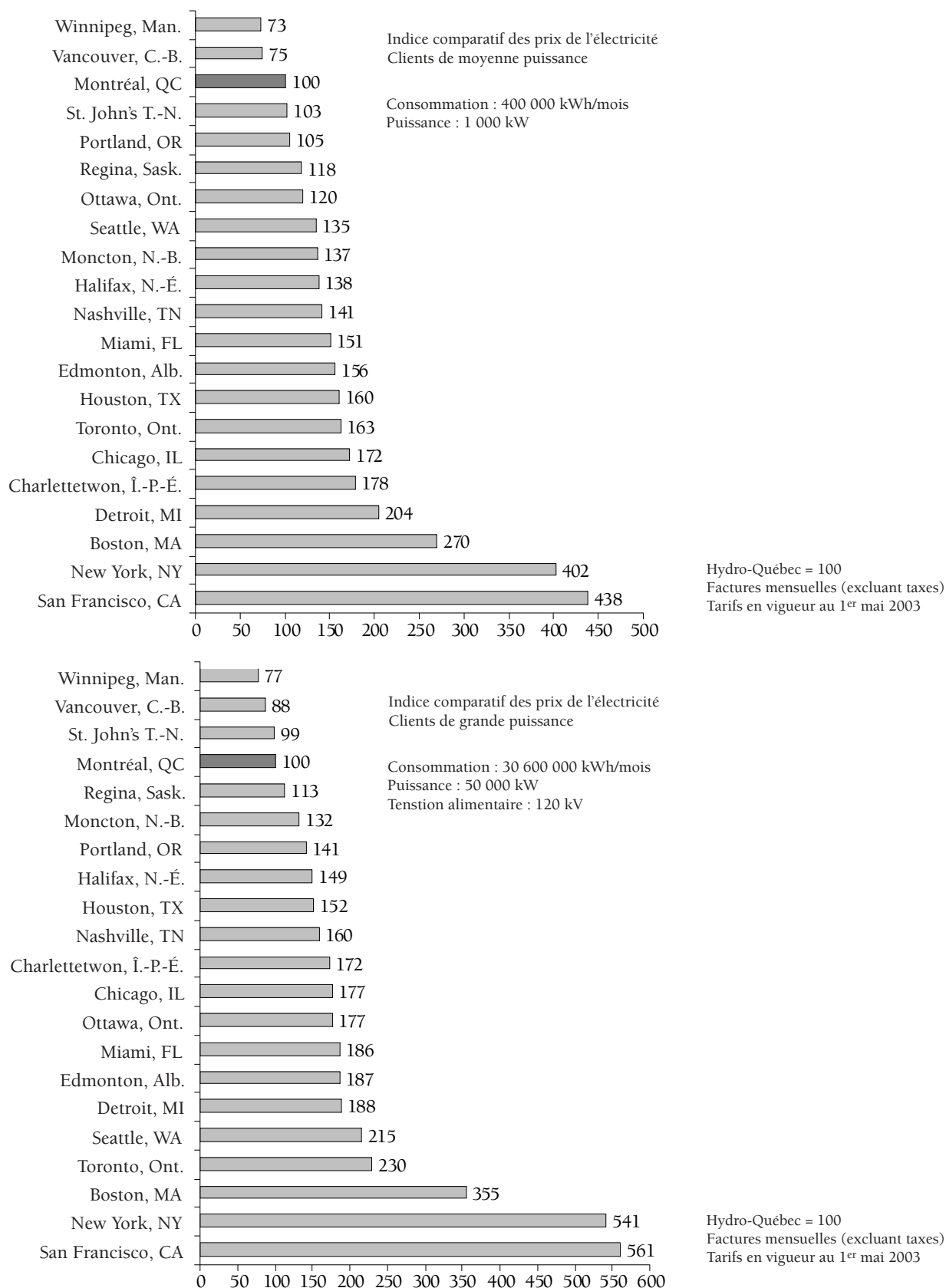
Indicateur 12 *Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord*

L'indicateur 12 correspond au rang qu'occupe Montréal par rapport à vingt villes nord-américaines représentatives des tarifs d'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise, en date du 1er mai de chaque année.

Cibles 2003-2004	Résultats		
	2003 ¹	2002 ¹	2001 ¹
Contribuer à maintenir les prix de l'électricité pour la moyenne entreprise du Québec au premier quartile à l'échelle nord-américaine.	3 ^e rang – (premier quartile)	5 ^e rang – (premier quartile)	3 ^e rang – (premier quartile)
Contribuer à maintenir les prix de l'électricité pour la grande entreprise du Québec au premier quartile à l'échelle nord-américaine.	4 ^e rang – (premier quartile)	4 ^e rang – (premier quartile)	4 ^e rang – (premier quartile)
2001-2004	Degré d'atteinte de la cible triennale		
Même description de cible qu'en 2003-2004 pour la moyenne entreprise du Québec.	100 %		
Même description de cible qu'en 2003-2004 pour la grande entreprise du Québec.	100 %		

1. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées à celles de l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.

Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord, tarif en vigueur le 1^{er} mai 2003



- Commentaires**
- Pour la moyenne entreprise, au 1^{er} mai 2003, Montréal occupe la 3^e position, alors que l'année précédente elle était au 5^e rang. La hausse tarifaire de Newfoundland Power et la déréglementation du marché de l'énergie en Ontario expliquent, en partie, cette amélioration.
 - Pour la grande entreprise, Montréal occupe toujours la 4^e position. Tout comme ceux de Montréal, les clients de Winnipeg et de Vancouver ont bénéficié d'un gel tarifaire entre le 1^{er} mai 2002 et le 1^{er} mai 2003, contrairement à ceux de St. John's qui ont subi une hausse.

Orientation 3 Faciliter l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise.

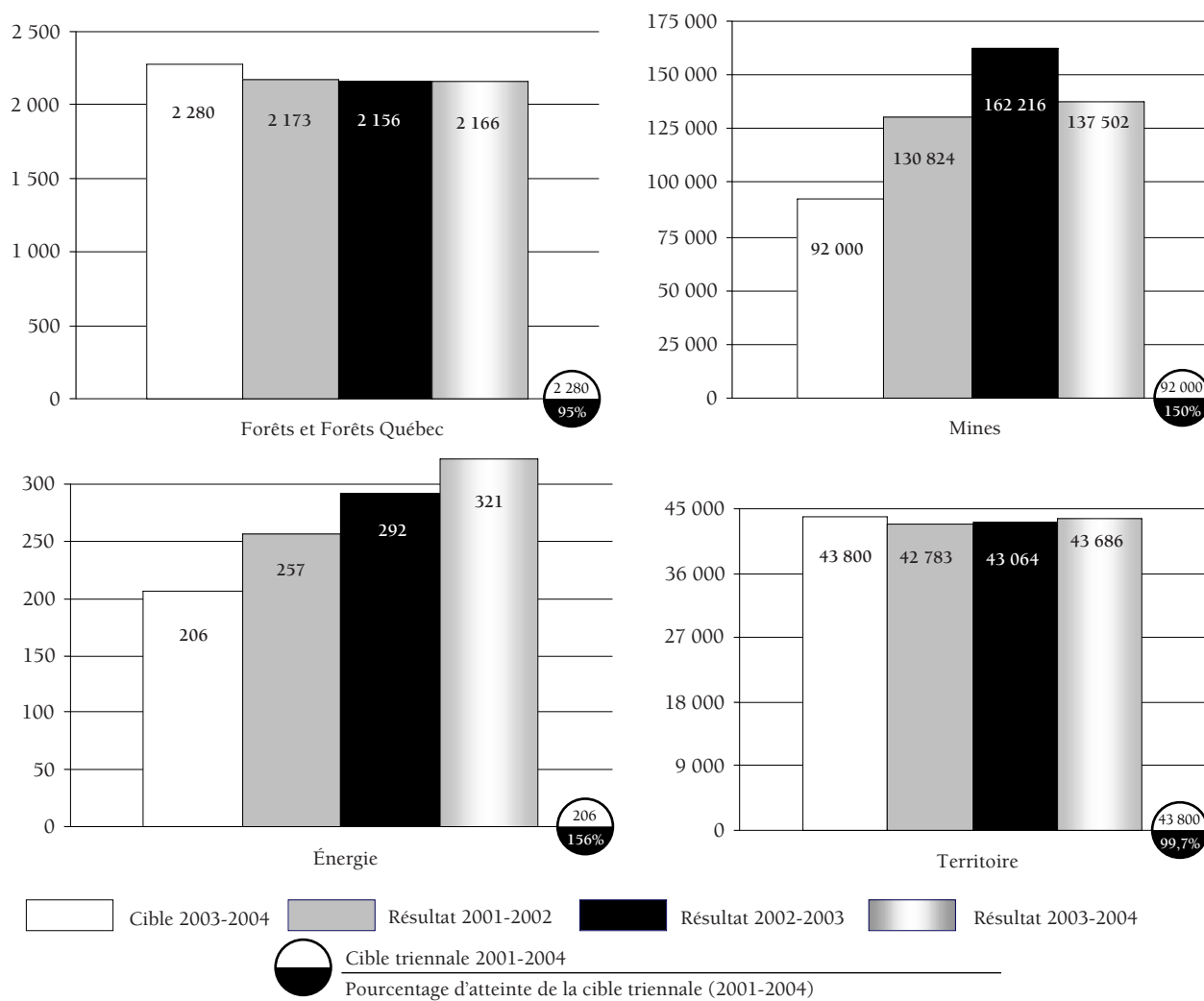
Objectif 6 Favoriser la diversité des usages sur le territoire public.

Indicateur 13 *Nombre de droits consentis par le Ministère sur le territoire public*

L'indicateur 13 porte sur les droits suivants : contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, convention et contrat d'aménagement forestier, forêt d'expérimentation, forêt d'enseignement et de recherche, permis d'érablière, droits d'exploration et d'exploitation minérales, bail hydraulique, contrat d'emmagasinage, permis et bail d'exploitation de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains, location et permis d'occupation d'une terre, droit de passage, permis de construction de chemins et mise à la disposition en faveur d'Hydro-Québec. Les transferts d'usage d'une terre ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur.

Cibles 2003-2004	Résultats 2003-2004
Avoir 2 280 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine forestier.	2 166
Avoir 92 000 droits en vigueur sur le territoire public et privé pour 4,6 millions ha dans le domaine minier.	137 502 droits en vigueur sur le territoire public et privé pour 5,6 millions d'hectares
Avoir 206 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine énergétique.	321
Avoir 43 800 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine territorial.	43 686

Nombre de droits consentis par le Ministère sur le territoire public, pour l'année financière 2003-2004



Commentaires

- Domaine forestier*
- Au 31 mars 2004, le nombre de droits en vigueur dans le domaine forestier s'élevait à 2 166. De ce nombre, on compte 240 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), 85 conventions d'aménagement forestier (CvAF), deux contrats d'aménagement forestier (CtAF), 1 174 permis d'érablières, 649 forêts d'expérimentation (FEX), 16 forêts d'enseignement et de recherche (FER).
 - La cible des 2 280 droits n'a pas été atteinte en raison de plusieurs facteurs. Parmi eux, la baisse du nombre de CAAF, laquelle s'explique par la consolidation de certaines usines de transformation du bois, et la baisse du nombre de permis d'érablières, attribuable à la directive de suspension des nouveaux permis en raison d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de sirop d'érable.

- Une légère hausse des conventions d'aménagement forestier (CvAF) ainsi que des forêts d'expérimentation (FEX) doit être notée.
 - La **Loi sur les forêts** permet désormais au ministre d'autoriser, sur une base ponctuelle (annuelle), la récolte et la destination de volumes de bois ronds rendus disponibles. À cette fin, le Ministère favorisera la récolte de volumes qui sont temporairement disponibles de façon à maintenir une activité économique primordiale pour les régions en cause. Ainsi, un volume de près de deux millions de mètres cubes de bois a été autorisé à certaines usines.
- Domaine minier*
- La cible fixée à 92 000 droits en vigueur sur le territoire public et privé pour 4,6 millions ha dans le domaine minier a été largement atteinte.
 - Au 31 mars 2004, 137 502 droits étaient en vigueur pour 5,6 millions d'hectares.
- Domaine énergétique*
- Au cours de l'exercice 2003-2004, un total de 68 nouveaux droits ont été délivrés sur le territoire du Québec (permis et baux) pour un total de 270 droits en vigueur au 31 mars 2004.
 - Ces permis ont été délivrés principalement dans les régions ressources du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la suite de l'acquisition, par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, de nouvelles données géophysiques de sismique réflexion.
 - Le résultat atteignant 51 droits hydrauliques en vigueur par rapport à la cible de 59 s'explique par le transfert d'un droit au ministère de l'Environnement et les retards relatifs à l'octroi de sept droits qui devraient être en vigueur au cours de l'année 2004-2005.
- Domaine territorial*
- Bien que la cible annuelle ait été atteinte à 99,7 %, le nombre de droits en vigueur dans le domaine territorial a augmenté de 622 droits en 2003-2004, comparativement à l'année précédente.
 - L'écart de 114 droits entre la cible et le résultat s'explique, en grande partie, par une activité exceptionnelle exercée en 2001-2002, alors que le Ministère a révoqué 258 baux consentis aux gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (zec).
 - Les 43 686 droits en vigueur sont situés dans les différentes régions administratives du Québec et, principalement, dans les quatre régions suivantes : Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord.

Indicateur 14 *Nombre de régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté*

L'indicateur 14 se rapporte aux régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté, lequel intègre les vocations territoriales de conservation, de mise en valeur et d'utilisation du territoire. Ces vocations ont été déterminées en fonction d'orientations et d'objectifs gouvernementaux.

Cibles 2003-2004	Résultats		
	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Avoir 12 régions administratives dotées d'un nouveau plan d'affectation du territoire public adopté.	Fin de l'élaboration de la nouvelle approche d'affectation pour le territoire public et achèvement des consultations.	Le projet pilote a été réalisé. L'amorce de la réalisation des PATP est prévue en 2003-2004.	Un projet pilote sur une nouvelle approche d'affectation du territoire public dans la région de Lanaudière a été entrepris. Les étapes sont achevées à 60%.
2001-2004	Degré d'atteinte de la cible triennale		
Même description de cible qu'en 2003-2004.	0%		

- Commentaires**
- Dans l'ensemble, il faut noter que ce dossier complexe à portée gouvernementale engage de nombreux acteurs et qu'il nécessite des processus non seulement de consultation, mais aussi de concertation et d'harmonisation.
 - À la suite de l'élaboration de la nouvelle approche d'affectation pour le territoire public, une consultation interministérielle a été tenue et elle s'est terminée le 30 mai 2003.
 - Une consultation des acteurs externes (associations et organismes, communautés autochtones, organismes du Nord-du-Québec) a ensuite été effectuée en vertu de la nouvelle *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier*, adoptée le 18 décembre 2002.

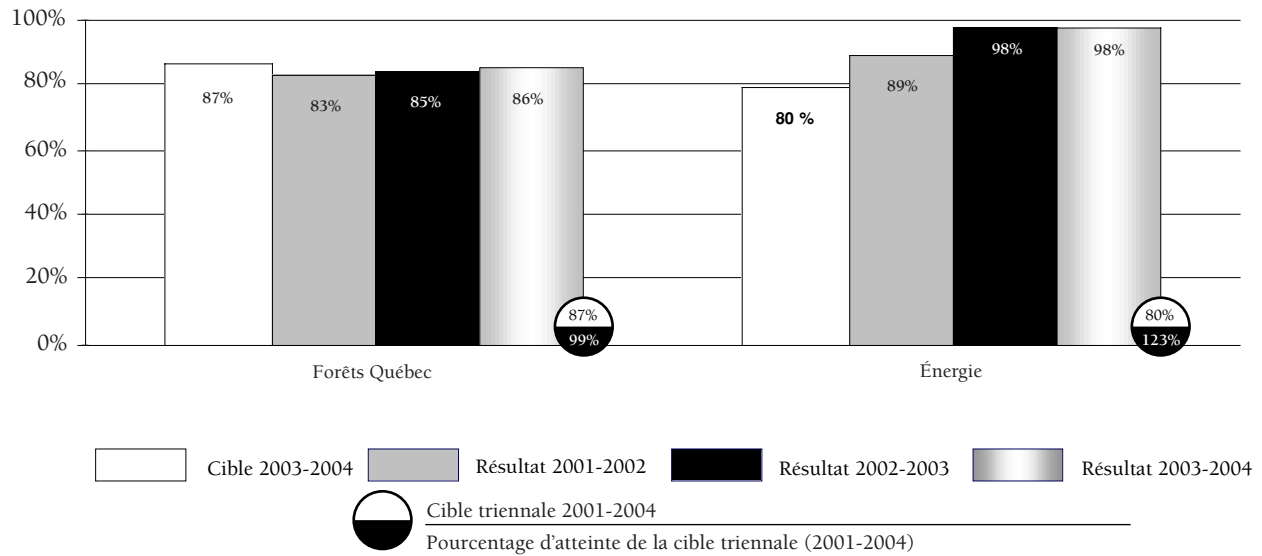
Orientation 4 Contribuer au respect de l'environnement.

Objectif 7 Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.

Indicateur 15 *Taux de conformité à la réglementation du Ministère*

L'indicateur 15 a trait au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*, plus spécialement au nombre de paramètres conformes à la réglementation sur l'ensemble des paramètres vérifiés. Il porte également sur la **Loi sur les produits et les équipements pétroliers** (L.R.Q., c. P-29.1) au regard de la conformité des équipements par rapport aux exigences réglementaires.

Cibles 2003-2004	Résultats 2003-2004
Avoir atteint un taux de conformité de 87 % des interventions forestières des industriels relativement au <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État</i> .	86 %
Avoir atteint un taux de conformité de 80 % pour les équipements pétroliers qui nécessitent un permis selon les termes de la Loi sur les produits et les équipements pétroliers	98 %



Commentaires

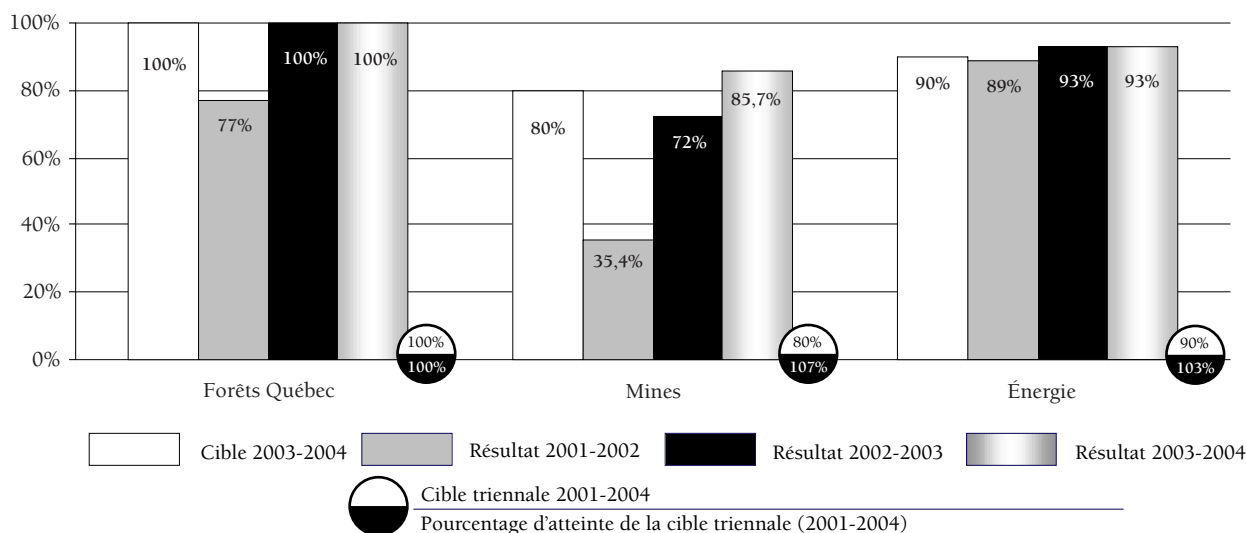
- Interventions forestières*
- Le Ministère vérifie diverses normes selon une méthode qui tient compte de l'importance relative des superficies vérifiées. En 2003-2004, la vérification a porté sur 87 des 92 éléments énumérés dans le *Cahier des instructions relatives au suivi de l'application du RNI*, soit 95 %.
 - Le taux de conformité mesure le rendement des industriels lorsqu'il s'agit de respecter les normes prévues dans le règlement. Le taux global de conformité des interventions forestières des industriels se situe à 86 %. La cible n'a pas été atteinte.
 - Malgré une amélioration globale de 1 % par rapport à 2002-2003, on dénote une certaine régression sur le chapitre de la composante « exécution de la récolte ».
 - Sur une base triennale, le taux de conformité s'est accru de façon continue depuis 2001-2002.
- Équipements pétroliers*
- Au cours de l'exercice financier, 4 130 sites où l'on trouve de l'équipement pétrolier à risque élevé ont été vérifiés.
 - De ceux-ci, 4 055, soit 98 %, étaient conformes ou ont fait l'objet des correctifs nécessaires pour être conformes en cours d'année.
 - La cible de 90 % a donc été dépassée. Les explications sur le mode de calcul de l'indicateur justifiant l'écart entre la cible et les résultats sont fournies à la page 44 du *Rapport annuel de gestion 2002-2003*.

Indicateur 16 Pourcentage des interventions vérifiées

L'indicateur 16 a trait au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (rencontre des industriels), au *Règlement sur les mines* (inspection des sites miniers) et au *Règlement sur les produits pétroliers* (vérification des équipements pétroliers).

Cibles 2003-2004	Résultats 2003-2004
Avoir rencontré 100% des industriels dont le taux de conformité au <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État</i> est inférieur à 87%.	100%
Avoir atteint un taux de 80% de sites miniers inspectés pour en vérifier la conformité par rapport à la réglementation.	85,7%
Avoir atteint un taux de vérification de 90% des équipements pétroliers dont le site doit être vérifié selon les termes du <i>Règlement sur les produits pétroliers</i> .	93%

GRAPHIQUE 10 Pourcentage des interventions vérifiées, pour l'année financière 2003-2004



Commentaires

- Industriels forestiers*
- L'indicateur vise à démontrer dans quelle mesure le Ministère a effectivement rencontré les industriels ayant obtenu un taux de conformité plus faible que le taux moyen observé auprès de l'ensemble des industriels. Le but visé est de sensibiliser les industriels aux résultats atteints et de les inciter, le cas échéant, à préparer un plan d'amélioration.

- Le résultat représente le taux de rencontres réellement tenues avec les industriels par rapport au total des rencontres prévues. Ainsi, pour les travaux accomplis au cours de l'hiver 2001-2002 et pendant l'été 2002, le Ministère a rencontré tous les industriels (50) dont le taux de conformité était inférieur à 87 %. L'objectif de 100 % a donc été atteint, tout comme l'année précédente.
- Sites miniers*
- Des 84 sites miniers qui ont un plan de restauration approuvé, 72 ont été inspectés durant l'exercice 2003-2004, ce qui représente un taux de conformité de 85,7 %.
 - La cible de 80 % a donc été dépassée.
- Équipements pétroliers*
- Au cours de l'exercice financier, 4 970 sites où l'on trouve de l'équipement pétrolier à risque élevé devaient être vérifiés. Au cours de cette période, 4 639 sites (dont 509 sites sous programme privé, soit 11 %) ont été vérifiés, ce qui équivaut à un taux de vérification de 93 %.
 - La cible relative au pourcentage des interventions vérifiées qui était de 90 % a donc été dépassée.

Objectif 8 Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques.

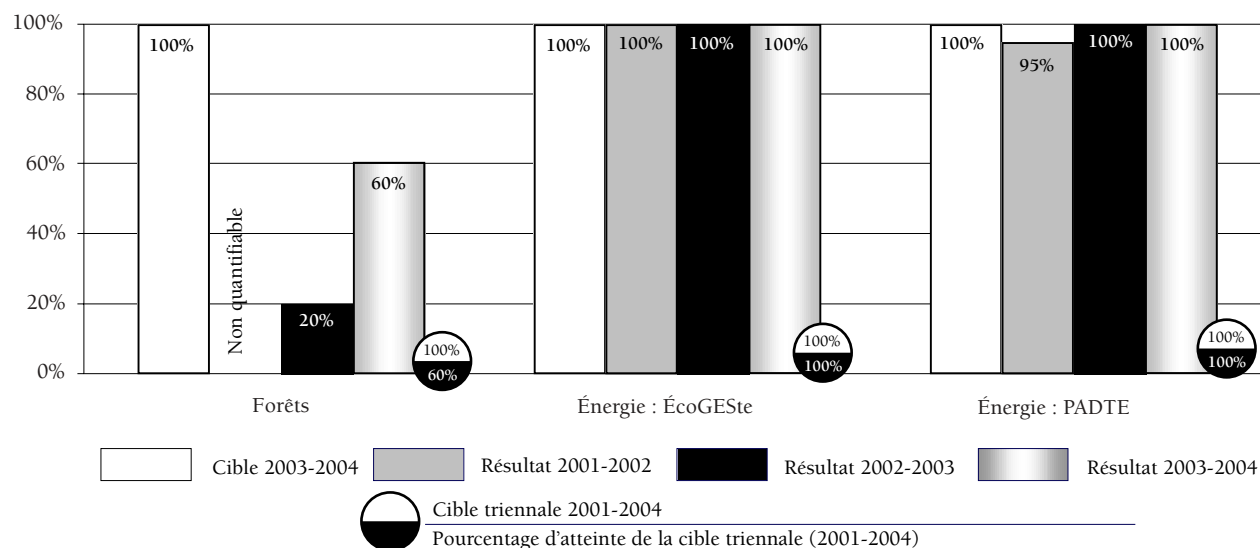
Indicateur 17 *Taux de réalisation des engagements du Ministère se rapportant au Plan d'action québécois sur les changements climatiques*

L'indicateur 17 se rapporte aux quatre engagements du Ministère inscrits dans le Plan d'action québécois sur les changements climatiques, de la manière suivante :

1. consolidation du réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers afin de comprendre le fonctionnement de ceux-ci, de même que les facteurs qui influent sur leur productivité et sur leur bilan de carbone;
2. mise en œuvre d'un programme de plantation d'espèces à croissance rapide dans les friches peu propices à l'agriculture;
3. renforcement du *Programme ÉcoGESTe*;
4. contribution au financement de divers projets de recherche, de développement et de démonstration conformément au *Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie*.

Cibles 2003-2004	Résultats 2003-2004
Avoir réalisé 100 % des engagements relatifs au secteur forestier.	60 %
Avoir réalisé 100 % des engagements relatifs au <i>Programme ÉcoGESTe</i> .	100 %
Avoir réalisé 100 % des engagements relatifs au <i>Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie</i> (PADTE).	100 %

Taux de réalisation des engagements du Ministère se rapportant au Plan d'action québécois sur les changements climatiques, pour l'année financière 2003-2004



Commentaires

Secteur forestier Deux engagements sont prévus dans le *Plan d'action québécois sur les changements climatiques*. Le premier a été atteint à 20 % et le second, en totalité.

- Consolidation du réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers afin de comprendre le fonctionnement de ceux-ci, de même que les facteurs qui influent sur leur productivité et sur leur bilan de carbone.

Le Ministère a entrepris, tel qu'il l'avait prévu, le projet intitulé *Évaluation du bilan de carbone dans les terres boisées, reboisées et déboisées depuis 1990 au Québec*. Ainsi, des travaux visant à regrouper les données de sol des plantations déjà échantillonnées dans les années 1970 ont été entrepris. Le but qui était de déterminer l'orientation des échantillonnages des sols, dont la réalisation est prévue dans des plantations cibles, a été atteint.

- Réalisation d'un programme de plantation d'espèces à croissance rapide dans les friches.

Le Ministère et les agences de mise en valeur des forêts privées (AMVFP) ont poursuivi leur collaboration à propos d'une étude de faisabilité relative au boisement, dirigée par le Service canadien des forêts (SCF). Seize des dix-sept AMVFP ont accompli le recensement des plantations établies dans les friches herbacées à partir de données couvrant généralement la période allant de 1994 à 2002. Le SCF a octroyé d'autres contrats pour que les AMVFP en cause puissent recueillir les données des années 1990-1993. Dans le cadre de l'étude de faisabilité sur le boisement, le Ministère, l'Agence régionale de mise en valeur des Appalaches et

le SCF ont établi, au printemps 2003, quatre plantations de peupliers hybrides à des fins de démonstration et d'expérimentation de fertilisation avec du lisier de porc.

Secteur énergétique • *Programme ÉcoGESTe*

Les activités menées dans le cadre du programme, notamment la mise sur pied d'une fenêtre Internet traitant du programme et la remise de prix ÉcoGESTe, ont été menées à terme.

• *Financement des projets*

Sauf exception, les projets que subventionne le *Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie (PADTE)* portent sur le développement des énergies renouvelables. Ils contribuent ainsi à la réduction des effets polluants de la consommation énergétique et aux efforts de réduction des gaz à effet de serre. En 2003-2004, le contexte budgétaire n'a pas permis l'acceptation de nouveaux projets.

Orientation 5 Offrir des services de qualité aux citoyens.

Objectif 9 Améliorer les services à la clientèle.

Indicateur 18 Pourcentage des services accessibles dans Internet

L'indicateur 18 correspond à la proportion des services qui s'adressent directement à la clientèle du Ministère et qui sont disponibles en mode électronique.

Cibles 2003-2004	Résultats		
	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Avoir rendu accessibles, dans Internet, 100% des services dont le mode de diffusion s'y prête.	83%	37 prestations de services sont en mode électronique, soit 79% des 47 ¹ cibles établies.	L'architecture d'entreprise ministérielle est élaborée et la mesure est opérationnelle.
2001-2004	Degré d'atteinte de la cible triennale		
Même description de cible qu'en 2003-2004.	83%		

1. La cible retenue dans le *Plan stratégique 2001-2004* a été établie à la suite de la définition de l'architecture d'entreprise ministérielle (A.E.M.) sur la prestation électronique de services. L'A.E.M. prévoit la mise en ligne de 53 services au 31 mars 2005. La cible du *Plan stratégique 2001-2004* est donc de rendre accessibles, dans Internet, 47 des 53 services prévus à l'A.E.M.

- Commentaires**
- La cible retenue dans le *Plan stratégique 2001-2004* consistait à rendre accessibles, dans Internet, 100 % des services dont le mode de diffusion s'y prête, soit 47 services.
 - Attendu que 39 services sur 47 sont en ligne actuellement, la cible n'a été atteinte que dans une proportion de 83 %.
 - Ce résultat s'explique par le resserrement budgétaire qui a eu pour effet de retarder la poursuite ou le démarrage de certains projets.

Indicateur 19 Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services (en lien avec les principes inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens)

L'indicateur 19 porte sur les dimensions suivantes qui sont liées à la prestation de services :

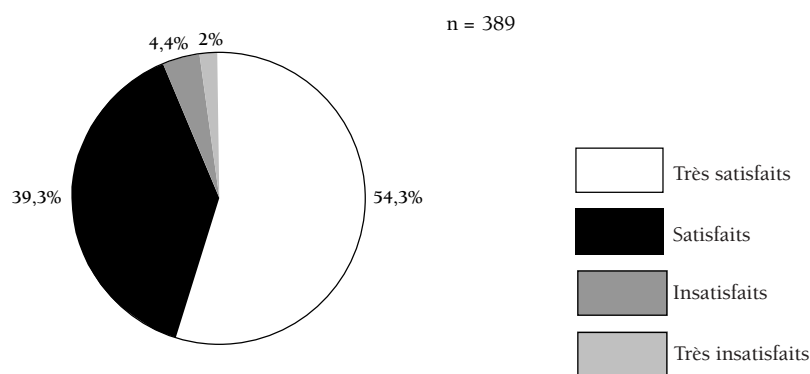
- accessibilité et diligence;
- courtoisie et respect;
- confidentialité et sécurité;
- simplicité et fiabilité;
- efficacité et compétence.

Cibles 2003-2004	Résultats		
	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Maintenir le taux de satisfaction à plus de 85%.	La satisfaction de la clientèle a été mesurée. Le taux de satisfaction moyen est de 93,6% (clientèle très satisfaite et satisfaite).	La satisfaction de la clientèle a été mesurée. Le taux de satisfaction moyen est de 93% (clientèle très satisfaite et satisfaite).	La satisfaction de la clientèle a été mesurée. Le taux de satisfaction moyen est de 89% (clientèle très satisfaite et satisfaite).
2001-2004	Degré d'atteinte de la cible triennale		
Avoir accru la satisfaction de la clientèle.	100%		

GRAPHIQUE 12

Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services, pour l'année financière 2003-2004

Maintenir le taux de satisfaction à plus de 85 %



Commentaires

- Les résultats sont tirés de cartes-réponses sur lesquelles le client peut faire état des services reçus et de son degré de satisfaction, ou formuler des commentaires et suggérer des améliorations à apporter.

- En 2003-2004, les résultats obtenus reposent sur l'analyse des 389 cartes-réponses reçues.
- Les citoyens sont, en moyenne, très satisfaits (54,3 %) ou satisfaits (39,3 %) des services qu'ils ont reçus.

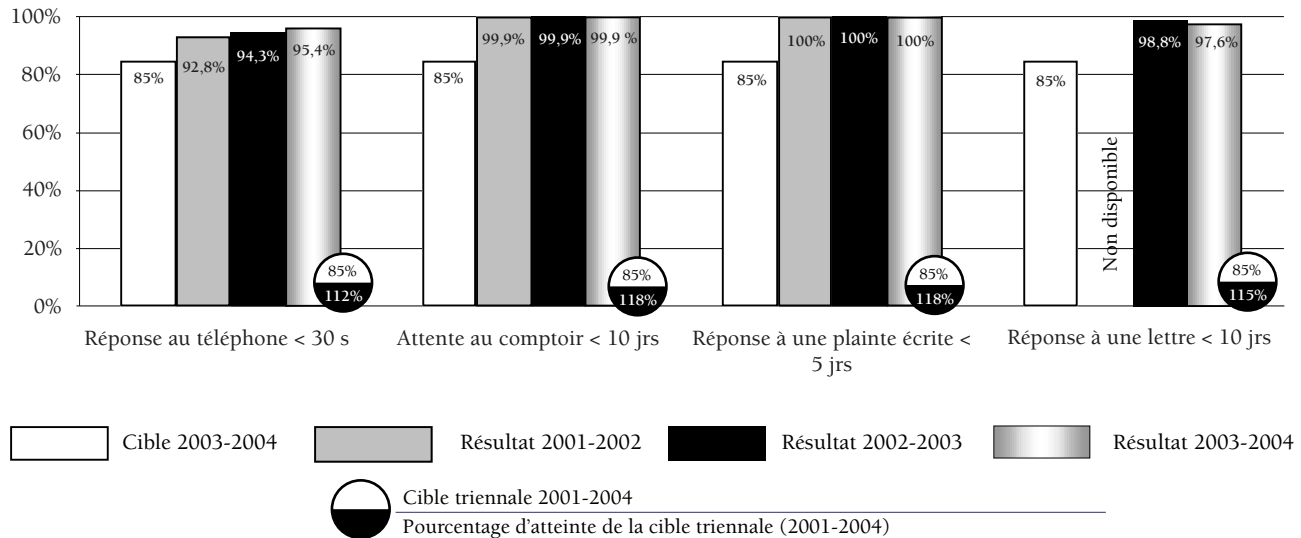
Indicateur 20 *Taux de respect des délais de service (en lien avec les objectifs de délai inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens)*

Pour l'année 2003-2004, il s'agit du nombre de fois où les délais ont été respectés par rapport au nombre d'occurrences: délais de réponse aux appels téléphoniques, d'attente aux comptoirs de service, de réponse à une lettre et de réponse à une plainte écrite (accusé de réception).

Cible 2003-2004	Résultats		
	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Maintenir un taux de respect des délais de service à 85%.	Résultats mesurés pour quatre normes de services.	Résultats mesurés pour quatre normes de services.	Les mécanismes ont été mis en place et les mesures ont été prises pour les trois délais de services.

GRAPHIQUE 13

Taux de respect des délais de service, pour l'année financière 2003-2004 (en lien avec les objectifs de délai inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens)



Commentaires

- La cible fixée pour chacun des objectifs de service consiste à atteindre un taux de respect de 85 %.
 - Il est utile de noter que la réalisation du plan ministériel d'amélioration des services a contribué, de façon notable, aux résultats obtenus et que les activités accomplies ont eu des répercussions importantes sur la qualité des services rendus.
- Réponse aux appels téléphoniques*
- Les résultats mesurés proviennent de deux enquêtes téléphoniques menées en octobre 2003 et février 2004 auprès de l'ensemble des unités administratives qui publient leurs numéros dans les annuaires téléphoniques du Québec ou dans le site Internet du Ministère.
 - Le délai de réponse à un appel téléphonique est calculé à compter de la première sonnerie, jusqu'au moment de la prise d'appel. Dans 95,4 % des cas, le délai de la prise d'appel est égal ou inférieur à trente secondes.
- Attente aux comptoirs de service*
- Chaque unité administrative en contact avec la clientèle a calculé, par échantillonnage, le délai d'attente des visiteurs.
 - Pour une troisième année consécutive, dans 99,9 % des cas, les visiteurs ont été accueillis en dix minutes ou moins.
 - De façon générale, les 49 911 citoyens qui se sont présentés aux comptoirs de service du Ministère, lors de la période d'échantillonnage de 2003-2004, ont attendu deux minutes ou moins dans 95,3 % des cas.
- Réponse à une plainte écrite (accusé de réception)*
- En 2003-2004, le Ministère n'a reçu aucune plainte liée à la *Déclaration de services aux citoyens*.
- Réponse à une lettre*
- Chaque unité administrative du Ministère tient à jour l'information relative au suivi de la correspondance reçue qui comprend divers éléments dont la date à laquelle l'accusé de réception et la réponse ont été envoyés.
 - En 2003-2004, le Ministère a reçu 83 794 lettres et, dans 97,6 % des cas, un accusé de réception ou une réponse ont été produits dans un délai de dix jours ou moins.
 - Le délai moyen observé est de deux jours.

Indicateur 21 *Pourcentage des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du Ministère*

L'indicateur 21 a trait au nombre de bureaux régionaux et locaux du Ministère qui offrent des références à la clientèle sur l'ensemble des services, par rapport à l'ensemble de ces bureaux.

Cibles 2003-2004	Résultats		
	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Avoir 100 % des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du Ministère.	100 % des points de service ont accès au <i>Répertoire des programmes et services du gouvernement du Québec.</i>	100 % des points de service ont accès au <i>Répertoire des programmes et services du gouvernement du Québec.</i>	Mise en place d'information dans l'intranet ministériel et sensibilisation du personnel de première ligne.
2001-2004	Degré d'atteinte de la cible triennale		
Même description de cible qu'en 2003-2004	100 %		

- Commentaires**
- En totalité, les points de service ont accès au *Répertoire des programmes et services du gouvernement du Québec*. La cible a donc été atteinte.
 - Le *Répertoire des programmes et services du gouvernement du Québec* est l'outil privilégié pour permettre à l'ensemble des unités administratives de donner de l'information générale sur les programmes, les produits et les services du Ministère.

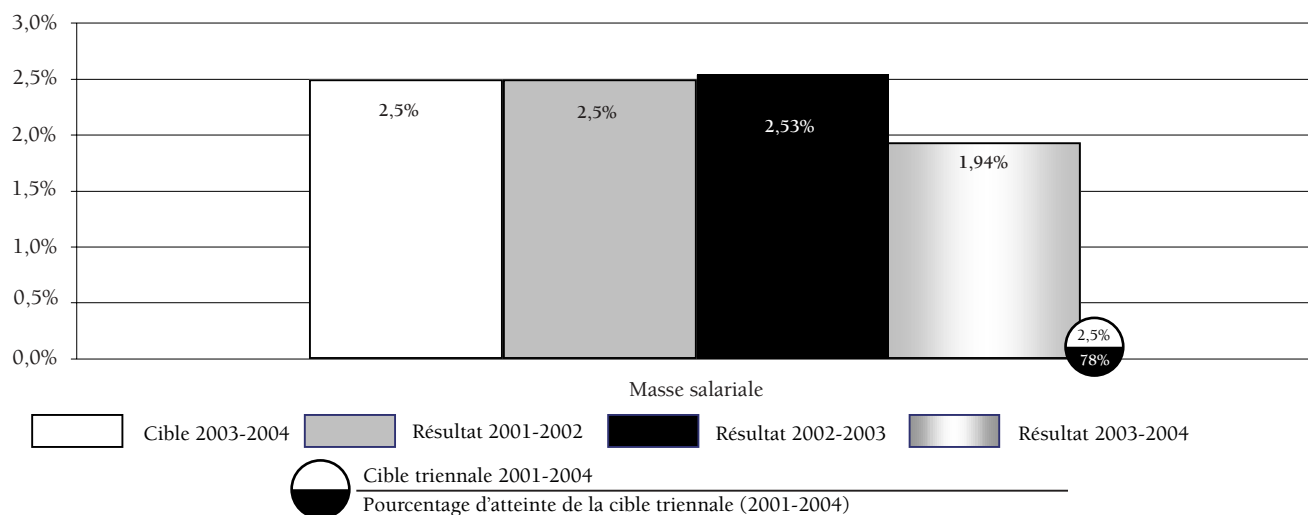
Objectif 10 Assurer le maintien de l'expertise du Ministère.

Indicateur 22 *Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel*

L'indicateur 22 se rapporte au degré d'investissement que le Ministère consacre à la formation du personnel, et ce, en ce qui concerne les frais d'inscription et les salaires des personnes inscrites à de telles activités de formation.

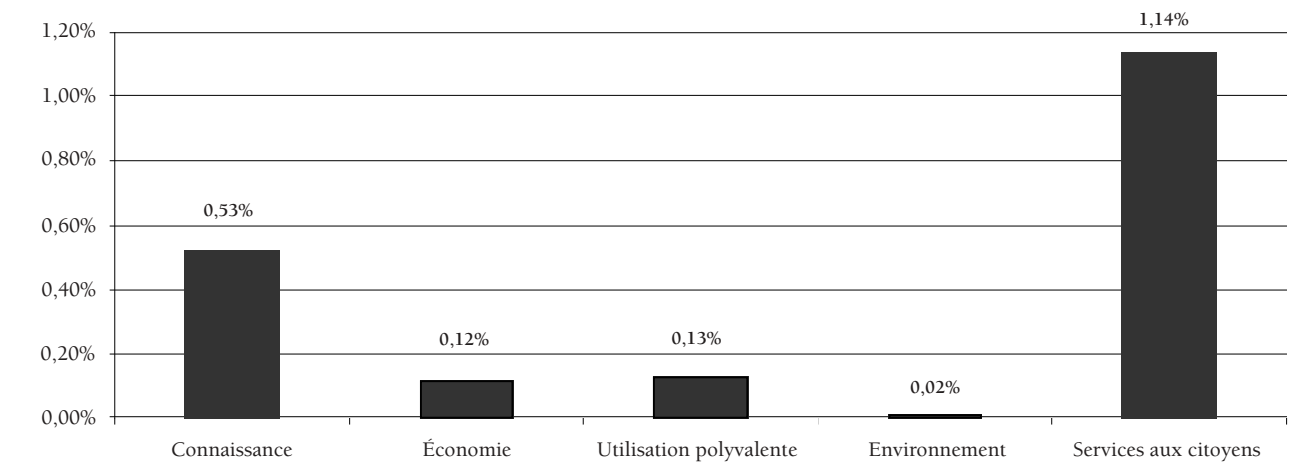
Cible 2003-2004	Résultat 2003-2004
Avoir consacré 2,5 % de la masse salariale annuelle à la formation du personnel.	1,94 %

Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, pour l'année financière 2003-2004



- Commentaires**
- Pour l'exercice financier 2003-2004, le Ministère a consacré 1,94 % de sa masse salariale annuelle à la formation du personnel. Le nombre de formations offertes s'élève à 6 855.
 - Cette décroissance par rapport à 2002-2003 s'explique par le fait que certaines unités administratives n'ont pas nécessairement colligé toute l'information relative à la formation de leur personnel. Elle repose également sur la baisse des crédits alloués à la formation.

Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, par orientation stratégique, pour l'année financière 2003-2004



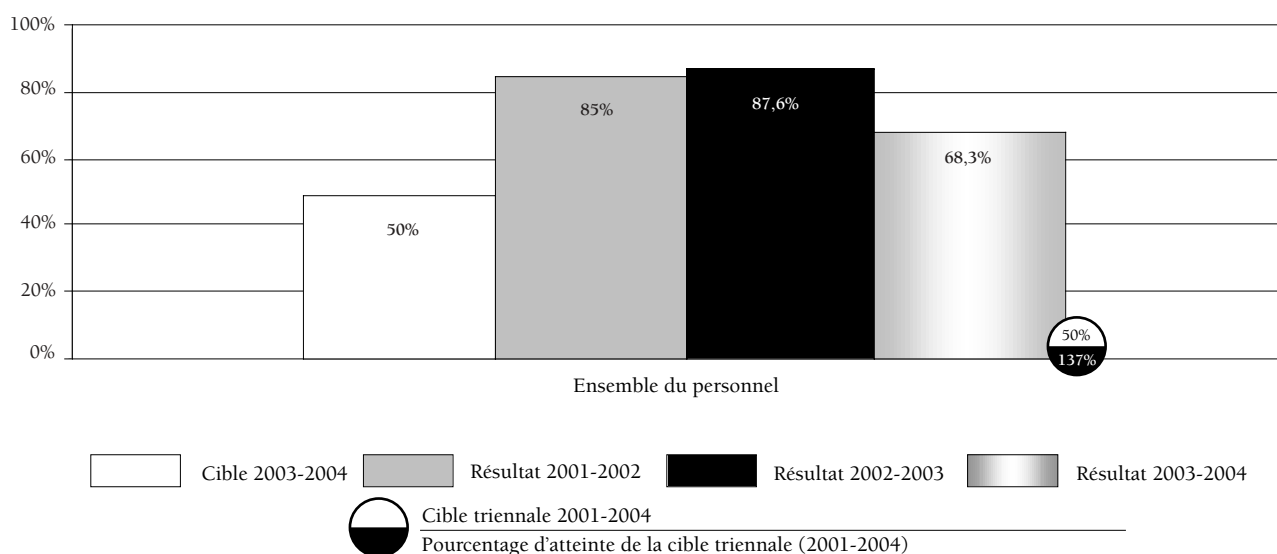
Indicateur 23 Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail

L'indicateur 23 traite du nombre de personnes recrutées au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail, par rapport à l'ensemble des personnes que le Ministère a recrutées au cours de l'année.

Cible 2003-2004	Résultat 2003-2004
Avoir maintenu un taux annuel de 50% de personnes recrutées au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail.	68,3%

















GRAPHIQUE 16





Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail, pour l'année financière 2003-2004



- Commentaires**
- Dans une perspective de renouvellement de sa main-d'œuvre, le Ministère a fixé la cible de cet indicateur à 50% et plus. L'objectif est de privilégier le recrutement de personnes déclarées aptes, à la suite de la tenue de concours de recrutement avec exigences minimales (aucune expérience de travail ou leurs études en voie d'être terminées). Il est important de préciser que les personnes nommées à partir des listes de déclaration d'aptitudes (LDA) publiées à la suite de la tenue des concours réservés au personnel occasionnel, sont considérées comme des recrutements avec exigence minimale.
 - Pour l'année 2003-2004, le nombre de personnes recrutées s'élève à 60. Parmi celles-ci, 41 l'ont été avec exigence minimale, soit 68,3% des personnes recrutées (41/60).
 - La proportion « hommes-femmes » représente respectivement 53,7% et 46,3% (22/41, 19/41). Quant aux groupes d'âge, 51,2% des personnes recrutées ont 35 ans ou moins, ce qui représente 21 nominations (21/41).

Abrégé des résultats triennaux

Cibles triennales 2001-2004	Résultats	Commentaires
Indicateur 1–Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles		
Avoir terminé le troisième programme d'inventaire forestier et débuté le quatrième		Cible triennale atteinte. Le troisième programme s'est terminé au cours de 2003-2004 et les premières activités du quatrième programme ont été amorcées, telles qu'elles avaient été planifiées.
Avoir complété à 95 % la reconnaissance géologique		Cible triennale partiellement atteinte (94,5%) en raison du contexte budgétaire qui a empêché la réalisation d'un des trois levés géologiques prévus au cours de l'été 2003.
Avoir accru de 15 % l'information géographique de référence		Cible triennale dépassée en raison des crédits supplémentaires obtenus pour les périodes 2000-2001 et 2001-2002 dans le but d'actualiser et d'enrichir l'information géographique de référence (projet IQIG).
Avoir rénové 49 % des lots dans le cadre de la Réforme du cadastre québécois		Cible triennale partiellement atteinte; 42 % des lots ont été rénovés compte tenu de la capacité de production limitée des fournisseurs en région dans un contexte immobilier en effervescence.
Indicateur 2–Pourcentage des données de connaissance numérisées		
Avoir numérisé 100 % des feuillets cartographiques		Cible triennale atteinte. Les 2 548 feuillets ont été chargés dans le <i>Système d'information écoforestière</i> (SIEF) au cours de l'année 2002-2003.
Avoir numérisé 45 % du <i>Fonds documentaire minier</i>		Cible triennale partiellement atteinte (44,7%) en raison du contexte budgétaire.
Avoir numérisé 80 % des informations géoscientifiques sur l'exploitation pétrolière et gazière		Cible triennale partiellement atteinte (59%). À la suite de la reprise des activités d'exploration, le nombre de documents à numériser au fonds documentaire s'est accru de 35%. Ainsi, le nombre total de documents numérisés correspond à 59 % du volume actuel et à 79 % du volume initialement prévu.
Avoir numérisé 49 % des lots dans le <i>Système de gestion des données cadastrales</i>		Cible triennale partiellement atteinte; 42 % des lots ont été rénovés compte tenu de la capacité de production limitée des fournisseurs en région.
Avoir numérisé à 100 % les Index des immeubles et les contrats		Cible triennale atteinte. La numérisation a été achevée le 30 novembre 2003, et ce, selon les budgets et les échéances prévus.
Indicateur 3–Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière		
Avoir réalisé 85 % des activités de recherche		Cible triennale partiellement atteinte. La cible annuelle a été atteinte lors des deux premières années du plan stratégique et a été partiellement atteinte en 2003-2004.
Indicateur 4–Pourcentage de développement du <i>Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure</i> (EDIT)		
Avoir complété à 90 % le développement du système EDIT		Cible triennale partiellement atteinte; 41 % du système EDIT a été développé compte tenu du fait que le démarrage du projet a eu lieu plus tard que ce qui avait été prévu.
Indicateur 5–Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois		
Emplois créés ou maintenus dans le secteur forestier: 14 600		Cible triennale partiellement atteinte (4 287 emplois) en raison de la situation économique nord-américaine difficile et de la fin du <i>Programme Forêt-Faire</i> (2003) et du <i>Programme de Maîtrise technologique</i> (2002).
Emplois créés ou maintenus dans le secteur minier: 1 400		Cible triennale dépassée de 57 % grâce, notamment, à l'aide financière accordée à la compagnie minière Québec Cartier, ce qui a permis de maintenir 1 770 emplois, en 2003-2004.
Emplois créés ou maintenus dans le secteur énergétique: 2 000		Cible triennale partiellement atteinte (1 739 emplois) en raison de la fin du <i>Programme d'extension du réseau gazier</i> .
Total ministériel: Emplois créés ou maintenus: 18 000		Cible triennale partiellement atteinte (8 226 emplois) compte tenu de la conjoncture économique défavorable et de la fin de certains programmes.
Indicateur 6–Nombre d'emplois dans les ressources naturelles sur le territoire québécois		
Comptabiliser 179 000 emplois dans les ressources naturelles (Forêts: 91 000, Mines: 49 000, Énergie: 39 000)		Cible triennale partiellement atteinte (168 488 emplois) en raison du conflit du bois d'œuvre, de l'appréciation du dollar et du contexte économique difficile en 2001 et 2002 (Forêts: 78 773, Mines: 48 664, Énergie: 41 051).

Cibles triennales 2001-2004	Résultats	Commentaires
Indicateur 7–Valeur des investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions		
Avoir contribué à générer 3,715 G\$ d'investissements dans le secteur forestier		Cible triennale partiellement atteinte (1,135 G\$) en raison de la situation économique nord-américaine difficile et de la fin du <i>Programme Forêt-Faire</i> (2003) et du <i>Programme de Maîtrise technologique</i> (2002).
Avoir contribué à générer 3 G\$ d'investissements dans le secteur minier		Cible triennale partiellement atteinte (1,87 G\$) en raison du manque de projets miniers.
Avoir contribué à générer 0,145 G\$ d'investissements dans le secteur énergétique		Cible triennale partiellement atteinte (0,05 G\$) en raison de la fin du <i>Programme d'extension du réseau gazier</i> .
Total ministériel: Avoir contribué à générer 5,7 G\$ d'investissements (<i>total révisé: 6,86 G\$</i>)		Cible triennale partiellement atteinte (3,055 G\$) compte tenu de la conjoncture économique défavorable et de la fin de certains programmes.
Indicateur 8–Part québécoise des dépenses d'immobilisations canadiennes réalisées dans les secteurs minier et forestier		
Avoir maintenu, au Québec, 38 % des dépenses d'immobilisations canadiennes dans le secteur de l'extraction minière		Cible triennale partiellement atteinte. Les dépenses d'immobilisations ont chuté de plus de 50 % depuis l'instauration de la cible.
Avoir maintenu, au Québec, 35 % des dépenses d'immobilisations canadiennes dans l'industrie des produits forestiers		Cible triennale dépassée. Les investissements dans les papeteries québécoises ont favorisé cette performance.
Indicateur 9–Part québécoise des dépenses canadiennes d'exploration minière		
Avoir maintenu 22 % des dépenses canadiennes d'exploration minière réalisées au Québec		Cible triennale dépassée. La hausse des prix des métaux, les mesures fiscales et les nouvelles connaissances géoscientifiques ont stimulé les dépenses d'exploration minière.
Indicateur 10–Valeur des projets de recherche-développement visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises auxquels le Ministère est associé		
Forêts: Avoir été associé à des projets de recherche-développement qui représentent une valeur de 20 M\$		Cible triennale partiellement atteinte (18,9 M\$) en raison de la fin du <i>Programme de maîtrise technologique</i> en mars 2002.
Mines: Avoir été associé à des projets de recherche-développement qui représentent une valeur de 30 M\$		Cible triennale partiellement atteinte (27,8 M\$) compte tenu de la conjoncture défavorable qu'a connue l'industrie minière.
Énergie: Avoir été associé à des projets de recherche-développement qui représentent une valeur de 23,4 M\$		Cible triennale partiellement atteinte (11,8 M\$) en raison du contexte budgétaire qui n'a pas permis d'engagements additionnels à l'intérieur du PADTE en 2003-2004.
Total ministériel: Avoir été associé à des projets de recherche-développement qui représentent une valeur de 73 M\$		Cible triennale partiellement atteinte (58,5 M\$) compte tenu de la conjoncture économique défavorable et de la fin de certains programmes.
Indicateur 11–Part québécoise des exportations canadiennes dans le domaine des ressources naturelles		
Avoir maintenu 22,4 % d'exportations québécoises dans les exportations canadiennes pour les produits du bois		Cible triennale partiellement atteinte malgré le conflit du bois d'œuvre, l'appréciation du dollar et le contexte économique mondial difficile en 2001 et 2002.
Avoir maintenu 31,2 % d'exportations québécoises dans les exportations canadiennes pour les pâtes et papiers		Cible triennale atteinte, et ce, malgré une baisse de la demande pour les papiers et cartons en 2003.
Avoir maintenu 15,6 % de la part de la valeur des exportations canadiennes de substances minérales québécoises dans l'ensemble des exportations minérales canadiennes		Cible triennale partiellement atteinte en raison de la fermeture de certaines entreprises et des difficultés du secteur du chrysotile.
Indicateur 12–Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord		
Contribuer à maintenir les prix de l'électricité au premier quartile pour la moyenne entreprise		Cible triennale atteinte en raison, notamment, du gel des tarifs que le gouvernement du Québec a décrété pour la période du 1 ^{er} mai 1998 au 31 décembre 2003.
Contribuer à maintenir les prix de l'électricité au premier quartile pour la grande entreprise		Cible triennale atteinte en raison, notamment, du gel des tarifs que le gouvernement du Québec a décrété pour la période du 1 ^{er} mai 1998 au 31 décembre 2003.
Indicateur 13–Nombre de droits consentis par le Ministère sur le territoire public		
Forêts et Forêt Québec: Avoir 2 280 droits en vigueur sur le territoire public		Cible triennale partiellement atteinte étant donné la baisse du nombre de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier et de permis d'érablières, observée entre 2001 et 2004. La consolidation de certaines usines de transformation du bois et une directive de suspension des nouveaux permis d'érablières expliquent aussi, en partie, ce résultat triennal.

Cibles triennales 2001-2004	Résultats	Commentaires
Mines : Avoir 92 000 droits en vigueur sur le territoire public et privé pour 4,6 M ha		Cible triennale dépassée en raison des bons résultats des travaux d'exploration obtenus pour le diamant et le nickel. De plus, depuis la fin de 2001, la clientèle minière peut demander des claims miniers en désignant sur carte, plutôt qu'en jalonnant sur le terrain.
Énergie : Avoir 206 droits en vigueur sur le territoire public		Cible triennale dépassée en raison des nouvelles données géophysiques de sismique réflexion.
Territoire : Avoir 43 800 droits en vigueur sur le territoire public		Cible triennale partiellement atteinte. En l'absence d'une opération exceptionnelle exécutée en 2001-2002, qui a consisté à révoquer 258 baux consentis aux gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (zec), la cible aurait été légèrement dépassée.
Indicateur 14–Nombre de régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté		
Avoir 12 régions administratives dotées d'un nouveau plan d'affectation du territoire public adopté		Cible triennale non atteinte. La mise en place de nouvelles façons de procéder à des consultations externes, à la suite de l'entrée en vigueur d'une nouvelle politique, après la définition de la cible 2001-2004, a retardé la production, en région, des plans d'affectation du territoire public (PATP).
Indicateur 15–Taux de conformité à la réglementation du Ministère		
Avoir atteint un taux de conformité de 87 % des interventions forestières des industriels relativement au <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État</i>		Cible triennale partiellement atteinte. La cible annuelle a été atteinte lors des deux premières années du plan stratégique et a été partiellement atteinte en 2003-2004. Cependant, le taux de conformité s'est accru de façon continue depuis 2001-2002.
Avoir atteint un taux de conformité de 80 % pour les équipements pétroliers qui nécessitent un permis selon les termes de la <i>Loi sur les produits et les équipements pétroliers</i>		Cible triennale dépassée.
Indicateur 16–Pourcentage des interventions vérifiées		
Avoir rencontré 100 % des industriels dont le taux de conformité au <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État</i> est inférieure à 87 %		Cible triennale partiellement atteinte. La cible annuelle est atteinte depuis 2002-2003, et a été partiellement atteinte en 2001-2002, lors de la première année du <i>Plan stratégique 2001-2004</i> (voir <i>Rapport annuel de gestion 2001-2002</i> , page 43).
Avoir atteint un taux de 80 % de sites miniers inspectés pour en vérifier la conformité par rapport à la réglementation		Cible triennale dépassée en raison de l'augmentation du taux d'inspection de 57 % à près de 86 % en trois ans.
Avoir atteint un taux de vérification de 90 % des équipements pétroliers dont le site doit être vérifié selon les termes du <i>Règlement sur les produits pétroliers</i>		Cible triennale dépassée.
Indicateur 17–Taux de réalisation des engagements du Ministère se rapportant au <i>Plan d'action québécois sur les changements climatiques</i>		
Avoir réalisé 100 % des engagements se rapportant au <i>Plan d'action québécois sur les changements climatiques</i> dans le secteur forestier		Cible triennale partiellement atteinte en raison du contexte budgétaire. Certaines activités courantes du secteur des Forêts et de Forêt Québec ont permis d'atteindre une partie (20 %) du premier engagement ¹ . Par contre, le Ministère a totalement réalisé son deuxième engagement ¹ en collaborant pleinement, avec des partenaires, à un projet de plantation d'espèces à croissance rapide dans les friches.
Avoir réalisé 100 % des engagements se rapportant au renforcement du <i>Programme ÉcoGESte</i>		Cible triennale atteinte compte tenu de la réalisation d'activités visant à renforcer le programme.
100 % des projets du PADTE s'inscrivent dans le domaine des changements climatiques		Cible triennale atteinte compte tenu du fait que l'ensemble des projets subventionnés par le PADTE contribuent à la réduction des effets polluants de la consommation énergétique et aux efforts de réduction des gaz à effet de serre.
Indicateur 18–Pourcentage des services accessibles dans Internet		
Avoir rendu accessibles dans Internet 100 % des services dont le mode de diffusion s'y prête		Cible triennale partiellement atteinte (83%). Le contexte budgétaire a eu pour effet de retarder l'échéance de certains travaux.
Indicateur 19–Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services (en lien avec les principes inscrits dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i>)		
Avoir accru le taux de satisfaction de la clientèle		Cible triennale atteinte.

Cibles triennales 2001-2004	Résultats	Commentaires
Indicateur 20–Taux de respect des délais de service (en lien avec les objectifs de délai inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens)		
Taux de respect de 85 % pour : réponse au téléphone (en moins de trente secondes)		Cible triennale dépassée.
Taux de respect de 85 % pour : attente au comptoir (moins de dix minutes)		Cible triennale dépassée.
Taux de respect de 85 % pour : réponse à une plainte écrite (moins de cinq jours)		Cible triennale dépassée.
Taux de respect de 85 % pour : délai de réponse à une lettre (moins de dix jours)		Cible triennale dépassée.
Indicateur 21–Pourcentage des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du Ministère		
Avoir 100 % des points de services qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du Ministère		Cible triennale atteinte.
Indicateur 22–Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel		
Avoir consacré 2,5 % de la masse salariale à la formation du personnel		Cible triennale partiellement atteinte compte tenu du contexte budgétaire.
Indicateur 23–Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail		
Avoir maintenu un taux annuel de 50 % de personnes recrutées au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail		Cible triennale dépassée.

1. Voir les engagements 1 et 2 relatifs à l'indicateur 17 dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Légende

- Cible triennale dépassée
- Cible triennale atteinte
- Cible triennale partiellement atteinte
- Cible triennale non atteinte

Résultats du Bureau de la Capitale-Nationale

La mission

Le Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) a pour mission de contribuer au développement et à la diversification de l'économie de la région de la Capitale-Nationale et de veiller à l'adaptation de l'action gouvernementale au contexte particulier de cette région.

En collaboration avec certains ministères à vocation économique, le BCN contribue aux efforts de diversification de l'économie de la région en appuyant des projets publics et privés au moyen du *Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale* (FDERCN) et des autres programmes d'aide gouvernementale au développement local et régional, placés sous sa responsabilité.

Le BCN assure le suivi de la mise en œuvre de la *Politique relative à la capitale nationale*, notamment en vue d'affirmer le rôle de Québec comme capitale nationale. À cette fin, il est appelé à intervenir dans divers dossiers de développement régional considérés comme de première importance.

Le bilan des résultats 2003-2004

ORIENTATION 1 Favoriser la diversification de l'économie de la région de la Capitale-Nationale.

OBJECTIF

Appuyer les projets moteurs et de diversification économique (Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale [FDERCN]) et promouvoir la région de la Capitale-Nationale sur les marchés canadiens et internationaux (Fonds régional de développement touristique [FRDT])

1 INDICATEUR Nombre de projets acceptés, hauteur du financement accordé, emplois créés et maintenus.	RÉSULTAT Financement de 26 nouveaux projets. Aide financière accordée : 4 259 990 \$. Emplois créés ou maintenus : 380.
2 INDICATEUR Évaluation des retombées économiques dans la région de la Capitale-Nationale.	RÉSULTAT Investissements directs totaux générés : 81 M\$.

ORIENTATION 2 *Assurer l'interface entre le gouvernement et les organismes voués au développement local et régional.*

OBJECTIF

Soutenir l'action du Conseil régional de développement (CRD) dans son rôle de concertation et de planification du développement du territoire et celle des centres locaux de développement (CLD) et des municipalités régionales de comté (MRC) dans leur rôle de soutien à l'entrepreneuriat.

3 INDICATEUR

Nombre de projets régionaux financés découlant du plan d'action, de l'Entente-cadre de développement de la région de la Capitale-Nationale 2001-2006 et d'ententes spécifiques signées.

RÉSULTAT

Projets financés dans le cadre d'ententes spécifiques :
– Agroalimentaire : 8
– Tourisme en Charlevoix : 3

COMMENTAIRE

Le Fonds de développement régional (FDR) constitue l'outil privilégié mis à la disposition du Conseil régional de concertation et développement de la région de Québec (CRCDQ) pour voir à la mise en œuvre de l'entente-cadre et des ententes spécifiques qui en découlent.

4 INDICATEUR

Nombre de prestations de services et d'emplois créés par l'intermédiaire des projets présentés aux CLD et aux MRC.

RÉSULTAT

Signature de sept ententes de gestion.
– Budget de fonctionnement alloué : 4 613 200 \$.

COMMENTAIRE

La reddition de comptes des CLD se fait au moyen de leur rapport annuel d'activités qui couvre une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il faut se reporter à ces rapports annuels pour connaître le nombre de prestations de services et d'emplois créés par l'intermédiaire des projets qui leur sont présentés.

ORIENTATION 3 *Voir à la mise en place d'un modèle de développement économique adapté au contexte de la région de la Capitale-Nationale.*

OBJECTIF

Favoriser la consolidation et l'arrimage des organismes en matière de développement économique en continuité avec la réorganisation municipale.

5 INDICATEUR

Émergence d'un modèle d'organisation du développement économique de la région et nombre d'interventions de soutien aux actions de consolidation et d'arrimage

RÉSULTAT

Création de l'organisme : Corporation de développement économique métropolitain (CODEM) en octobre 2002, devenu Pôle Québec Chaudière-Appalaches.

COMMENTAIRE

Résultat atteint en 2002-2003. Pour en savoir davantage, il faut se reporter à la page 80 du *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère du Conseil exécutif.

ORIENTATION 4 *S'assurer de la prise en compte, par le gouvernement, du statut de Québec comme capitale nationale.*

OBJECTIF

Soutenir les organismes dans l'organisation et la promotion d'activités et de manifestations historiques, culturelles et sociales destinées à mettre en valeur la capitale nationale.

6 INDICATEUR	RÉSULTAT
Nombre de projets acceptés. Hauteur du financement accordé.	Financement de 17 nouveaux projets. Aide financière accordée : 643 200 \$.
7 INDICATEUR	RÉSULTAT
Retombées économiques dans la capitale nationale.	Les 17 projets soutenus en 2003-2004 totalisent 15 M\$.

COMMENTAIRE

Le *Programme de soutien aux activités de rayonnement de la capitale nationale* (PRACN) vise, en priorité, le soutien aux activités de rayonnement, de promotion et de représentation de la capitale et de la région, et ce, à l'échelle internationale et nationale. Les retombées économiques des projets subventionnés sont difficilement mesurables si l'on tient compte du fait que le programme tend à être complémentaire au soutien des ministères sectoriels (ministère de la Culture et des Communications, Société de développement des entreprises culturelles [SODEC], Conseil des arts et des lettres du Québec [CALQ] et Tourisme Québec).

*Les ressources du Ministère**Les ressources humaines*

En ce qui concerne l'effectif autorisé, au cours de l'année 2003-2004, le Ministère l'a maintenu à 3 540 en équivalent temps complet (ETC).

TABLEAU 2

Répartition de l'effectif autorisé en 2003-2004¹

Ministère / Fonds	Régulier	Occasionnel	Total
Ressources naturelles	1 324	108	1 432
Financement forestier	10	1	11
Fonds forestier	1 123	389	1 512
Fonds d'information géographique	24	6	30
Fonds d'information foncière	476	79	555
TOTAL	2 957	583	3 540

1. Ce tableau exclut les 9 ETC additionnels relatifs aux retraites anticipées (CT-198293) qui appartiennent au Fonds d'information foncière, mais il inclut les 2 ETC réguliers obtenus en vertu du CT-200334.

Le Ministère a poursuivi ses efforts au regard du renouvellement de sa main-d'œuvre. La cible ministérielle de recrutement sans exigences additionnelles, fixée à 50 % et plus, a d'ailleurs été largement dépassée puisque le taux réel a atteint 68,3 %. Ce résultat découle d'une sensibilisation continue auprès des gestionnaires et d'une participation active du Ministère au processus de recrutement étudiant avec le Secrétariat du Conseil du trésor dans le but d'assurer le renouvellement de son expertise.

Au cours de l'année 2003-2004, les efforts d'accompagnement des gestionnaires ont porté principalement sur des interventions liées à la dotation des emplois, au climat de travail, à la gestion des personnes dans le changement, au règlement de litiges et à l'organisation de rencontres annuelles du personnel. Des ateliers spécifiques ont également été tenus au sujet du fonctionnement des comités sur l'organisation du travail. De plus, cinq séances de formation sur l'assistance professionnelle ont permis à 45 personnes de s'initier à cette pratique visant une meilleure intégration du personnel au Ministère.

En 2003-2004, la gestion de la santé des personnes au travail est demeurée une préoccupation prioritaire, autant en matière de santé physique qu'en matière de santé mentale. Conformément au plan d'action découlant de la *Politique ministérielle sur la santé des personnes au travail*, le Ministère a commencé à mettre en place les mécanismes appropriés de gestion des situations de harcèlement psychologique et de violence au travail, compte tenu de l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2004, des nouvelles dispositions de la **Loi sur les normes du travail** (L.R.Q., c. N-1.1) à ce sujet. Par ailleurs, tous les dossiers d'invalidité ont

continué de faire l'objet d'un suivi systématique. Enfin, les activités préventives et curatives se sont poursuivies, dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ainsi que dans celui de l'aide aux personnes.

Les ressources financières

En 2003-2004, l'ensemble des ressources financières générées et utilisées par le Ministère est pris en considération dans l'accomplissement des activités liées à la mission de celui-ci. D'une part, les revenus sont présentés au « brut » en regroupant, notamment, les redevances, les revenus des fonds spéciaux ainsi que les contributions reçues de l'industrie. D'autre part, les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir l'ensemble des activités du portefeuille ministériel; de plus, elles incluent les crédits accordés relativement aux travaux sylvicoles et aux pertes des entreprises minières.

Les résultats financiers des organismes suivants sont exclus du présent rapport annuel de gestion : Agence de l'efficacité énergétique, Commission de la capitale nationale du Québec, Fondation de la faune du Québec, Hydro-Québec, Régie de l'énergie, Société de développement de la Baie-James, Société des établissements de plein air du Québec, Société nationale de l'amiante et Société de la faune et des parcs du Québec. Ces organismes sont tenus de présenter leur propre rapport annuel au ministre, en vue du dépôt à l'Assemblée nationale.

Les résultats présentés sont des données provisoires datées du 31 mai 2004.

Les résultats globaux

TABLEAU 3

Revenus du Ministère		
	2003-2004 (M \$)	2002-2003 ¹ (M \$)
Droits et permis	408,8	417,7
Revenus autonomes	135,7	126,3
Contributions de l'industrie	42,7	92,5
TOTAL	587,2	636,5
Variation	(49,3)	

1. Les données ont été ajustées à des fins comparatives sur une base annuelle comparable.

TABLEAU 4

Dépenses du Ministère		
Domaines d'activité	2003-2004 (M \$)	2002-2003 ¹ (M \$)
Territoire	100,5	92,6 ²
Forêts	534,3	541,3
Mines	37,6	47,2
Énergie	39,7	46,5
Administration	33,7	27,7
Développement de la Capitale-Nationale	50,8	40,2 ³
TOTAL	796,6	795,5
Variation	1,1	

1. Les données ont été ajustées à des fins comparatives sur une base annuelle comparable.
2. En 2003-2004, le domaine d'activité *Territoire* a fait l'objet d'un redressement de ses dépenses inscrites en 2002-2003, passant de 92,9 M\$ à 92,6 M\$.
3. L'intégration du volet *Développement de la Capitale-Nationale* au Ministère en 2003-2004 a nécessité l'ajout d'une donnée comparative pour l'année 2002-2003.

Les revenus Les revenus de l'exercice 2003-2004 totalisent 587,2 millions de dollars. Près de 70 % de ces revenus, soit 408,8 millions de dollars proviennent de redevances versées pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières et hydrauliques. Les revenus autonomes s'élèvent à 135,7 millions de dollars et ils se répartissent de la façon suivante :

- Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs : 18,5 millions de dollars;
- Fonds forestier : 2,5 millions de dollars;
- Fonds d'information foncière : 111,8 millions de dollars;
- Fonds d'information géographique : 2,9 millions de dollars.

Enfin, les contributions de l'industrie à l'égard du Fonds forestier ont atteint 42,7 millions de dollars.

TABLEAU 5

Revenus du Ministère, par domaine d'activité		
Domaines d'activité	2003-2004 (M \$)	%
Territoire	125,8	21,4
Forêts	368,6	62,8
Mines	18,8	3,2
Énergie	69,7	11,9
Administration	4,3	0,7
TOTAL	587,2	100,0

La diminution de 49,3 millions de dollars des revenus entre les exercices 2002-2003 et 2003-2004, présentée dans le tableau 3, s'explique principalement par :

- une augmentation de 12,5 millions de dollars des redevances perçues à l'égard des droits de coupe;
- une diminution des contributions de l'industrie forestière pour le financement du *Fonds forestier* de 52,9 millions de dollars et une augmentation de 3,1 millions de dollars de la contribution, de la part des bénéficiaires de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF), à la protection des forêts;
- une augmentation de 13,8 millions de dollars des revenus au Registre foncier résultant, d'une part, de l'application d'une nouvelle grille tarifaire au fur et à mesure de la numérisation des données des bureaux de la publicité des droits et, d'autre part, de l'importante activité dans le marché de l'immobilier;
- une diminution de 14,6 millions de dollars à l'égard des revenus provenant de la perception des droits miniers dont une proportion de 62 % s'explique par le ralentissement général de la production minière au Québec. Le solde s'explique, d'une part, par le fait que deux mines ont cessé d'être exploitées; leurs droits représentaient 17 % du total des acomptes provisionnels perçus. Il s'explique, d'autre part, par la perception, en 2002-2003, d'une somme importante de droits se rapportant aux exercices antérieurs (21 %);
- une diminution de 8,0 millions de dollars à l'égard de la ressource hydraulique qui s'explique principalement par une réduction de la production des producteurs privés de certaines régions du Québec, en raison d'une hydraulicité plus faible que celle qui avait été prévue;
- une diminution de 3,2 millions de dollars attribuable globalement à diverses variations mineures.

Les dépenses Les dépenses de l'exercice 2003-2004 totalisent 796,6 millions de dollars. De ces dépenses, 67,1 % sont affectées au domaine des forêts.

TABLEAU 6

Dépenses du Ministère, par domaine d'activité		
Domaines d'activité	2003-2004 (M \$)	%
Territoire	100,5	12,6
Forêts	534,3	67,1
Mines	37,6	4,7
Énergie	39,7	5,0
Administration	33,7	4,2
Développement de la Capitale-Nationale	50,8	6,4
TOTAL	796,6	100,0

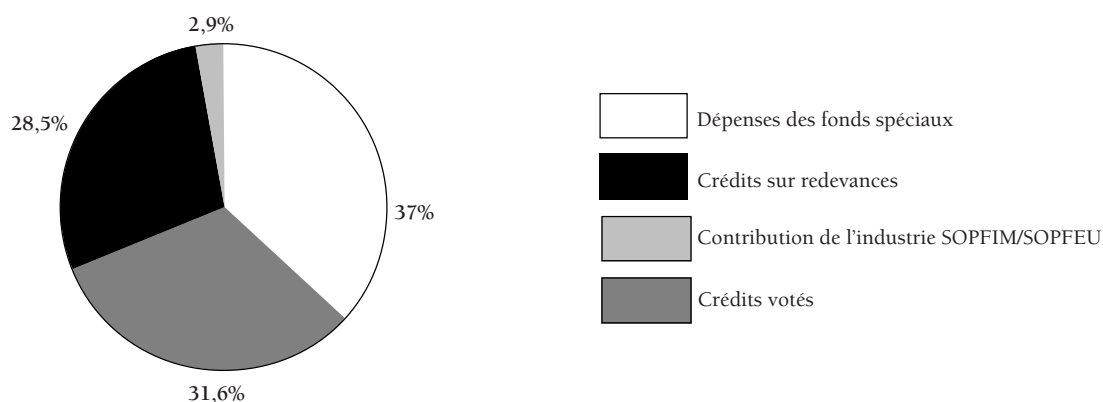
Comme le tableau suivant le démontre, les dépenses du Ministère sont pourvues par diverses sources de financement qui tiennent compte, notamment, de la relation d'affaires particulière que le Ministère entretient avec les différents acteurs du milieu des ressources naturelles.

TABLEAU 7

Répartition des ressources financières disponibles	
Sources de financement	2003-2004 (M\$)
Crédits votés	
– Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs*	235,2
– Ministère des Régions	16,7
* Excluant les contributions au Fonds forestier au montant de 137 018,4 k\$	251,9
Crédits sur redevances	
– Travaux sylvicoles	155,8
– Récupération des bois	7,0
– SOPFIM et SOPFEU	18,6
– Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	40,5
– Pertes des entreprises minières	5,0
	226,9
Fonds spéciaux	
– Fonds forestier	220,0
– Fonds d'information foncière	72,7
– Fonds d'information géographique	2,4
	295,1
Contribution de l'industrie à SOPFIM/SOPFEU (Y compris les grands propriétaires privés)	22,7
TOTAL	796,6

GRAPHIQUE 17

Répartition des sources de financement du Ministère, pour l'année financière 2003-2004



L'augmentation des dépenses de 1,1 million de dollars entre les exercices 2002-2003 et 2003-2004, présentée dans le tableau 4, est attribuable à :

- une augmentation des dépenses de 7,1 millions de dollars au *Fonds d'information foncière* à la suite de l'évolution des systèmes informatiques et de la numérisation des données des registres manuels des bureaux de la publicité des droits et une augmentation des dépenses de 0,9 million de dollars occasionnée par l'application de la réforme cadastrale;
- une augmentation de 6,4 millions de dollars des dépenses relatives à la provision pour mauvaises créances;
- une diminution de 4,8 millions de dollars des dépenses liées à la suppression des feux de forêts;
- une diminution de 7,7 millions de dollars en ce qui concerne les travaux sylvicoles et autres crédits;
- une diminution de 9,6 millions de dollars au Secteur des mines qui s'explique principalement par une diminution des dépenses de l'ordre de 5,3 millions de dollars pour le *Programme d'assistance à l'exploration minière* et une diminution de l'aide financière accordée au Consortium de recherche minérale (COREM) de l'ordre de 3,3 millions de dollars;
- une diminution de 6,8 millions de dollars au Secteur de l'énergie qui s'explique principalement par une diminution des crédits de 3,6 millions de dollars octroyés à Hydro-Québec dans le cadre du dossier verglas à la suite d'une nouvelle négociation des versements, une diminution des crédits octroyés à l'Agence de l'efficacité énergétique au montant de 1,8 million de dollars et une baisse de 1,1 million de dollars des sommes versées pour des contrats d'ingénierie;
- une augmentation de 6,0 millions de dollars aux services à la gestion qui s'explique principalement, d'une part, par l'impact de l'arrêt du projet de développement GIRES dont la comptabilisation à la dépense d'une partie des coûts déjà capitalisés et d'une partie des salaires qui, normalement, auraient été capitalisés et, d'autre part, par une hausse des dépenses reliées aux deux cabinets, à la banque de maladies ou vacances et aux contributions d'employeur;
- une augmentation de 10,6 millions de dollars pour le développement de la Capitale-Nationale qui s'explique principalement par l'octroi d'une subvention de 4,0 millions de dollars à la Ville de Québec, la prise en considération des frais additionnels du service de la dette de la Société des Parcs de sciences naturelles du Québec au montant de 3,2 millions de dollars ainsi que l'octroi d'une contribution financière de 2,5 millions de dollars à la Société des Parcs de sciences naturelles du Québec;
- une diminution de 1,0 million de dollars attribuable globalement à diverses variations.

Les investissements La diminution de 0,2 million de dollars en ce qui concerne les acquisitions d'immobilisations entre les exercices 2002-2003 et 2003-2004 s'explique principalement par une rationalisation de 5,0 millions de dollars des projets de développement informatique, une augmentation de 3,4 millions de dollars en réseaux complexes et une augmentation de 1,8 million de dollars en véhicules.

TABLEAU 8

Investissements du Ministère, pour l'année financière 2003-2004

Catégories d'immobilisations	Investissements (M\$)				Total	
	MRNFP	Fonds forestier	Fonds d'information foncière	Fonds d'information géographique	2003-2004	2002-2003
Terrains	–	–	–	–	–	–
Bâtiments	0,5	0,2	1,3	–	2,0	0,1
Aménagement	–	–	–	–	–	0,8
Matériel et équipement						
– Véhicules	0,4	3,6	–	–	4,0	2,2
– Équipement informatique	2,9	1,6	0,7	–	5,2	6,9
– Équipement spécialisé	0,2	0,4	–	–	0,6	0,4
Développement informatique	8,6	5,6	15,1	0,6	29,9	34,9
Réseaux complexes	–	–	23,4	–	23,4	20,0
TOTAL	12,6	11,4	40,5	0,6	65,1	65,3

L'utilisation des fonds accordés à Innovation-Papier

Innovation-Papier, un organisme sans but lucratif, a été mis sur pied à la fin de l'année financière 1999-2000. Il a pour mission de promouvoir et d'appuyer, au Québec, le développement de l'industrie des pâtes et papiers en contribuant financièrement à la réalisation de projets de modernisation structurants d'envergure dans des usines non compétitives, et ce, afin de préserver l'activité économique générée par ce secteur. À cette fin, l'organisme a reçu, en mars 2000, le versement d'une contribution de 100 millions de dollars de la part du Ministère. Ce dernier a augmenté sa contribution de 30 millions de dollars en 2001-2002. De cette somme, 19,5 millions de dollars ont été encaissés par Innovation-Papier, dont 11 millions de dollars durant l'exercice financier 2002-2003 et 8,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2003-2004. Le solde, soit 10,5 millions de dollars, ne sera pas versé à Innovation-Papier puisque ce dernier a pu compter sur des revenus externes suffisants pour lui permettre de combler l'ensemble de ses engagements financiers.

Depuis sa création, Innovation-Papier a consenti quatre aides financières qui totalisent des engagements de l'ordre de 136,4 millions de dollars. Aucune aide financière n'a été octroyée en 2003-2004. Toutefois, deux des projets ayant fait l'objet d'aides financières, soit ceux de la CIE J. Ford ltée et de Papiers Gaspésia inc., société en commandite, n'ont pas pu être achevés à cause de difficultés diverses.

Les états financiers d'Innovation-Papier en date du 31 mars 2004 démontrent des revenus de 2,42 millions de dollars obtenus presque exclusivement à partir d'activités de placement (intérêts gagnés, prime ou escompte sur achat de placements). Durant la même année, les frais administratifs sont de 207 000 dollars et les débours totalisent 65,04 millions de dollars pour les aides consenties aux entreprises bénéficiaires. Les liquidités de l'organisme, que l'on retrouve sous forme de placements à court terme, atteignent 36,33 millions de dollars.

Le tableau suivant compare ces données avec celles des années précédentes.

TABEAU 9

États financiers d'Innovation-Papier, pour les années financières s'échelonnant de 1999 à 2004

	M \$ 2003-2004	M \$ 2002-2003	M \$ 2001-2002	M \$ 2000-2001	M \$ 1999-2000
Liquidités au début	90,65	111,07	105,61	100,00	–
Subventions versées par le MRNFP	8,50	11,00 ¹	–	–	100,00
Intérêts gagnés	2,42	5,31	5,80	6,05	–
Frais administratifs	(0,20)	(0,18)	(0,17)	(0,21)	–
Versement des aides consenties aux entreprises	(65,04)	(36,55)	(0,17)	(0,23)	–
Liquidités à la fin	36,33	90,65	111,07	105,61	100,00

1. À la toute fin de l'année financière 2001-2002, le Ministère a consenti un premier versement de 11 millions de dollars pris à même la subvention de 30 millions de dollars autorisée à Innovation-Papier, laissant un solde de 19 millions de dollars. Ce premier versement a été comptabilisé dans les livres d'Innovation-Papier pour l'année financière 2002-2003, l'encaissement ayant été fait le 15 avril 2002.

Les ressources informationnelles

En 2003-2004, le Ministère a fait des investissements importants dans le domaine des ressources informationnelles, notamment pour poursuivre les travaux d'accessibilité à ses services électroniques par l'intermédiaire de son portail Internet. Ainsi, parmi la quarantaine de services électroniques disponibles, près de la moitié d'entre eux sont de type transactionnel, ce qui permet aux entreprises et aux citoyens de faire affaires directement avec les différents secteurs du Ministère.

Sur le plan de la sécurité des ressources informationnelles et de la protection des renseignements personnels, le bilan annuel a été produit et transmis au Secrétariat du Conseil du trésor et une stratégie a été ébauchée pour munir le Ministère d'un plan de relève de ses systèmes informatiques. Des travaux de normalisation de la gestion des adresses de la clientèle ont été entrepris dans le but d'améliorer la prestation de services et de faciliter les démarches des clients lorsqu'ils doivent traiter avec plusieurs secteurs d'activité du Ministère.

Enfin, le Ministère a poursuivi la numérisation des données de connaissance propres à ses différents domaines de connaissance des ressources naturelles, pour en faciliter l'accès à sa clientèle.

L'application des politiques gouvernementales

L'accès à l'égalité en emploi

Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a utilisé 13 % des occasions qui lui étaient offertes en vue de nommer des membres venant des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones (23 occasions sur une possibilité de 176). Le taux global d'embauche représente 8,6 % (65 candidats sur 758). Ce taux demeure éloigné de la cible gouvernementale d'embauche fixée à 25 %. Cette situation s'explique par le fait qu'une grande partie des emplois se trouve dans le domaine de la foresterie et que très peu de candidats membres de groupes cibles font partie des listes de déclarations d'aptitudes.

Une attente particulière à propos de l'atteinte de l'objectif de 25 % d'embauche des membres de groupes cibles est, malgré tout, signifiée à tous les gestionnaires du Ministère.

Voici quelques statistiques d'embauche :

- 60 employés réguliers ont été embauchés. Parmi eux, l'un est membre d'une communauté culturelle.
- 310 employés occasionnels ont été embauchés. Parmi eux, seize personnes sont membres de communautés culturelles, deux sont anglophones et une est autochtone.
- 79 étudiants ont commencé leur stage au cours de l'année. Parmi eux, trois sont membres de communautés culturelles, soit la totalité des personnes membres de groupes cibles qui se sont présentées pour ce type d'emploi.
- 309 étudiants ont été embauchés. Parmi eux, 42 personnes sont membres de communautés culturelles, soit la totalité des personnes membres de communautés culturelles qui se sont présentées pour ce type d'emploi.
- Le taux d'embauche des femmes, toutes catégories confondues, pour des emplois réguliers et occasionnels, atteint 47 % (174 sur 370).

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Ministère a recruté 60 employés réguliers dont 41 aux conditions minimales, soit 68,3 %.

La représentativité féminine du personnel régulier au Ministère se répartit comme suit :

- personnel d'encadrement : 12,7 % (29 sur 228);
- personnel professionnel : 28,8 % (289 sur 1004);
- personnel technicien et assimilé : 34,7 % (419 sur 1208);
- personnel de bureau : 89,2 % (455 sur 510);
- personnel ouvrier : 7,4 % (2 sur 27).

Le Ministère participe au plan d'embauche pour les personnes handicapées. Ainsi, deux personnes ont participé au *Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées*.

L'embauche des jeunes

Au Ministère, 48,3 % (29 sur 60) des employés réguliers recrutés sont dans le groupe d'âge 35 ans ou moins. Le pourcentage représente 29 nominations.

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

En vertu de la **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels** (L.R.Q., c. A-2.1) (**Loi sur l'accès**), le Bureau de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information du Ministère a traité 562 demandes d'accès en 2003-2004, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, les sessions de sensibilisation à la **Loi sur l'accès**, amorcées depuis quelques années et offertes à tous les nouveaux employés du Ministère à l'occasion des sessions d'accueil, se poursuivent. Quatre de ces dernières ont été offertes au cours du dernier exercice financier.

Enfin, conformément aux dispositions des articles 67 à 70 de la **Loi sur l'accès**, le Ministère a maintenu à jour le Registre des communications de renseignements personnels qui ont été faites sans le consentement des personnes visées.

La gestion des plaintes

Dans un souci constant d'assurer et d'améliorer la qualité du service à sa clientèle, le Ministère applique une *Politique ministérielle de la gestion des plaintes*.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Bureau des plaintes a reçu et traité, en seconde instance, sept plaintes relatives aux produits et services offerts par le Ministère, alors que les unités administratives en ont traité 49 en première instance. Par rapport à l'année précédente, il y a augmentation des plaintes traitées en première instance. Toutefois, on observe une amélioration quant au taux de résolution de celles-ci. En effet, 86 % des plaintes adressées au Ministère se règlent dès la première instance et par le fait même, dans un délai plus rapide. Par comparaison, ce taux était de 74 % en 2002-2003.

L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration

Dans le but d'assurer et d'améliorer la qualité de la langue française au Ministère, ce dernier applique la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration*.

En 2003-2004, le comité linguistique permanent du Ministère a proposé et mis en oeuvre un plan d'action axé sur l'information, la sensibilisation et la formation du personnel. Parmi ses réalisations, mentionnons que le Ministère a participé à la tenue de la 8^e *Francofête* qui s'est déroulée du 5 au 22 mars 2004. Dans ce but, il a organisé plusieurs activités à l'intention du personnel.

Enfin, lors du gala des *Mérites du français*, organisé chaque année par l'Office québécois de la langue française durant la *Francofête*, le Ministère a reçu une mention d'honneur pour souligner sa remarquable contribution à la promotion du français auprès de ses employés.

Gestion de la ressource forestière

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002, tome II, chapitre 4, gestion de la ressource forestière.

En ce qui concerne les 83 mesures correctives que le Ministère a mises de l'avant dans la réalisation du plan d'action déposé le 13 février 2003 à la suite du rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) sur la gestion de la ressource forestière, 31 d'entre elles devaient être prises au cours de l'année 2003-2004. Parmi elles, 26 ont été prises, ce qui correspond à un taux de réalisation des mesures correctives de 84 %. Quant au suivi des cinq autres mesures, l'état d'avancement permet de constater que ces mesures sont réalisées partiellement et qu'il est prévu qu'elles le seront complètement au cours de l'année 2004-2005.

En ce qui a trait aux 52 autres mesures, le plan d'action prévoit leur réalisation d'ici à la fin de 2007. Fait à noter, puisque le report du dépôt des calculs de possibilité forestière a été annoncé le 29 mars 2004 par le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, l'échéance des mesures correctives s'y rapportant a dû être ajustée en conséquence.

Développement de l'industrie des produits du bois

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001, tome I, chapitre 2, subventions du gouvernement à des organismes sans but lucratif.

Le Ministère a préparé un plan d'action faisant état des mesures à prendre pour donner suite aux recommandations du VGQ formulées dans le *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001 (Tome I, chapitre 2, subvention des organismes sans but lucratif)*. À ce jour, le Ministère a également pris les mesures décrites dans ce plan dont celle qui vise, notamment, la production d'une étude bénéfice-coût, laquelle a été présentée aux membres de la Commission de l'administration publique à la séance du 10 mars 2004.

Géomatique

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 1997-1998, tome II, chapitre 7, utilisation de la géomatique pour la gestion du territoire et de ses ressources.

Au regard du suivi des recommandations du VGQ sur l'optimisation des ressources utilisées en géomatique, le *Plan géomatique du gouvernement du Québec (PGGQ)* a poursuivi, en 2003-2004, le projet intitulé « Accessibilité grand public à l'information géographique gouvernementale (IGG) », lequel vise sept ministères et organismes. Les principales réalisations à cet égard ont été :

- la poursuite du développement du Catalogue d'IGG dont la mise en exploitation est prévue pour la fin de 2005;
- le développement du site Internet du Portail gouvernemental d'accès à l'IGG dont l'implantation est prévue pour la fin de 2004;
- l'ajout, à l'Atlas Québec, d'un module intitulé *Vue d'ensemble du Québec* qui sera accessible en juin 2004;
- l'ajout par le ministère des Transports, à l'Atlas Québec, du module intitulé Transports qui sera accessible en juin 2004.

Le PGGQ a aussi réalisé, avec le Conseil du trésor, un profil québécois de métadonnées facilitant la réutilisation et les échanges d'IGG. Le rapport à ce sujet est prévu au cours de l'automne 2004. De plus, sur le plan de l'échange de connaissances, il a tenu, en 2003, le premier Salon de l'information géographique gouvernementale. Il a aussi établi le profil financier de la géomatique gouvernementale pour l'année 2002-2003. Enfin, le bilan 1998-2003 et le mémoire de renouvellement 2004-2009 du PGGQ, révisé en fonction des nouvelles orientations de l'État, ont été présentés aux autorités du PGGQ en vue d'une consultation préliminaire.

Planification des ressources humaines de la fonction publique

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002, tome II, chapitre 2, planification des ressources humaines de la fonction publique.

À la suite des recommandations du VGQ sur la planification des ressources humaines de la fonction publique, un plan d'action a été retenu le 27 février 2003. Ce plan d'action prévoit des mesures correctrices qui s'échelonnent du mois d'avril 2003 au mois de janvier 2006.

- En 2003-2004, un coordonnateur ministériel a été nommé pour siéger au Comité interministériel de la planification de la main-d'œuvre. Des outils sont en développement (cadre de référence, modalités visant à déterminer les postes critiques, démarche de réflexion).
- Un suivi du plan d'action est assuré et un bilan semestriel a été produit en août 2003.
- Une liste des postes occupés par intérim a été déposée en novembre 2003.
- Des statistiques sur la vue d'ensemble évolutive de la main-d'œuvre sont en développement (quantitatif et qualitatif).
- Des réserves de candidatures ont été constituées et la politique d'affectation sectorielle a été maintenue.
- Le Ministère dispose d'un plan de dotation. Un système de compilation fournit les données d'information de gestion relatives à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
- Le Ministère a participé au processus de concours de recrutement d'étudiants (dix concours) et il a été présent aux activités de promotion du Secrétariat du Conseil du trésor. Plusieurs jeunes employés ont été sollicités pour agir à titre d'ambassadeur.

- Pour certains corps d'emploi ministériels, les appels de candidatures sont annoncés systématiquement auprès des ordres professionnels et des établissements d'enseignement.
- En ce qui concerne la relève, un cadre de référence sur la gestion des compétences est en cours d'élaboration.

Ressources informationnelles

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001, tome II, chapitre 4, prestation électronique des services aux citoyens et aux entreprises.

À la suite des recommandations du VGQ sur la prestation électronique des services aux citoyens et aux entreprises, des mesures correctrices ont été prises pour chacun des processus de gestion qui ont fait l'objet d'un examen. Les principales actions entreprises par le Ministère en 2003-2004 sont les suivantes.

- Planification. Le Ministère planifie chaque année ses projets de prestation électronique de services, et assure leur financement par une enveloppe spéciale dédiée aux projets informatiques; cette planification est intégrée dans le plan annuel de gestion des ressources informationnelles qui est déposé au Secrétariat du Conseil du trésor.
- Gestion du changement. Le Ministère s'est pourvu d'une stratégie et d'un plan de communication des projets de prestation électronique. Les fondements de la stratégie de gestion du changement sont basés sur le guide venant du Secrétariat du Conseil du trésor.
- Sécurité. Le Ministère a mis sur pied un registre d'autorité de la sécurité de l'information numérique; la gestion globale de l'identification de la clientèle est en phase d'architecture, et les travaux se poursuivront en 2004-2005; la gestion des règles de sécurité a été intégrée en ce qui concerne le cadre normatif de développement des applications.
- Suivi de gestion. Le Ministère a nommé un responsable ministériel de la prestation électronique de services (PES). Un comité de coordination ministériel assure l'évolution de la mise en place de l'architecture d'entreprise ministérielle (AEM). Enfin, le Ministère revoit son cadre de gestion des ressources informationnelles pour adapter, à la structure de l'AEM, le modèle de gouvernance actuel.
- Sélection des investissements. Des enveloppes technologiques spécifiques ont été mises en place pour soutenir la PES. Un comité consultatif fait annuellement des recommandations au Comité de direction du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs sur les investissements à faire.
- Détermination et essai des mesures de relève. Une stratégie pour assurer la continuité des opérations des systèmes stratégiques du Ministère a été élaborée et quinze applications ont été ciblées; un projet pilote débutera sous peu sur une de ces applications.
- Détermination et communication du niveau de service. Le soutien aux utilisateurs du site Internet a fait l'objet d'une analyse et un modèle normalisé de prise en charge des demandes de soutien a été adopté. Les objectifs portant sur la qualité des services offerts à la clientèle en matière de PES feront partie intégrante de la prochaine *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère.

- Gestion des risques. Une politique de gestion des risques est en cours d'élaboration. Cette dernière vise à mettre en place une méthode qui remplacera celle en vigueur pour les projets informatiques de 500 000 \$ ou plus.
- Gestion des avantages. Étant donné qu'en majorité, les prestations électroniques sont spécifiques de chacun des secteurs d'affaires du Ministère, la gestion des avantages se fait par chacune des lignes d'affaires.
- Obtention d'une certification pour les applications critiques. Le Ministère a évalué le coût du recours à une certification par une autorité compétente en la matière; la valeur de l'autorité de certification n'étant pas assurée, le Ministère ne prévoit entreprendre aucune action visant l'obtention d'une certification.
- Reddition de comptes. Une reddition de compte annuelle est présentée au Comité de direction du Ministère. Le Ministère assure un suivi rigoureux de son plan d'action qui donne suite aux recommandations du VGQ; périodiquement, le Comité de direction du Ministère fait une revue de ce plan d'action. Le Ministère a déposé son bilan informatique auprès du Secrétariat du Conseil du trésor, comme le prévoit le *Cadre de gestion des ressources informationnelles gouvernemental*.

Bureau de la Capitale-Nationale

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003, tome I, chapitre 2, Interventions gouvernementales dans le secteur des organismes sans but lucratif.

La réflexion, entreprise en 2002-2003, a été actualisée en 2003-2004 afin de tenir compte du contexte budgétaire et de refléter les orientations du gouvernement en matière d'intervention gouvernementale en développement économique. Par conséquent, les règles et les modalités d'application des fonds et des programmes que gère le Bureau de la Capitale-Nationale seront révisées pour correspondre, dès l'exercice financier 2004-2005, à ces orientations.

La mission

La mission de Forêt Québec est de s'assurer d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population.

La vision

Forêt Québec se projette dans l'avenir en se donnant comme vision de contribuer à faire du Québec un chef de file mondial en matière de gestion des forêts.

Les principes de gestion

Forêt Québec :

- assure la transparence à tous les échelons de l'organisation;
- favorise la participation des employés par l'intermédiaire des comités d'organisation du travail;
- favorise le travail en équipe au moyen de comités d'intégration et de gestion;
- axe la gestion sur les résultats et sur la responsabilisation accrue des employés.

L'organisation

Forêt Québec est une organisation déconcentrée : plus de 1 300 de ses 1 600 employés exercent leurs activités dans 53 points de service répartis sur l'ensemble du territoire. En plus des unités de soutien qui relèvent du sous-ministre associé, l'organisation est constituée des deux directions générales suivantes :

- la Direction générale de la connaissance forestière et de la production des plants qui chapeaute la Direction de la recherche forestière, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la production des semences et des plants (cette dernière comprend six pépinières);
- la Direction générale des services régionaux qui chapeaute la Direction de l'assistance technique et les 10 directions régionales (celles-ci regroupent 48 bureaux régionaux et locaux).

Les produits et services

Forêt Québec offre à la clientèle 21 produits et services, regroupés en 6 grandes familles :

- résultats de recherche;
- inventaires forestiers;
- semences et plants de reboisement;
- interventions en forêt publique;
- développement forestier et de l'emploi;
- programmes d'aide financière.

La clientèle

Les produits et services sont destinés principalement aux utilisateurs des ressources du milieu forestier, répartis dans l'ensemble du territoire québécois, tels que :

- les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF);
- les bénéficiaires de conventions d'aménagement forestier (CvAF), de contrats d'aménagement forestier (CtAF) et de conventions de garantie de suppléance;
- les organismes liés à la gestion de la forêt privée;
- les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation;
- les acériculteurs, les producteurs de bleuets, les producteurs de bois de chauffage à des fins commerciales, les divers groupes d'utilisateurs des autres ressources du milieu, tels que les pourvoyeurs et les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de réserves fauniques;
- les citoyens qui récoltent du bois de chauffage à des fins domestiques;
- certaines administrations locales et régionales, telles que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC);
- les communautés autochtones engagées dans le développement forestier.

Certains produits et services de Forêt Québec intéressent d'autres clients, tels que les consultants, les organismes de protection des forêts, les établissements d'enseignement et de recherche et certaines administrations gouvernementales.

Les ressources

En 2003-2004, le *Fonds forestier* a disposé d'un budget de 245,6 millions de dollars et d'un effectif de 1 614 personnes (ETC). Les données relatives au budget et à l'effectif correspondent à des prévisions révisées.

Produits et services	Budget (M \$)	Effectif (ETC)
Résultats de recherche	19,0	159
Inventaires forestiers	21,0	110
Semences et plants de reboisement	44,0	392
Interventions en forêt publique	84,3	883
Développement forestier et de l'emploi	4,5	51
Programmes d'aide financière	19,5	19
Total partiel des P/S	192,3	1 614
Contribution à la SOPFEU et à la SOPFIM	18,8	—
Programmes (création d'emplois, forêt privée et autres)	34,5	—
TOTAL	245,6	1 614

L'état des opérations et de l'excédent vérifié est présenté à la fin de la présente annexe.

Le bilan des résultats 2003-2004

Forêt Québec contribue à l'atteinte de six objectifs du plan stratégique ministériel en mettant en œuvre des actions déterminantes. Le bilan rend compte du rendement de l'organisation par rapport aux cibles fixées en début d'année et il présente, pour une deuxième année, le coût de revient de ses activités principales, établi selon une nouvelle structure des produits et services, tel qu'il l'avait prévu dans le *Plan d'action 2003-2004*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Améliorer la qualité des services à la clientèle

ACTION DÉTERMINANTE

Adhérer aux objectifs de qualité de la *Déclaration de services aux citoyens*

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
1 Taux de respect des délais inscrits dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> : – accueillir les visiteurs dans un délai de dix minutes; – répondre à une lettre dans un délai de dix jours; – accuser réception d'un courriel dans un délai d'un jour; – accuser réception d'une plainte écrite dans un délai de cinq jours.	Atteindre un taux de respect des délais de service de 100 % pour chacun des quatre engagements.	Cas respectant les délais/cas mesurés 7 685/7 869 = 98 % Accueillir les visiteurs (99 %) Répondre à une lettre (97 %) Accuser réception d'un courriel (93 %) Accuser réception d'une plainte écrite (50 %)

ACTION DÉTERMINANTE

Mettre en œuvre le plan d'action déposé à la Commission de l'administration publique à la suite du Rapport du Vérificateur général du Québec sur la gestion des forêts publiques.

2	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation des activités sous la responsabilité de Forêt Québec (plan d'action déposé à la Commission de l'administration publique).	Atteindre les résultats prévus pour 2003-2004.	Activités réalisées/ activités prévues 7/10 = 70 %

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Poursuivre l'acquisition de connaissances.

ACTION DÉTERMINANTE

Débuter le quatrième programme décennal d'inventaire forestier.

3	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation du quatrième programme d'inventaire forestier	Débuter le quatrième programme.	Quatrième programme débuté (voir page 23 pour détails)
	– Coût annuel de réalisation par km ²		Non disponible (voir commentaire)

COMMENTAIRE

- En raison des différentes étapes du processus d'acquisition de renseignements préalables et nécessaires à la réalisation de l'inventaire forestier, les résultats en ce qui a trait à cet indicateur ainsi que le coût annuel de réalisation qui y est associé ne seront disponibles qu'à partir de l'année 2005-2006.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Faciliter l'utilisation des données de connaissance

ACTION DÉTERMINANTE

Compléter la numérisation des feuillets cartographiques dans le Système d'information écoforestière (SIEF).

Taux de réalisation de l'inventaire forestier :
– numérisation des feuillets cartographiques dans le SIEF.

Cet indicateur n'a pas été reconduit en 2003-2004 puisque la cible de 2 548 feuillets à numériser a été atteinte en 2002-2003.

ACTION DÉTERMINANTE

Acquérir et diffuser les connaissances pertinentes à l'aménagement durable et à la gestion des forêts.

4	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation de la planification des activités de recherche forestière.	Réaliser les activités planifiées de recherche forestière.	Activités réalisées/ activités planifiées 233/283 = 82 % (voir page 27 pour détails)

ACTION DÉTERMINANTE

Développer des systèmes d'information, rendre disponibles des publications et données officielles ainsi que des guides et outils de connaissance relatifs aux forêts et à l'industrie forestière.

5	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Proportion du territoire couvert par les guides de reconnaissance des types écologiques.	Faire passer de 30 % à 56 % ¹ la proportion du territoire couvert par les guides de reconnaissance des types écologiques.	km ² couverts/ km ² à couvrir 357 745/744 107 = 48 %

COMMENTAIRE

- Pour 2003-2004, il a été planifié d'ajouter cinq guides de reconnaissance des types écologiques aux six déjà disponibles. Cet objectif a été atteint et porte ainsi à onze le nombre de guides, ce qui correspond à 44 % du nombre total prévu (25) de guides à produire. Cependant, il faut noter que trois des cinq guides produits en 2003-2004 seront édités en 2004-2005.

¹ Le territoire à couvrir par les guides de reconnaissance des types écologiques correspond au territoire forestier productif (764 800 km²) duquel 20 693 km² de régions très nordiques sont soustraits afin de mieux représenter les besoins réels en matière de guides de reconnaissance des types écologiques.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec.

ACTION DÉTERMINANTE

6 Poursuivre les programmes d'aide financière et les activités visant, notamment, à augmenter le rendement des forêts et à favoriser la création d'emplois.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Proportion des activités financées dans le <i>Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)</i> qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse.	Mesurer la proportion des activités de l'année 2002-2003.	34,1 M\$/41,7 M\$ = 82 %

COMMENTAIRES

- La proportion est passée de 79 % à 82 % pour l'année 2002-2003 et elle s'est maintenue autour ou à plus de 80 % au cours des cinq dernières années évaluées.
- Ce résultat confirme que le programme a atteint son objectif qui consiste à favoriser la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier (arbres, eau, faune et paysage).
- Depuis 1995, le Ministère a versé 175,2 millions de dollars pour des projets visant des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse, sur un total de 223,3 millions de dollars pour l'ensemble du PMVRMF.

ACTION DÉTERMINANTE

Poursuivre le programme d'amélioration qualitative des plants produits pour le reboisement.

7	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Proportion des plants à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement.	Faire passer de 52 % à 60 % la proportion des plants à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement.	Plants à rendement supérieur/plants livrés = 94 876 365/133 366 398 = 71 %
	– Coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient,:		
	– 120 cm ³ et moins;		131,38 \$/mille plants
	– plus de 120 cm ³ .		468,35 \$/mille plants

COMMENTAIRES

- En 2003-2004, plus de 133 millions de plants ont été livrés à des fins de reboisement. De ce nombre, près de 95 millions (71 %) sont à rendement supérieur, ce qui contribue à l'augmentation du rendement des forêts du Québec
- La cible de 60 % a été dépassée et le résultat atteint pour la présente année correspond à une augmentation de 37 % par rapport à 2002-2003.
- Pour continuer à augmenter la proportion de plants à rendement supérieur, les travaux d'aménagement de vergers à graines se poursuivent et les moyens de lutte biologique contre les insectes ravageurs des cônes sont en processus de mise au point.
- La conception d'un module ciblant les vergers à graines dans le *Système informatique de gestion des semences* (SEMENCES) contribue à améliorer la planification de l'aménagement de ces vergers et de leur entretien.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5

Favoriser la diversité des usages sur le territoire public en s'assurant du rendement soutenu des forêts du domaine de l'État.

ACTION DÉTERMINANTE

Déterminer la possibilité forestière et développer les outils afférents.

8	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation des calculs de possibilité forestière.	Réaliser les activités prévues dans les délais requis ¹ .	94 %
	– Coût de réalisation par km ²		36,34 \$/km ²

COMMENTAIRES

- Le Ministère détermine, pour chacune des unités d'aménagement, la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu. Puis, il transmet les calculs aux bénéficiaires de CAAF afin que ceux-ci établissent leur plan général d'aménagement forestier (PGAF).
- À cette fin, le Ministère a établi un calendrier des activités à terminer en 2003-2004 afin d'évaluer l'état d'avancement du calendrier de réalisation. Ainsi, au 31 mars 2004, 94 % des activités prévues pour la concrétisation des stratégies d'aménagement étaient terminées ou en voie d'achèvement.
- Prenant en considération le report du dépôt des calculs de possibilité forestière, planifié à l'origine pour le mois d'octobre 2004, des ajustements seront apportés aux activités prévues en 2004-2005 pour la réalisation des calculs de possibilité forestière.

1. Forêt Québec mènera à terme les activités prévues, pour chacune des unités d'aménagement forestier, afin que les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) soient produits, dans les délais requis, par les bénéficiaires de contrats.

ACTION DÉTERMINANTE

Effectuer le suivi et le contrôle des activités d'aménagement forestier (travaux sylvicoles) pour s'assurer de la conformité aux normes établies.

9	INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS
	Taux de vérification des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD):		ha vérifiés/ha à vérifier
		9.1 vérifier, après traitement, sur 50 % des superficies;	129 918/282 808 = 46 %
		9.2 vérifier, après traitement, 30 % des superficies au moyen du suivi parallèle;	58 133/282 808 = 21 %
		9.3 vérifier les contours de 20 % des superficies traitées ¹ .	30 209/282 808 = 11 %
	– Coût de vérification des TSAPD par hectare de traitements vérifiés		95,24 \$/ha vérifiés
	– Ratio : coût de vérification des TSAPD/crédits accordés		8,32 %

1. La vérification des contours consiste à s'assurer de l'exactitude des superficies que déclarent les bénéficiaires de contrats.

COMMENTAIRES

- Forêt Québec fixe des objectifs de vérification en fonction d'un aménagement durable des forêts, d'une mise en valeur des ressources conforme aux règles établies et d'une saine utilisation des crédits déductibles des droits de coupe.
- Les objectifs de vérification n'ont pas été atteints. Par contre, le Ministère a vérifié 7 440 ha de plus que l'année dernière.
- En ce qui concerne la vérification selon la méthode dite parallèle, les résultats représentent une augmentation de 13 % (21 % par rapport à 8 % en 2002-2003). Ainsi, le Ministère a vérifié 35 443 ha de plus qu'en 2002-2003 (58 133 ha vérifiés comparativement à 22 690 ha vérifiés en 2002-2003). Quant aux contours, il s'agit de la première année de reddition de comptes.
- De façon générale, les cibles ainsi que les méthodes de vérification seront évaluées pour l'année 2004-2005.

10	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées par les industriels.	Mesurer le taux de conformité aux normes d'acceptation.	Taux mesuré ha conformes/ha vérifiés 72 920/84 097 = 87 %

COMMENTAIRES

- Forêt Québec a évalué le taux de conformité des activités d'aménagement forestier menées à terme en 2002-2003 en fonction des normes d'acceptation du document *Instructions relatives à l'application du Règlement sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits*.
- Ce suivi permet de s'assurer que les crédits alloués correspondent à des travaux conformes ou, à défaut, d'obliger les industriels à apporter les correctifs nécessaires.

ACTION DÉTERMINANTE

Effectuer le suivi et le contrôle des activités d'aménagement forestier pour s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés (rendement soutenu).

11	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de conformité aux normes de rendement des interventions forestières réalisées par les industriels.	Mesurer le taux de conformité aux normes de rendement ¹ des interventions forestières réalisées par les industriels pour cinq traitements sylvicoles ² .	Taux mesuré ha conformes/ha vérifiés 15 804/17 535 = 90 %

COMMENTAIRES

- Forêt Québec a vérifié 15 % des travaux de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), de coupe de régénération et de plantation, soit 17 535 des 107 770 hectares inventoriés et déposés par les bénéficiaires de CAAF relativement à des travaux exécutés il y a plus de cinq et dix ans. Le taux global de conformité de ces travaux est de 90 %.
- Les premiers suivis à propos du traitement de regarni seront exigés des bénéficiaires en septembre 2007. Quant aux traitements qui consistent en coupe de jardinage par trouées ou par parquets, ils devront être vérifiés, à l'avenir, en fonction de la programmation prévue au *Manuel d'aménagement forestier* (MAF).

1. Les normes de rendement font référence au document *Manuel d'aménagement forestier*.
2. Les cinq traitements sylvicoles sont les suivants : coupe avec protection de la régénération et des sols, coupe de régénération, coupe de jardinage (trouées, parquets), plantations et regarni.

ACTION DÉTERMINANTE

Effectuer le suivi et le contrôle des interventions de prélèvement de la matière ligneuse.

12	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation des objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés.	Réaliser les objectifs de vérification ¹ du mesurage des bois récoltés :	Objectifs non réalisés
		92 564 actes de vérification répartis en :	83 162
		– 83 453 actes de vérification en temps régulier de travail;	76 270
		– 9 111 actes de vérification en dehors des heures normales de travail.	6 892
	– Coût de vérification du mesurage par m ³ de bois récolté.		0,31 \$/m ³
	– Ratio : coût de vérification du mesurage / redevances brutes		2,82 %

COMMENTAIRES

- En 2003-2004, l'objectif était d'accomplir 92 564 actes de vérification, parmi lesquels 83 453 devaient être faits en temps régulier et 9 111 devaient l'être en dehors des heures normales de travail.
- Le nombre d'actes vérifiés a été de 83 162 au total . Parmi ceux-ci, 76 270 ont été vérifiés en temps régulier et 6 892 l'ont été en dehors des heures normales de travail. La cible n'a donc pas été atteinte.
- Dans un premier temps, il faut noter l'augmentation globale de 12 % des actes vérifiés en temps régulier par rapport à ceux de l'année 2002-2003² (76 270 par rapport à 68 208) et, dans un second temps, celle de 87 % en ce qui concerne les actes accomplis en dehors des heures normales de travail (6 892 par rapport à 3 694).

1. Les objectifs de vérification sont établis en fonction des autorisations de mesurage accordées, en cours d'année, aux titulaires des permis d'intervention forestière. La vérification comprend des actes en dehors des heures normales de travail.
2. Le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* aurait dû faire état d'un résultat global de 71 902 actes de vérification, parmi lesquels 68 208 ont été vérifiés en temps régulier et 3 694 l'ont été en dehors des heures normales de travail.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.

ACTION DÉTERMINANTE

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et faire le bilan des suivis et contrôles, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration lorsque requis.

13	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation des objectifs de vérification du <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État</i> (RNI).	Réaliser les objectifs de vérification du RNI	Actes de vérification réalisés/ Actes de vérification à réaliser 40 937/44 686 = 92 %
	– Coût de vérification du RNI par hectare de bois récolté.		22,64 \$/ha

COMMENTAIRES

- Les objectifs de vérification sont décrits dans le *Cahier d'instructions relatives au suivi de l'application du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*.
- Le plan annuel de vérification comprend seulement les actes de vérification ciblés par échantillonnage; de plus, il doit être accompli à 100 %.
- La cible n'a pas été atteinte. Cependant, une augmentation de 62 % des actes vérifiés par rapport à ceux qui l'ont été en 2002-2003 (40 937 par rapport à 25 326) est notée.

14	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation des objectifs d'intervention visant l'amélioration de la performance des industriels.	Rencontrer tous les industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 87 %.	Rencontres réalisées/ Rencontres à réaliser 50/50 = 100 % (voir page 45 pour détails)
15	INDICATEUR Taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées par les industriels.	CIBLE Mesurer le taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées par les industriels.	RÉSULTAT Paramètres conformes/ Paramètres vérifiés 133 827/155 440 = 86 % (voir page 43 pour détails)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS FORESTIER
OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004 (vérifié)

	2004	2003
REVENUS		
Contributions des bénéficiaires	20 035 316 ¹ \$	72 921 376\$
Contributions du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec	173 487 400	116 377 520
– opérations	18 588 656	18 614 718
– protection des forêts	40 532 095	38 038 752
– autres transferts	2 955	331 378
Contributions - autres ministères	2 045 279	1 832 069
Vente de produits et services	401 576	—
	<hr/>	<hr/>
	255 093 277	248 115 813
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	88 089 611	83 644 754
Services professionnels	53 629 798	68 334 905
Transport et communications	10 057 093	10 042 390
Locations	10 014 372	9 996 761
Amortissement des immobilisations	8 217 651	8 371 109
Fournitures et approvisionnement	7 082 993	7 497 105
Entretien et réparations	1 598 121	1 397 345
Matériel et équipement	786 086	805 698
Frais financiers	349 457	316 851
Créances douteuses	86 543	2 135 358
Dépense de transfert - protection des forêts	18 588 656	18 614 718
Dépense de transfert - autres	40 129 295	40 167 108
	<hr/>	<hr/>
	238 629 676	251 324 102
SURPLUS (PERTE NETTE)	16 463 601	(3 208 289)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 024 125	5 232 414
EXCÉDENT À LA FIN	<hr/> <hr/> 18 487 726 \$	<hr/> <hr/> 2 024 125\$

1. La diminution de 52,9 millions de dollars des contributions des bénéficiaires pour le financement du *Fonds forestier* s'explique par la révision de la tarification (Décret 438-2003 du 21 mars 2003).

Le mandat

Le mandat de la Direction de Géologie Québec consiste à acquérir, traiter et diffuser des connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales du Québec, dans le but d'évaluer et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le potentiel minéral des régions.

L'organisation

Géologie Québec est devenue une unité autonome de service le 3 juin 1997. En 2003-2004, elle comptait 113 employés réguliers et l'équivalent de 70 employés occasionnels à temps complet. Ce personnel est réparti entre le siège social de Québec et les six bureaux régionaux situés à Montréal, Sainte-Anne-des-Monts, Sept-Îles, Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Chibougamau.

En juin 2003, Géologie Québec a présenté aux autorités du Ministère un projet de convention de performance et d'imputabilité (CPI) afin d'adhérer au nouveau cadre de gestion instauré à la suite de la **Loi sur l'administration publique** (L.R.Q., c. A-6.01) et, ainsi, devenir une agence. De nouveaux indicateurs ont été introduits afin de mieux rendre compte de la performance et des répercussions des interventions. Dans le contexte de la modernisation de l'État, le projet de CPI a été mis en veilleuse. Toutefois, Géologie Québec a utilisé les nouveaux indicateurs dans son plan d'action 2003-2004.

Les produits et services

Les activités de Géologie Québec sont orientées principalement vers la livraison de produits et services (P/S) à la clientèle de l'exploration minérale. Ces produits et services sont :

- les rapports d'inventaires géoscientifiques (P/S 0600);
- les études géoscientifiques (P/S 0700);
- l'évaluation du potentiel minéral (P/S 0400);
- les compilations géominières (P/S 0500);
- le service à la clientèle (P/S 7700);
- la promotion du potentiel minéral (P/S 4100).

La clientèle

Les services qu'offre Géologie Québec s'adressent aux principaux clients suivants :

- les compagnies d'exploration minière;
- les compagnies d'exploitation minière;
- les prospecteurs miniers;
- les consultants et les entreprises de service dans le domaine de l'exploration minière.

Les ressources

Les deux tableaux qui suivent font état des ressources humaines et financières de Géologie Québec, ainsi que de ses sources de revenus en 2003-2004.

Répartition des ressources humaines et financières en 2003-2004

P/S	FAMILLE DE P/S	ETC		000 \$				
		P	O	FP	FA	CA	TR	TOTAL
0400	Évaluation du potentiel minéral	1,05		73,5	4,5			78,0
0500	Compilations géominières	8,77	6,92	710,2	20,1	6,8		737,1
7700	Service à la clientèle	19,54	5,25	1 026,8	122,6			1 149,4
0600	Rapports d'inventaires géoscientifiques	21,43	20,76	2 111,4	1 493,0	35,8		3 640,2
0700	Études géoscientifiques	13,48	3,09	955,6	630,0			1 585,6
3500	Assistance financière	0,59		30,2	10,7		2 690,0*	2 730,9
4100	Promotion du potentiel minéral	11,39	22,02	849,2	193,2	13,2		1 055,6
8000	Administration, coordination, autres	33,70	3,33	1 925,0	617,7	554,0		3 096,7
	Diverses autres dépenses	3,65	8,68	215,5	7,8			223,3
	TOTAL	113,6	70,05	7 897,4	3 099,6	609,8	2 690,0	14 296,8

* Ce montant comprend, notamment, une somme de 1,9 M\$ versée à SOQUEM.

ETC : Équivalent temps complet
P : Permanent

O : Occasionnel
CA : Capitalisation

FA : Fonctionnement autre
FP : Fonctionnement personnel
TR : Transfert

Revenus¹

	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Vente de produits géoscientifiques	140 098 \$	168 875 \$	201 040 \$

1. Excluent les sommes reçues pour la vente de services, la consultation, l'entente ACDI-Bolivie et Québec Exploration 2003, lesquelles sont gérées en vertu de deux *comptes à fin déterminée*, en conformité avec les normes émises par le Contrôleur des finances.

Le bilan des résultats

Dans son plan d'action 2003-2004, Géologie Québec a déterminé 20 cibles à atteindre en relation avec les orientations du Ministère et ses propres objectifs stratégiques. Elles ont été atteintes ou dépassées dans une proportion de 80 %.

Géologie Québec a poursuivi l'acquisition de connaissances géologiques dans les territoires peu explorés afin de mettre en évidence de nouveaux secteurs d'intérêt pour l'exploration. Six nouvelles cartes géologiques (couvrant plus de 30 000 km²) ont été dressées dans le Grand-Nord et dans le Grenville (secteurs de Chibougamau et des Laurentides). Ces levés ont été accompagnés de diverses études spécifiques. Sur la Côte-Nord, un levé géochimique de sédiments de lac a été fait, en partenariat avec quatre entreprises et deux organismes régionaux, sur un territoire de près de 40 000 km² situé au nord de Baie-Comeau.

Géologie Québec a aussi été très active dans les camps miniers traditionnels comme il y en a eu en Abitibi. De nouvelles cartes géologiques ont été produites dans le secteur de Matagami. Diverses études portant sur le potentiel en or et en métaux usuels ont été entreprises ou achevées, notamment dans la région de Rouyn-Noranda. Les sept cibles relatives à l'acquisition des connaissances géoscientifiques ont été atteintes dans leur ensemble.

Par le *Système d'information géominère (SIGEOM)*, le Québec dispose de l'une des banques de données géoscientifiques les plus importantes et les mieux structurées au monde. Géologie Québec a poursuivi ses efforts de compilation et de numérisation des rapports produits par le Ministère et l'industrie. Le but visé est d'intégrer et de diffuser, dans le SIGEOM, l'ensemble des données géoscientifiques du Québec. Deux des trois cibles relatives au SIGEOM ont été atteintes.

La promotion du potentiel minéral québécois a été au cœur des préoccupations de Géologie Québec. Ainsi, la première édition de Québec Exploration 2003, organisée en collaboration avec l'Association de l'exploration minière du Québec, a permis d'attirer en novembre près de 1 100 participants appartenant aux secteurs minier, financier, pétrolier et de la recherche. Ces participants venaient de l'Amérique du Nord et d'ailleurs. Géologie Québec a profité de cette tribune unique pour dévoiler les résultats de l'ensemble de ses travaux. Par ailleurs, des efforts importants ont été déployés pour valoriser l'utilisation des données du SIGEOM par la clientèle. En ce qui concerne la promotion, quatre des six cibles fixées ont été atteintes.

Géologie Québec se soucie de la qualité des services à la clientèle. Les trois cibles établies à cette fin ont été atteintes. L'aide financière aux prospecteurs, aux compagnies et aux fonds régionaux d'exploration n'a pas été renouvelée en 2003-2004. Un montant de 650 000 \$ a été octroyé, par ailleurs, aux trois fonds autochtones d'exploration. Afin de favoriser le maintien de l'expertise du personnel, Géologie Québec a consacré à la formation un montant équivalant à 1,3 % de sa masse salariale. Toutefois, elle n'a pas pu atteindre sa cible.

En marge de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, Géologie Québec a poursuivi sa démarche visant la découverte et la préservation de sites géologiques exceptionnels. Sur le plan international, Géologie Québec a terminé l'installation du système de diffusion du *Fonds documentaire minier de la Bolivie*, conformément au projet REFORMIN financé par l'ACDI.

Enfin, en cours d'année, Géologie Québec a entrepris une réflexion en profondeur portant, notamment, sur ses orientations stratégiques. La révision des produits documentaires a été définie comme cible prioritaire. Plusieurs pistes d'amélioration ont été retenues et seront mises en œuvre dès l'année 2004-2005.

Mettre en évidence le potentiel minéral des territoires peu explorés

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Taux de progression de la connaissance géoscientifique de base du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> Produire deux cartes géologiques au 1/250 000 dans le Grand Nord 	<ul style="list-style-type: none"> Les deux cartes ont été produites comme il avait été prévu; elles couvrent une superficie de 29 800 km².
	<ul style="list-style-type: none"> Produire quatre cartes géologiques au 1/50 000 dans le Grenville. 	<ul style="list-style-type: none"> Les quatre cartes ont été produites comme il avait été prévu (trois cartes dans la région de Chibougamau et une dans la région des Laurentides).
Coût de réalisation des inventaires géoscientifiques par km ² .	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le coût de réalisation des levés comparables à la moyenne du coût des trois années antérieures. 	<ul style="list-style-type: none"> Le coût des levés au 1/250 000 (48 \$/km²) affiche une baisse de 23% comparativement à celui obtenu à chacune des trois années précédentes (62 \$/km²).
Nombre de titres miniers induits par les nouveaux travaux d'inventaire et d'étude.	<ul style="list-style-type: none"> Générer l'acquisition de 250 nouveaux claims au 31 mars 2004. 	<ul style="list-style-type: none"> Le levé géochimique de la région de Manicougan, sur la Côte-Nord, a généré l'acquisition de quelque 950 claims (enregistrés et en demande). Les levés géologiques du Grand Nord et du Grenville ont généré 107 claims.

Accroître les connaissances sur les modèles métallogéniques et sur la géologie dans les camps miniers

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Taux de production des cartes de potentiel minéral et des modèles géologiques 3D.	<ul style="list-style-type: none"> Produire deux cartes sur le potentiel en minéralisation de type sulfures massifs volcanogènes en Abitibi. 	<ul style="list-style-type: none"> Les deux cartes (SNRC 32J et 32K) ont été produites et présentées au congrès Québec Exploration 2003, en novembre.
	<ul style="list-style-type: none"> Conduire une étude sur la modélisation 3D du camp minier de Doyon-Bousquet-LaRonde (DBL). 	<ul style="list-style-type: none"> Un modèle géologique 3D du camp DBL a été produit et présenté à Québec Exploration 2003; il représente un bloc de 12,8 km sur 3,5 km sur 2 km de dimension.
Taux de progression dans la mise à jour des cartes géologiques.	<ul style="list-style-type: none"> Produire quatre cartes révisées en Gaspésie. 	<ul style="list-style-type: none"> Huit cartes géologiques au 1/20 000 ont été produites (SNRC 22B/01 et 08).

Intégrer et diffuser dans le SIGEOM l'ensemble des données géoscientifiques du Québec

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Taux de progression dans la numérisation des documents.	<ul style="list-style-type: none"> Avoir numérisé 45% des documents du <i>Fonds documentaire minier québécois</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> 5 739 documents ont été numérisés, ce qui porte à 44,7% la portion numérisée du fonds documentaire. L'adoption de mesures de réduction des horaires de travail du personnel affecté au centre de numérisation a nui à l'atteinte de la cible annuelle.

Taux de réalisation des compilations géominières.	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir indexé tous les nouveaux rapports d'exploration minière et compilé les données s'y rapportant, dans un délai maximal de six mois. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des documents reçus (893) ont été indexés, compilés et rendus publics en trois mois ou moins.
---	---	---

Nombre d'accès dans SIGEOM-Internet.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la moyenne mensuelle d'accès dans SIGEOM-Internet de 10% par rapport à la moyenne de l'année 2002-2003. 	<ul style="list-style-type: none"> • La moyenne mensuelle de fréquentation des sites SIGEOM (à la carte, Examine et Atlas) a augmenté de 28% : 2 254 séances par mois en 2002-2003 par rapport à 2 877 en 2003-2004.
--------------------------------------	---	---

Promouvoir le potentiel minéral du Québec et favoriser les activités d'exploration minière

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Délais de production des rapports d'inventaire et des études géoscientifiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter neuf photoprésentations sur les inventaires effectués à l'été 2003 au congrès Québec Exploration 2003 en novembre dans 100 % des cas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les cartes préliminaires des huit projets d'inventaire menés au cours de l'été 2003 (100 %) ont été présentées à Québec Exploration 2003. Un projet d'inventaire sur la tourbe a dû être annulé.
	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter seize photoprésentations sur les études menées en 2003 au congrès Québec Exploration 2003 dans 90 % des cas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Douze photoprésentations sur les dix-neuf études menées (63 %) ont été présentées à Québec Exploration 2003.
	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser, avant le 1^{er} avril 2004, 90 % des rapports des inventaires (six) et des études (quatorze)¹ produits en 2002. 	<ul style="list-style-type: none"> • Six rapports d'inventaire (100 %) et sept rapports d'étude (50 %) ont été diffusés dans les délais prévus.
Fréquence des communications avec la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer 100 représentants de compagnies minières provenant de l'extérieur du Québec au congrès Québec Exploration 2003. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'événement a attiré plus de 160 délégués de l'extérieur du Québec, dont plus de 102 représentants de compagnies minières.
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter de 10 % la fréquentation moyenne du bulletin <i>Québec Mines</i> par rapport à l'année 2002-2003. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation mensuelle moyenne a été de 54 % : 1 714 sessions par mois en 2002-2003 (quatre parutions) comparativement à 2 648 en 2003-2004 (trois parutions).
Nombre de documents ciblés vendus.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un processus de production et de diffusion des connaissances pertinentes aux secteurs explorés. 	<ul style="list-style-type: none"> • À la demande de l'industrie, le processus de production d'une nouvelle série de cartes de potentiel en cuivre et zinc pour l'Abitibi a été mis au point. L'objectif est de produire et de diffuser 137 cartes prévisionnelles en 2004-2005.

1. La donnée indiquée dans le *Plan d'action 2003-2004* était de 10 études.

Satisfaire les attentes de la clientèle

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Délais de livraison des commandes de produits géoscientifiques.	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un délai de cinq jours ouvrables pour la livraison des commandes dans 90% des cas. 	<ul style="list-style-type: none"> La performance est de 96% des demandes livrées en cinq jours ou moins (2 109 sur 2 198).
Taux de satisfaction de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> Avoir atteint une cote de 4/5 à l'égard de la qualité des produits et services lors d'un sondage effectué auprès des membres des comités consultatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Un sondage sur la qualité des rapports d'inventaires et d'études (contenu scientifique et pertinence de l'information) a été effectué auprès de 44 représentants de l'industrie. Une cote moyenne de 4/5 a été obtenue pour l'ensemble des réponses.
Taux de respect des délais de service en lien avec la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> .	<ul style="list-style-type: none"> Avoir atteint un taux de respect des délais de service de 90% pour chacun des cas. 	<ul style="list-style-type: none"> Les visiteurs (890) ont été accueillis dans un délai de moins de dix minutes dans 100% des cas dans les sept bureaux de Géologie Québec (sur la base de quatre sondages faits au cours de l'année). Les demandes (311) acheminées par la poste ou par télécopieur dans les sept bureaux de Géologie Québec ont obtenu, dans 100% des cas, une réponse dans un délai de dix jours ou moins.

Assurer le maintien de l'expertise du personnel

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation du personnel.	<ul style="list-style-type: none"> Consacrer 2,5% de la masse salariale annuelle à la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> Les dépenses de formation représentent 1,3% de la masse salariale (105 138 \$/8 139 476 \$) en 2003-2004.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs,
veuillez vous adresser au :

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Direction des communications
5700, 4^e avenue Ouest, B302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Téléphone : Région de la Capitale-Nationale : (418) 627-8600
Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936

Télécopieur : (418) 643-0720

Courrier électronique : service.citoyens@mrnfp.gouv.qc.ca

Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca>